



La Compagnie d'Assurance
du Canada sur la Vie

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le
31 décembre 2024

États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les
31 décembre

Résultat des activités d'assurance

Produits des activités d'assurance (note 12)
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 13)
Charge nette liée aux contrats de réassurance

Résultat net des activités de placement (note 6)

Produits nets tirés des placements
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement

Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance

Autres produits (charges)

Honoraires et autres produits
Charges d'exploitation et frais administratifs (note 13)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée (note 9)
Coûts de financement (note 19)
Charges de restructuration (note 4)

Bénéfice avant impôt

Impôt sur le résultat (note 29)

Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle

Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 22)

Bénéfice net

Bénéfice net – compte de participation (note 21)

Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires

2024	2023
21 007 \$	20 188 \$
(16 165)	(15 622)
(1 584)	(1 564)
3 258	3 002
5 719	4 877
1 280	4 267
6 999	9 144
(5 851)	(9 032)
26	266
(159)	(178)
1 015	200
6 828	4 808
(6 828)	(4 808)
—	—
2 853	2 163
(3 088)	(2 635)
(185)	(160)
(105)	(105)
(49)	(126)
3 699	2 339
455	(80)
3 244	2 419
(3)	1
3 247	2 418
107	24
3 140 \$	2 394 \$

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les
31 décembre

	2024	2023
Bénéfice net	3 247 \$	2 418 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net		
Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	718	111
Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger	(128)	23
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	36	(7)
Profits (pertes) latents sur les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	79	212
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(17)	(81)
(Profits) pertes réalisés sur les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 6)	45	243
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(10)	(18)
Total des éléments qui pourraient être reclassés	723	483
Éléments qui ne seront pas reclassés dans les états consolidés du résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	212	(149)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(61)	41
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	151	(108)
Total des autres éléments de bénéfice global	874	375
Bénéfice global	4 121 \$	2 793 \$

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)

Actif

Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)

Obligations (note 6)

Prêts hypothécaires (note 6)

Actions (note 6)

Immeubles de placement (note 6)

Actifs au titre des contrats d'assurance (note 14)

Actifs au titre des contrats de réassurance détenus (note 15)

Goodwill (note 9)

Immobilisations incorporelles (note 9)

Instruments financiers dérivés (note 30)

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 10)

Immobilisations corporelles (note 10)

Débiteurs et intérêts à recevoir

Autres actifs (note 11)

Impôt exigible

Actifs d'impôt différé (note 29)

Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 17)

Total de l'actif

Passif

Passifs au titre des contrats d'assurance (note 14)

Passifs au titre des contrats d'investissement (note 16)

Passifs au titre des contrats de réassurance détenus (note 15)

Débiteures et autres instruments d'emprunt (note 18)

Actions privilégiées (note 23)

Instruments financiers dérivés (note 30)

Créditeurs

Autres passifs (note 20)

Impôt exigible

Passifs d'impôt différé (note 29)

Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 17)

Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 17)

Total du passif

Capitaux propres

Surplus attribuable au compte de participation (note 21)

Participations ne donnant pas le contrôle (note 22)

Capitaux propres attribuables aux actionnaires

Capital social

Actions ordinaires (note 23)

Surplus cumulé

Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) (note 27)

Surplus d'apport

Total des capitaux propres

Total du passif et des capitaux propres

Approuvé par le conseil d'administration :



Jeffrey Orr

Président du conseil



Paul Mahon

Président et chef de la direction

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	4 522 \$	3 944 \$
	100 863	91 904
	25 477	24 449
	14 794	13 589
	8 235	7 849
	153 891	141 735
	858	902
	6 544	6 546
	6 827	7 072
	2 866	2 484
	1 458	1 486
	589	544
	277	252
	3 704	3 117
	2 647	2 344
	185	144
	958	804
	280 400	243 186
	461 204 \$	410 616 \$
	140 310 \$	129 689 \$
	4 687	4 953
	628	475
	807	748
	1 000	1 000
	2 074	1 208
	2 028	1 672
	4 534	4 401
	227	97
	547	514
	51 934	47 410
	228 466	195 776
	437 242	387 943
	3 043	2 844
	10	16
	7 995	7 995
	11 758	11 456
	711	(71)
	445	433
	23 962	22 673
	461 204 \$	410 616 \$

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

31 décembre 2024								
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Surplus attribuable au compte de participation	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	7 995 \$	433 \$	11 456 \$	(71) \$	19 813 \$	16 \$	2 844 \$	22 673 \$
Bénéfice net (perte nette)	—	—	3 140	—	3 140	(3)	107	3 244
Autres éléments de bénéfice global	—	—	—	782	782	—	92	874
	7 995	433	14 596	711	23 735	13	3 043	26 791
Dividendes au détenteur d'actions ordinaires	—	—	(2 838)	—	(2 838)	—	—	(2 838)
Paiements fondés sur des actions (note 25)	—	12	—	—	12	—	—	12
Décomptabilisation de participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale	—	—	—	—	—	(3)	—	(3)
Solde à la fin de l'exercice	7 995 \$	445 \$	11 758 \$	711 \$	20 909 \$	10 \$	3 043 \$	23 962 \$

31 décembre 2023								
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Surplus attribuable au compte de participation	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	7 884 \$	425 \$	12 054 \$	(359) \$	20 004 \$	51 \$	2 733 \$	22 788 \$
Incidence de la première application d'IFRS 9	—	—	(31)	—	(31)	—	—	(31)
Solde révisé au début de l'exercice	7 884	425	12 023	(359)	19 973	51	2 733	22 757
Bénéfice net	—	—	2 394	—	2 394	1	24	2 419
Autres éléments de bénéfice global	—	—	—	288	288	—	87	375
	7 884	425	14 417	(71)	22 655	52	2 844	25 551
Dividendes au détenteur d'actions ordinaires	—	—	(2 934)	—	(2 934)	—	—	(2 934)
Paiements fondés sur des actions (note 25)	—	8	—	—	8	—	—	8
Émission d'actions ordinaires à la société mère (note 23)	111	—	—	—	111	—	—	111
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale	—	—	(27)	—	(27)	(36)	—	(63)
Solde à la fin de l'exercice	7 995 \$	433 \$	11 456 \$	(71) \$	19 813 \$	16 \$	2 844 \$	22 673 \$

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023
Activités d'exploitation		
Bénéfice avant impôt	3 699 \$	2 339 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(602)	(360)
Ajustements :		
Variation des passifs au titre des contrats d'assurance	6 256	9 242
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(326)	289
Variation des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	133	206
Variation des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	206	100
Variation des actifs au titre des contrats d'assurance	58	(439)
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(1 280)	(4 267)
Ventes, échéances et remboursements de placements de portefeuille	31 916	24 224
Achats de placements de portefeuille	(35 642)	(27 299)
Autres	(1 071)	(199)
	3 347	3 836
Activités de financement		
Dividendes sur actions ordinaires versés	(2 838)	(2 934)
Activités d'investissement		
Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	(103)	(185)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	—	(560)
	(103)	(745)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	172	26
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	578	183
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 944	3 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	4 522 \$	3 944 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	4 675 \$	4 210 \$
Intérêts versés	112	112
Dividendes reçus	417	400

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire)

1. Renseignements généraux

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la compagnie) est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la compagnie est la suivante : 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3. La Canada Vie est entièrement détenue par Great-West Lifeco Inc. (Lifeco). Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

La Canada Vie est un assureur canadien de premier plan qui exerce des activités dans les secteurs de l'assurance vie, de l'assurance maladie, des placements, de l'épargne, du revenu de retraite et de la réassurance, principalement au Canada et en Europe par l'entremise de ses filiales, notamment The Canada Life Group (U.K.) Limited, Canada Life Limited, Irish Life Group Limited (Irish Life), Canada Life Capital Corporation Inc., Toronto College Park Ltd., les Services d'investissement Quadrus Ltée et Conseillers immobiliers GWL Inc.

Les états financiers consolidés (les états financiers) de la compagnie au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 5 février 2025.

2. Mode de présentation et sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Les méthodes comptables ont été appliquées de façon cohérente pour préparer les états financiers consolidés des filiales de la compagnie.

Changements de méthodes comptables

La compagnie a adopté les modifications des normes IFRS pour IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*, IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 16 *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la compagnie.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés en date du 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date et comprennent les informations comparatives au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la compagnie n'exerce plus ce contrôle. La compagnie a le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ces activités et qu'elle peut utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables. L'ensemble des soldes et des transactions intersociétés, y compris les produits, les charges, les profits ou les pertes et les dividendes, est éliminé au moment de la consolidation.

Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants

Aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les secteurs où des jugements importants ont été portés sont présentés dans les notes annexes et comprennent notamment :

- La direction exerce son jugement pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.
- La direction fait appel à des services d'évaluation indépendants pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, ceux-ci ayant recours à des jugements et à des hypothèses. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 6).

- La direction utilise des modèles d'évaluation internes qui exigent le recours à des jugements et à des estimations pour déterminer la juste valeur des prêts hypothécaires rechargeables. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie prévus des actifs et des taux d'actualisation (note 6).
- Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction exerce son jugement quant au choix des données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (note 8).
- La direction a déterminé que les unités génératrices de trésorerie relatives aux immobilisations incorporelles et les groupes d'unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill sont ceux qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne; elle doit ainsi exercer son jugement pour déterminer quel est ce niveau (note 9).
- La direction évalue les avantages futurs en vue de l'évaluation et de la comptabilisation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, ainsi que de l'appréciation de la valeur recouvrable. La détermination de la valeur comptable et de la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie pour le goodwill et des unités génératrices de trésorerie pour les immobilisations incorporelles repose sur la détermination de la juste valeur ou de la valeur d'utilité à l'aide de méthodes d'évaluation (note 9).
- La direction exerce son jugement pour déterminer si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif, qu'ils sont marginaux et qu'ils sont liés à l'émission du contrat d'investissement (notes 11 et 20).
- La direction exerce son jugement lorsqu'elle évalue le classement des contrats d'assurance et des contrats de réassurance afin de déterminer si ces derniers doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.
- Les hypothèses actuarielles, comme la mortalité, la longévité, la morbidité, les charges et le comportement des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement reposent sur des jugements et des estimations (notes 14 et 16).
- La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine les unités de couverture qui se fondent sur une estimation du volume de couverture fourni par les contrats d'un groupe, en tenant compte du volume de prestations fourni et de la durée de couverture prévue.
- La compagnie tient compte de toutes les modalités des contrats qu'elle émet afin de déterminer s'il y a des montants à payer aux titulaires de polices en toutes circonstances, malgré l'annulation et l'échéance de contrat, ainsi que la survenance ou la non-survenance d'un événement assuré. Certains montants, une fois versés par le titulaire de polices, sont remboursables à celui-ci en toutes circonstances. La compagnie considère que ces paiements répondent à la définition d'un composant investissement, que les montants remboursables varient ou non sur la durée du contrat, car ils ne sont remboursables qu'après avoir été payés par les titulaires de polices.
- Lorsqu'elle détermine les taux d'actualisation à appliquer à la plupart des flux de trésorerie des passifs au titre des contrats d'assurance, la compagnie utilise généralement l'approche descendante pour les flux de trésorerie liés aux contrats sans participation qui ne sont pas tributaires d'éléments sous-jacents. En appliquant cette approche, la compagnie utilise la courbe de rendement implicite d'un portefeuille d'actifs de référence et ajuste celle-ci pour exclure l'incidence des risques (p. ex., le risque de crédit) présents dans les flux de trésorerie des instruments financiers qui font partie du portefeuille de référence, mais non dans les flux de trésorerie générés par les activités d'assurance. L'une des principales sources d'incertitudes relatives aux estimations concerne les primes de risque de crédit du marché des éléments sous-jacents qui ne sont pertinents que pour les actifs compris dans le portefeuille de référence, mais pas pour les contrats sans participation. Pour certains produits, les taux d'actualisation sont établis selon une approche ascendante, fondés sur des taux sans risque, majorés d'une prime d'illiquidité, ce qui requiert l'exercice du jugement (note 14).
- Lorsqu'elle détermine l'ajustement au titre du risque non financier, la compagnie exerce son jugement pour refléter la diversification et pour calculer le niveau de confiance.
- La détermination du caractère déficitaire d'un contrat ou d'un groupe de contrats est fondée sur les attentes à la date de comptabilisation initiale, puis sur les attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution étant déterminées sur une base pondérée selon les probabilités. La compagnie détermine qu'elle a obtenu suffisamment d'informations raisonnables et justifiables nécessaires pour faire cette évaluation. La compagnie exerce son jugement pour déterminer à quel niveau de granularité les informations qu'elle détient sont suffisantes pour conclure que tous les contrats d'un même ensemble feront partie du même groupe.
- La compagnie a exercé son jugement afin de déterminer pour quels contrats d'assurance l'approche fondée sur la juste valeur doit être appliquée au moment de la transition à IFRS 17 *Contrats d'assurance* (IFRS 17). Elle a exercé un jugement important pour déterminer les hypothèses et les estimations critiques afin de déterminer la juste valeur de ces contrats.

- L'évaluation des pertes de valeur des actifs financiers pertinents en vertu d'IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9) nécessite l'exercice du jugement, en particulier dans le cadre de l'estimation des montants et des échéances des flux de trésorerie futurs pour déterminer les pertes de valeur et de l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit.
- Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la compagnie requièrent un jugement et des estimations. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants à ses régimes et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 26).
- La compagnie exerce ses activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes au sein desquels la direction doit formuler des estimations et porter des jugements lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la compagnie ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 29).
- La direction exerce son jugement dans l'évaluation de la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs (note 29).
- Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres sont comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction fait appel à son jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels lorsqu'elle établit sa meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 31).
- Les secteurs opérationnels de la compagnie sont les secteurs pour lesquels le président et chef de la direction de la compagnie évalue le rendement et affecte des ressources au sein de la compagnie. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation pour former les secteurs opérationnels de la compagnie (note 33).
- La compagnie consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles la direction a déterminé que la compagnie exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la compagnie à diriger les activités de la filiale ou de l'entité afin d'en tirer des rendements variables. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine s'il y a contrôle ou non. Elle l'exerce également pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la compagnie peut user de son pouvoir afin de générer des rendements variables.
- La direction exerce son jugement pour déterminer si la compagnie conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.
- Les résultats de la compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. La compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. Des jugements sont portés lorsqu'il faut établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vu accorder de notation par un tiers.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille qui répondent à la définition d'un actif financier comprennent les obligations, les prêts hypothécaires et les actions.

Un actif financier est évalué à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et est classé, et ensuite évalué, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) ou au coût amorti en fonction du modèle économique de la compagnie utilisé pour gérer ses actifs ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

Les modèles économiques de la compagnie sont déterminés à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre des objectifs économiques.

Un actif financier est classé à la JVAERG s'il satisfait aux critères suivants et s'il n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier est classé au coût amorti s'il satisfait aux critères suivants et s'il n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les placements à la JVAERG sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les états consolidés des autres éléments du résultat global.

Tout actif financier qui n'est pas admissible à l'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG est classé à la JVRN. Dans le cas des instruments financiers qui satisfont aux critères de classement au coût amorti ou à la JVAERG, la compagnie peut exercer l'option de désigner, au moment de la comptabilisation initiale, ces instruments financiers comme étant à la JVRN si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une non-concordance comptable qui pourrait autrement se produire. Les placements évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

Les placements dans les actions, à l'exception de ceux sur lesquels la compagnie exerce une influence notable, sont classés à la JVRN au moment de la comptabilisation initiale, à moins qu'une désignation irrévocable ne soit faite pour classer un instrument individuel à la JVAERG.

Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations et les prêts hypothécaires sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés au poste Résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste Résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

Participations dans des partenariats et des entreprises associées

La compagnie comptabilise une entité émettrice à titre de coentreprise lorsque la compagnie ou l'une de ses filiales doit obtenir le consentement unanime des autres investisseurs quant aux décisions concernant les activités pertinentes de l'entité émettrice. Une entreprise associée est une entité dans laquelle la compagnie exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de l'entité sans avoir le contrôle ou le contrôle conjoint.

La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser ses participations dans des coentreprises et des entreprises associées. Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût dans les bilans consolidés, puis ajustée par la suite pour tenir compte de la quote-part de la compagnie du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Les participations de la compagnie dans des entreprises associées et des coentreprises sont présentées dans les actions dans les bilans consolidés. La quote-part de la compagnie du bénéfice des entreprises associées ou des coentreprises est comptabilisée au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net.

Évaluation de la juste valeur

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

Obligations – à la JVRN et à la JVAERG

La juste valeur des obligations évaluées à la JVRN ou à la JVAERG est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la JVRN et à la JVAERG.

La compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Prêts hypothécaires – à la JVRN et à la JVAERG

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires, la juste valeur des prêts hypothécaires est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché pour des instruments semblables. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Prêts hypothécaires rechargeables – à la JVRN

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires rechargeables, les flux de trésorerie futurs prévus sont actualisés au moyen d'un modèle d'évaluation interne, lequel tient compte de la garantie contre une valeur nette réelle négative incorporée. Les données incluses dans le modèle comprennent des données observables sur le marché telles que les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque. Les données non observables sur le marché comprennent les taux de volatilité et de croissance liés aux immeubles, les taux prévus en ce qui a trait aux rachats volontaires, la mortalité, les hypothèses relatives aux transferts dans les établissements de soins de longue durée et à l'arrêt de la capitalisation des intérêts et la valeur de la garantie contre une valeur nette réelle négative.

Actions – à la JVRN

La juste valeur des actions négociées sur un marché actif est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen de la fluctuation du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la JVRN, à la date de clôture.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, notamment les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

Comptabilisation des produits nets tirés des placements

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les actions cotées en bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Décomptabilisation

La compagnie décomptabilise un actif financier uniquement lorsque les droits contractuels à l'égard des flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsqu'elle transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net. De plus, à la décomptabilisation d'un placement dans un instrument d'emprunt classé à la JVAERG, le cumul du profit ou de la perte antérieurement cumulé est reclassé dans les états consolidés du résultat net.

Pertes de crédit attendues

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour tous les actifs financiers, sauf pour les actifs financiers classés ou désignés comme étant à la JVRN et les titres de participation désignés comme étant à la JVAERG.

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues se fondent sur une estimation, pondérée selon les probabilités, des pertes de crédit attendues découlant des défaillances sur la période donnée pertinente en vertu du modèle des pertes de crédit, qui correspond à une approche de dépréciation en trois phases.

Phase 1

Les actifs financiers productifs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale ou dont le risque de crédit est faible sont classés dans la phase 1. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est calculée pour les actifs financiers de la phase 1. Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la compagnie compare le risque de défaillance au moment de la comptabilisation initiale avec le risque à la date de clôture de la période considérée.

Phase 2

Les actifs financiers productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale sont classés dans la phase 2. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie est calculée pour les actifs financiers de la phase 2. Les actifs financiers font l'objet d'une évaluation individuelle visant à déterminer s'il y a une augmentation importante du risque de crédit, au moyen du système interne de notation du risque de crédit de la compagnie et d'un suivi des paiements faits sur les actifs en temps opportun. Les actifs financiers dont les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours sont généralement considérés comme comportant une augmentation importante du risque de crédit, et sont donc classés dans la phase 2. Un actif financier classé dans la phase 2 peut être reclassé dans la phase 1 si le risque de crédit diminue par la suite.

Phase 3

Les actifs financiers dépréciés sont classés dans la phase 3 et nécessitent une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les actifs financiers font individuellement l'objet d'examen réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Les actifs financiers sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective montrant que le recouvrement ultime des flux de trésorerie futurs ne peut plus être estimé de façon fiable. La juste valeur d'un actif financier n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

La compagnie surveille tous les actifs financiers susceptibles de faire l'objet d'une perte de valeur afin de déceler toute augmentation importante du risque de crédit. Pour effectuer cette évaluation, la compagnie tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris les résultats historiques et les déclarations prospectives disponibles sans coût ou effort excessif.

Actifs financiers modifiés

Un actif financier existant dont les conditions ont été modifiées peut être décomptabilisé, et l'actif renégocié comptabilisé à titre de nouvel actif financier à la juste valeur conformément aux méthodes comptables de la compagnie.

Si la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue d'être assujéti à une évaluation visant à déceler une augmentation importante du risque de crédit par rapport au moment de la comptabilisation initiale. Les flux de trésorerie attendus découlant des conditions contractuelles modifiées sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues pour l'actif modifié. Dans le cas des prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur s'améliore.

Définition de la défaillance

La définition de défaillance utilisée aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues concorde avec la définition de défaillance employée aux fins de la gestion interne du risque de crédit de la compagnie. Un actif financier est considéré comme faisant l'objet d'une défaillance lorsqu'il est peu probable que l'émetteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit, ou lorsque l'actif financier est en souffrance depuis 90 jours.

Prêts de titres

La compagnie prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans l'actif investi, car la compagnie conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

b) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la JVRN sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction sont inscrits à l'actif au moment de l'acquisition pour tous les autres classements d'instruments financiers, et ils sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le cas des instruments à revenu fixe ou lorsque les instruments financiers sont vendus contre des instruments de capitaux propres.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins et qui sont détenus en vue de répondre aux besoins de liquidités à court terme. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

d) Actifs du compte de négociation

Les actifs du compte de négociation comprennent les placements de portefeuille des fonds commandités de la compagnie sur une base consolidée, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

e) Débentures et autres instruments d'emprunt, et titres de fiducies de capital

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les coûts de financement dans les états consolidés du résultat net. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

f) Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs comprennent les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés, les créances liées à des contrats de location-financement, les actifs au titre de droits d'utilisation et divers autres actifs, qui sont évalués au coût ou au coût amorti. Les autres actifs comprennent également les fonds détenus en vertu de contrats d'investissement, dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les obligations, les prêts hypothécaires et divers autres actifs, qui sont évalués conformément aux méthodes comptables correspondantes de la compagnie.

Les autres passifs comprennent les provisions au titre des produits différés, les découverts bancaires, les obligations locatives et divers autres passifs, qui sont évalués au coût ou au coût amorti.

Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs lorsque la compagnie a une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, et que de l'avis de la direction, il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant constaté à titre de provisions est la meilleure estimation de la direction à la date du bilan. La compagnie constate une provision pour restructuration lorsqu'un plan de restructuration détaillé a été établi et que le plan a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que la restructuration ait lieu.

Les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi qui sont également inclus dans les autres actifs et les autres passifs sont évalués de la manière décrite à la note 2s).

g) Groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. La juste valeur d'un groupe destiné à être cédé est évaluée au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs et les passifs individuels faisant partie d'un groupe destiné à être cédé qui ne sont pas assujettis à ces exigences d'évaluation comprennent les actifs financiers, les immeubles de placement et les passifs au titre des contrats d'assurance. Ces actifs et ces passifs sont évalués conformément aux méthodes comptables pertinentes qui sont décrites dans la présente note, avant l'évaluation du groupe destiné à être cédé au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur du groupe destiné à être cédé est comptabilisée à titre de réduction de la valeur comptable de la tranche du groupe destiné à être cédé selon les exigences d'évaluation d'IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les actifs et les passifs faisant partie de groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les bilans consolidés de la compagnie. Les profits et les pertes sur les groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les états consolidés du résultat net de la compagnie.

Un groupe destiné à être cédé est considéré en tant qu'activité abandonnée s'il s'agit d'une composante d'une entité dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de la compagnie et dont la compagnie s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se départir d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une activité est classée comme abandonnée lorsqu'une entité la cède ou lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, selon la première éventualité.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées en un seul montant au poste Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées dans l'état consolidé du résultat net.

Lorsqu'une activité est classée comme activité abandonnée, les chiffres comparatifs de l'état consolidé du résultat net font l'objet d'une nouvelle présentation comme si l'activité avait été abandonnée au début de l'exercice comparatif.

h) Instruments financiers dérivés et couverture

La compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris les honoraires et les produits tirés des placements. Les lignes directrices de la compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La compagnie fournit à la note 30 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le prescrit le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le BSIF).

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés au poste Résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Tel qu'il est permis en vertu d'IFRS 9, la compagnie a choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 *Instruments financiers* plutôt que ceux en vertu d'IFRS 9. Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses transactions de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des transactions de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux transactions de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net des activités de placement.

Couvertures de juste valeur

En ce qui a trait aux couvertures de juste valeur, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et du risque couvert sont comptabilisées dans le résultat net des activités de placement, et toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans le résultat net des activités de placement.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des contrats de change à terme désignés comme couvertures de juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans le résultat net des activités de placement. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le résultat net des activités de placement au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global au résultat net des activités de placement s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

À l'heure actuelle, la compagnie ne détient aucun instrument désigné comme couverture de flux de trésorerie.

Couvertures d'investissement net

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans le résultat net des activités de placement. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés en résultat net à la sortie des établissements à l'étranger.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des contrats de change à terme désignés comme couvertures d'investissement net.

i) Conversion des devises

La compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger dans les autres éléments du résultat global.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à la conversion de l'investissement net de la compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les états consolidés du résultat net lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu.

Les profits ou les pertes de change sur les transactions réalisées par la compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans le résultat net des activités de placement.

j) Regroupements d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. La compagnie détermine et classe, conformément à ses politiques comptables, tous les actifs acquis et les passifs repris en date de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels, les contrats conclus avec les clients et les canaux de distribution. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre 3 et 30 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce, certains contrats conclus avec les clients et la tranche du bénéfice futur lié au compte de participation acquis revenant aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée, y compris ceux qui découlent d'une acquisition effectuée au cours de l'exercice, sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la compagnie sera tenue de reprendre le montant de la perte de valeur ou une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie à sa valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et une perte de valeur est comptabilisée si nécessaire. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des actifs et de leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée déterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation et d'évaluer si le mode et les périodes d'amortissement sont appropriés. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et soit l'amortissement de ces immobilisations est ajusté, soit on juge que la perte de valeur est nécessaire.

k) Comptabilisation des honoraires et autres produits

Les honoraires comprennent les honoraires gagnés pour la gestion des contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts et des fonds communs de placement exclusifs, la tenue de dossiers, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement), ainsi que les commissions et honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés au moment du transfert des services aux clients, au montant de la contrepartie que la compagnie s'attend à recevoir en échange des services promis.

La compagnie a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

l) Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements, des cessions et des pertes de valeur. L'amortissement est passé en charges selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des actifs, de la façon suivante :

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	De 15 à 20 ans
Mobilier et agencements	De 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	De 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

m) Coûts d'acquisition différés

Sont inclus dans les autres actifs les coûts d'acquisition différés liés aux contrats d'investissement et aux contrats de service. Ceux-ci sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat, et sont principalement amortis de manière linéaire sur la durée des contrats, mais pas au-delà de 20 ans.

n) Fonds distincts

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les contrats de fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement selon les critères de classement décrits dans la méthode comptable relative aux contrats d'assurance, aux contrats d'investissement et aux contrats de réassurance détenus. Les produits tirés des placements et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts. La compagnie comptabilise les garanties liées à ses produits de fonds distincts dans les passifs au titre des contrats d'assurance dans les bilans consolidés.

o) Contrats d'assurance, contrats d'investissement et contrats de réassurance détenus

Classement des contrats

Contrats d'assurance

La compagnie identifie les contrats d'assurance comme étant des ententes en vertu desquelles la compagnie accepte de prendre en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de polices) en convenant d'indemniser le titulaire de polices ou le bénéficiaire du contrat pour des événements futurs incertains spécifiés qui porteraient préjudice au titulaire de polices, indemnisation dont le montant et l'échéancier sont inconnus.

La compagnie détermine si un contrat comporte un risque d'assurance important en évaluant si un événement assuré pourrait faire en sorte que la compagnie verse au titulaire de polices des sommes supplémentaires importantes dans tout scénario ayant une substance commerciale, même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou si la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie éventuels ne représente qu'une faible part de la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie restants du contrat d'assurance. En procédant à cette évaluation, la compagnie prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

Lorsque la compagnie émet des contrats d'assurance pour indemniser une autre entité pour des sinistres découlant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité, les contrats connexes sont des contrats de réassurance émis qui font partie des contrats d'assurance émis.

Contrats d'investissement

Si les contrats ne comportent pas un risque d'assurance important, la compagnie les classera à titre de contrats d'investissement ou de contrats de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 17 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IFRS 9. La compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient important. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations. Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation. Se reporter à la note 7 pour une analyse de la gestion des risques.

Les contrats d'investissement sont évalués à la JVRN afin d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui pourrait autrement se produire à la suite de l'évaluation des actifs qui couvrent le contrat sur des bases différentes.

Contrats de réassurance détenus

La compagnie a conclu des accords visant le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Les contrats de cette nature sont appelés « contrats de réassurance détenus ».

Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance

À la date de passation, la compagnie sépare les composants suivants d'un contrat d'assurance ou de réassurance détenu et les comptabilise comme des instruments financiers autonomes :

- Les dérivés incorporés dans le contrat qui présentent des caractéristiques et risques économiques qui ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, et dont les modalités ne répondraient pas à la définition d'un contrat d'assurance ou de réassurance détenu en tant qu'instrument autonome;
- Les composants investissements distincts : les composants investissements qui ne sont pas étroitement liés aux composants assurance et pour lesquels des contrats aux modalités équivalentes sont vendus, ou pourraient être vendus, séparément dans le même marché ou dans le même espace juridique.

Après avoir séparé tout composant des instruments financiers, la compagnie sépare toute promesse de fournir des biens distincts ou des services non liés à l'assurance distincts aux titulaires de polices et les comptabilise en tant que contrats distincts conclus avec les clients. Un bien ou un service est distinct si le titulaire de polices peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en combinaison avec d'autres ressources qui lui sont aisément disponibles. Un bien ou un service n'est pas distinct et est comptabilisé avec le composant assurance si les flux de trésorerie et les risques liés aux biens ou aux services sont étroitement liés aux flux de trésorerie et aux risques liés au composant assurance, et si la compagnie réalise un important travail d'intégration du bien ou du service et du composant assurance.

Niveau de regroupement

La compagnie détermine son niveau de regroupement des contrats d'assurance émis en divisant les affaires souscrites en portefeuilles. Les portefeuilles sont constitués de groupes de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. La compagnie a défini des portefeuilles de contrats d'assurance émis en fonction de ses gammes de produits. Les portefeuilles sont divisés en groupes de contrats qui sont émis au cours d'une période annuelle (habituellement un exercice) et sont ensuite subdivisés dans une première catégorie comprenant les contrats déficitaires, dans une seconde catégorie comprenant les contrats qui ne présentent pas un risque important de devenir déficitaires par la suite et dans une troisième catégorie comprenant tous les autres contrats rentables. Un contrat d'assurance est déficitaire si, à la date de comptabilisation initiale, les attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution estimatifs déterminés sur une base pondérée selon les probabilités constituent une sortie de trésorerie nette. La compagnie se base sur des informations raisonnables et justifiables pour déterminer si les contrats sont déficitaires. La compagnie n'a identifié aucun groupe de contrats d'assurance qui ne présente pas un risque important de devenir déficitaire par la suite.

Pour déterminer les groupes de contrats, la compagnie a choisi d'inclure dans le même groupe les contrats pour lesquels sa capacité de fixer un prix ou un niveau de prestations pour les titulaires de polices qui diffère en fonction des caractéristiques est soumise à des restrictions imposées par la réglementation. Les contrats sont regroupés en groupes après leur comptabilisation initiale.

La compagnie a défini des portefeuilles de contrats de réassurance détenus en fonction des portefeuilles des contrats d'assurance émis sous-jacents. Les groupes de contrats de réassurance détenus qui sont conclus au cours d'une période annuelle (habituellement un exercice) sont divisés en fonction du fait qu'ils donnent lieu à une situation de profit net ou à une situation de perte nette au moment de la comptabilisation initiale.

Certains contrats de réassurance détenus fournissent une couverture pour des contrats sous-jacents qui sont inclus dans des groupes différents. Cependant, la forme juridique d'un contrat unique de ces contrats reflète la substance des droits et obligations contractuels de la compagnie, étant donné que les différentes couvertures restantes tombent en déchéance ensemble et ne sont pas vendues séparément. Par conséquent, le contrat de réassurance détenu n'est pas séparé en plusieurs composants d'assurance liés à des groupes sous-jacents différents.

Comptabilisation initiale

La compagnie comptabilise à compter de la première des dates suivantes un groupe de contrats d'assurance qu'elle émet :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de polices du groupe devient exigible ou lorsque le premier paiement est reçu si aucune date d'exigibilité n'est prévue;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire, si les faits et circonstances indiquent l'existence d'un tel groupe.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à la date suivante :

- Dans le cas des contrats de réassurance détenus et mis en place par la compagnie qui fournissent une couverture proportionnelle : la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent.
- Dans le cas des autres contrats de réassurance détenus et mis en place par la compagnie : le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance. Toutefois, si la compagnie comptabilise un groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents à une date antérieure et que le contrat de réassurance détenu correspondant avait été conclu avant cette date antérieure, alors le groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à cette date antérieure.
- Dans le cas des contrats de réassurance détenus qui sont acquis par la compagnie : la date d'acquisition.

Périmètre des contrats

La compagnie inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance et de réassurance détenus tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la compagnie peut contraindre le titulaire de polices à payer les primes (ou dans laquelle elle est contrainte de payer des montants à un réassureur) ou au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la compagnie a une obligation substantielle de fournir des services au titulaire de polices (ou dans laquelle elle reçoit des services d'un réassureur). Une obligation substantielle de fournir des services cesse dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- la compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de polices et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques;
- les deux critères ci-dessous sont remplis :

- la compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques posés par le portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le contrat en cause et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement le risque posé par le portefeuille;
- l'établissement du montant des primes pour une couverture s'étendant jusqu'à la date de réévaluation des risques ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, une obligation substantielle de recevoir des services cesse lorsque le réassureur a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques, ou lorsque le réassureur a le droit substantiel de résilier la couverture.

Dans le cas des contrats d'assurance assortis de périodes de renouvellement, la compagnie détermine si les primes et les flux de trésorerie connexes qui découlent du contrat renouvelé sont compris dans le périmètre du contrat. La compagnie établit les prix relatifs aux renouvellements après avoir tenu compte des risques et des modalités de la couverture pour le titulaire de polices, en se référant à la tarification des contrats assortis de risques et de modalités équivalents aux dates de renouvellement. La compagnie réévalue le périmètre des contrats de chaque groupe à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les passifs ou les actifs liés aux primes attendues ou aux sinistres attendus qui n'entrent pas dans le périmètre du contrat d'assurance ne sont pas comptabilisés, car ces montants sont liés à des contrats d'assurance futurs.

Évaluation des contrats d'assurance

IFRS 17 fournit trois modèles d'évaluation pour les contrats d'assurance :

- le modèle d'évaluation général (MEG);
- la méthode fondée sur les honoraires variables (MHV);
- la méthode de la répartition des primes (MRP).

Le modèle d'évaluation général

La compagnie applique ce modèle à ses produits d'assurance à moyen et à long terme, tels que l'assurance individuelle, les rentes immédiates et les swaps de longévité.

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance par la compagnie correspond au total des flux de trésorerie d'exécution et de la marge sur services contractuels (MSC).

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution se composent d'estimations pondérées selon les probabilités des flux de trésorerie futurs, actualisées pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers connexes, majorées de l'ajustement au titre du risque non financier.

La compagnie estime les flux de trésorerie contractuels futurs compris dans le périmètre des contrats en tenant compte des éléments probants liés aux circonstances actuelles et passées, ainsi que des circonstances futures possibles afin de refléter les variables de marché et les variables autres que de marché ayant une incidence sur l'évaluation des flux de trésorerie. Les estimations de ces flux de trésorerie se basent sur les valeurs attendues, pondérées selon les probabilités, qui reflètent la moyenne d'un éventail complet des résultats possibles, en tenant compte d'un ajustement explicite au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que la compagnie reçoit dans le cadre de l'exécution d'un contrat d'assurance découlant d'incertitudes relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie découlant des risques non financiers. Les hypothèses relatives au risque non financier sont celles portant sur la mortalité, la longévité, la morbidité, la déchéance et les charges. Les estimations et les hypothèses sont examinées périodiquement afin de déterminer si elles reflètent adéquatement les conditions actuelles, passées et futures.

Lorsqu'elle estime les flux de trésorerie d'exécution, la compagnie inclut tous les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, y compris les éléments suivants :

- les primes et les flux de trésorerie connexes;
- les réclamations et les prestations, y compris les sinistres déclarés, mais non encore payés, les sinistres survenus, mais non encore déclarés, et les sinistres futurs prévus;
- les taxes sur les primes et les autres taxes transactionnelles et les flux de trésorerie afférents aux prêts consentis aux titulaires de polices;
- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés aux groupes de contrats selon une méthode systématique et rationnelle;

- les autres charges fixes et variables directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance;
- les frais de placement engagés dans le cadre des activités d'investissement relativement aux éléments sous-jacents, comme les soldes des comptes de produits d'assurance vie universelle et des fonds distincts;
- l'incidence des fonds retenus pour les contrats de réassurance émis afin de gérer le risque de crédit.

Marge sur services contractuels

La MSC d'un groupe de contrats d'assurance représente le profit non acquis que la compagnie s'attend à comptabiliser dans l'avenir à mesure qu'elle fournira les services prévus à ces contrats.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, si le total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et des flux de trésorerie ayant lieu à cette date constitue une entrée nette, le groupe de contrats n'est pas déficitaire. Dans ce cas, la MSC correspond à un montant égal et opposé à l'entrée nette, ce qui n'entraîne pas de produits nets ou de charge nette à la comptabilisation initiale.

Taux d'actualisation

La compagnie évalue la valeur temps de l'argent au moyen de taux d'actualisation qui sont conformes aux prix de marché observables et qui reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Ces taux excluent l'effet des facteurs qui influent sur ces prix de marché observables, mais pas sur les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance (p. ex., le risque de crédit).

La compagnie applique l'approche descendante pour les passifs au titre des contrats d'assurance couverts par des actifs. Selon cette approche, les taux d'actualisation sont estimés en partant de la courbe de rendement implicite d'un portefeuille d'actifs de référence qui reflète étroitement les caractéristiques de durée, de monnaie et de liquidité des flux de trésorerie d'assurance, puis en excluant l'incidence des risques (p. ex., le risque de crédit) présents dans les flux de trésorerie des instruments financiers qui font partie du portefeuille de référence, mais non dans les flux de trésorerie des contrats d'assurance. La correction de valeur pour risque de crédit incluse dans le taux d'actualisation varie en fonction de la notation, du secteur et de la durée des actifs pris en compte dans le taux d'actualisation. La correction de valeur est estimée en fonction des résultats historiques au chapitre du crédit et des conditions du marché en vigueur. Par exemple, si les écarts de taux du marché se sont considérablement accentués, une correction de valeur additionnelle pour risque de crédit afin de réduire le taux d'actualisation peut être nécessaire pour refléter les conditions du marché en vigueur. La compagnie utilise les actifs à revenu fixe soutenant les passifs au titre des contrats d'assurance comme portefeuille de référence pour déterminer les taux d'actualisation, au cours de la période observable, alors que les taux d'actualisation pour la période non observable sont basés sur un taux d'investissement final. Dans les cas où les actifs à revenu fixe soutenant les passifs au titre des contrats d'assurance ne reflètent pas adéquatement les caractéristiques d'illiquidité du passif, un ajustement supplémentaire est apporté au taux d'actualisation.

Dans les cas où il n'y a aucun actif qui couvre les passifs, la compagnie applique une approche ascendante dans sa détermination du taux d'actualisation. Cette approche utilise un taux sans risque majoré d'un écart afin de refléter les caractéristiques de liquidité des passifs. Les taux sans risque sont établis en fonction de la valeur de titres de créance d'État très liquides libellés dans la même monnaie que celle des passifs au titre du contrat d'assurance, et l'écart est tiré d'un élément de référence externe.

Ajustement au titre du risque

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité que la compagnie exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et le calendrier des flux de trésorerie de contrats d'assurance en raison du risque non financier. Les risques non financiers sont les risques d'assurance comme le risque de mortalité à l'égard de l'assurance vie, le risque de mortalité et de morbidité à l'égard des rentes, ainsi que les autres risques comme le risque de charges et le risque de déchéance. L'ajustement au titre du risque est calculé en appliquant une marge aux hypothèses non financières et en actualisant les flux de trésorerie au titre de la marge qui en résultent au moyen des mêmes taux d'actualisation que ceux liés aux flux de trésorerie les plus probables. Les marges appliquées reflètent les avantages de la diversification pour tous les risques non financiers. L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis par la compagnie reflète le degré de diversification dans l'ensemble des activités de Lifeco. La fourchette cible de la compagnie pour le niveau de confiance relatif à l'ajustement au titre du risque se situe entre le 85^e et le 90^e centile, et l'ajustement au titre du risque se situe actuellement à l'intérieur de cette fourchette cible. Le niveau de confiance est déterminé après déduction de la réassurance.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont occasionnés par les activités de vente et de souscription requises dans la création d'un groupe de contrats.

Les actifs ou les passifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisés avant la comptabilisation des contrats d'assurance correspondants et sont inclus dans la valeur comptable de groupes de contrats d'assurance émis connexes. La direction exerce son jugement pour déterminer les coûts qui sont directement attribuables à l'émission d'un groupe de contrats et la tranche de ces coûts qui est affectée aux groupes de contrats en raison des renouvellements prévus.

L'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les faits et circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Lors du test de dépréciation, la valeur comptable de l'actif est comparée aux entrées nettes de trésorerie attendues pour le groupe de contrats d'assurance connexe.

De plus, si une partie de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition a été affectée aux renouvellements futurs du groupe de contrats connexe, la valeur comptable de l'actif est comparée aux entrées de trésorerie nettes attendues pour ces renouvellements prévus. Si la valeur comptable excède les entrées de trésorerie nettes attendues décrites ci-dessus, une perte est comptabilisée dans les résultats des activités d'assurance. Dans le cas où les faits et circonstances indiquent que l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition n'est plus déprécié, la perte de valeur est reprise, en entier ou en partie.

Évaluation ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance à chaque date de clôture correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

- Le passif au titre de la couverture restante se compose des flux de trésorerie d'exécution liés aux services qui seront fournis en vertu des contrats au cours de périodes futures et de toute MSC restante à cette date.
- Le passif au titre des sinistres survenus se compose des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres déjà survenus et aux frais déjà engagés qui n'ont toutefois pas encore été déboursés, y compris les sinistres survenus, mais non encore déclarés.

Les flux de trésorerie d'exécution pour les groupes de contrats d'assurance sont évalués à la date de clôture au moyen des estimations à jour des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et des estimations à jour de l'ajustement au titre du risque non financier.

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance, la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière correspond à la valeur comptable à la date d'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe au cours de la période;
- l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC au cours de la période, qui est évalué au moyen des taux d'actualisation applicables aux flux de trésorerie nominaux qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents déterminés lors de la comptabilisation initiale;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs (évalués au moyen de taux d'actualisation applicables lors de la comptabilisation), sauf dans la mesure où :
 - toute augmentation des flux de trésorerie d'exécution excède la valeur comptable de la MSC, auquel cas l'excédent est comptabilisé à titre de perte dans les états consolidés du résultat net et crée un élément de perte; ou
 - toute diminution des flux de trésorerie d'exécution est affectée à l'élément de perte, ce qui entraîne la reprise des pertes comptabilisées antérieurement dans les états consolidés du résultat net;
- l'effet des écarts de change sur la MSC;
- le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs qui donnent lieu à un ajustement de la MSC se composent des éléments suivants :

- les ajustements liés à l'expérience découlant des primes et des flux de trésorerie liés aux primes reçus au cours de la période qui se rapportent aux services futurs;
- les variations dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement au titre du risque pour le passif au titre de la couverture restante, évaluées à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale, sauf celles qui se rapportent à l'effet des variations de la valeur temps de l'argent et des risques financiers;
- les écarts entre les composants investissements qui n'ont pas été séparés du contrat dont la compagnie s'attendait à ce qu'ils deviennent dus au cours de la période (après avoir tenu compte de la variation de l'expérience financière) et les composants investissements qui deviennent réellement dus au cours de la période, selon une évaluation au moyen des taux d'actualisation déterminés au moment de la comptabilisation initiale.

Les variations des flux de trésorerie discrétionnaires futurs attendus sont considérées comme une hypothèse liée aux services futurs et elles entraînent donc un ajustement de la MSC.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services fournis au cours de la période ou aux services passés sont comptabilisées dans les résultats des activités d'assurance dans les états consolidés du résultat net. Les variations qui se rapportent à l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers sont comptabilisées dans les produits financiers ou les charges financières d'assurance.

Méthode fondée sur les honoraires variables

La compagnie applique ce modèle aux contrats avec participation directe, comme l'assurance avec participation et les affaires de fonds distincts assortis de garanties d'assurance, pour lesquels un rendement d'investissement est fourni au titulaire de polices en fonction d'un ensemble d'éléments défini (p. ex., un portefeuille d'actifs).

Comptabilisation

La compagnie comptabilisera un contrat d'assurance selon la MHV s'il remplit toutes les conditions suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- le titulaire de polices a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini;
- la compagnie s'attend à verser au titulaire de polices une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur les éléments sous-jacents;
- la proportion substantielle des flux de trésorerie que la compagnie s'attend à verser aux titulaires de polices devrait varier en fonction des flux de trésorerie provenant des éléments sous-jacents.

La compagnie effectue le test d'applicabilité à l'égard de la MHV au moment de la comptabilisation initiale.

Évaluation initiale

De façon similaire au procédé du MEG, l'évaluation initiale des passifs au titre des contrats d'assurance en vertu de la MHV correspond aux flux de trésorerie d'exécution plus la MSC.

Évaluation ultérieure

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance auquel s'applique la MHV, la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière correspond à la valeur comptable à la date d'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence des nouveaux contrats ajoutés au groupe;
- La quote-part revenant à la compagnie de la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents, sauf dans la mesure où :
 - La compagnie a déjà consigné un objectif et une stratégie de gestion des risques liés à l'utilisation de dérivés pour atténuer le risque financier découlant des contrats d'assurance, comme elle le fait pour les contrats sur les actifs assurés;
 - La quote-part revenant à la compagnie d'une diminution de la juste valeur des éléments sous-jacents excède la valeur comptable de la MSC, ce qui donne lieu à une perte; ou
 - La quote-part revenant à la compagnie d'une augmentation de la juste valeur des éléments sous-jacents permet de reprendre le montant comptabilisé antérieurement comme une perte.
- Les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs, sauf dans la mesure où :
 - La compagnie a déjà consigné un objectif et une stratégie de gestion des risques liés à l'utilisation de dérivés pour atténuer le risque financier découlant des contrats d'assurance, comme elle le fait pour les contrats sur les actifs assurés;
 - Les augmentations des flux de trésorerie d'exécution excèdent la valeur comptable de la MSC, ce qui donne lieu à une perte; ou
 - Les diminutions des flux de trésorerie d'exécution sont affectées à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante.
- L'effet des écarts de change sur la MSC;
- Le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Atténuation des risques

La compagnie a recours à des dérivés et à des contrats de réassurance détenus pour atténuer les risques financiers découlant des garanties intégrées dans certains de ses contrats d'assurance avec participation directe. Les dérivés entrent dans le champ d'application d'IFRS 9, et les variations de leur juste valeur sont reflétées dans les états consolidés du résultat net. Dans le cadre des activités d'atténuation des risques, l'incidence financière sur les garanties incorporées dans ces contrats avec participation directe n'entraîne pas d'ajustement de la MSC et elle est également reflétée dans les états consolidés du résultat net.

Méthode de la répartition des primes

La compagnie applique ce modèle à ses produits d'assurance à court terme, tels que l'assurance vie et l'assurance maladie collectives.

Comptabilisation

Contrats dont la période de couverture n'excède pas un an

La compagnie applique la MRP dans son évaluation du passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance dont la période de couverture n'excède pas un an.

Contrats dont la période de couverture excède un an

La compagnie applique la MRP aux contrats dont les périodes de couverture sont de plus de un an, et qui sont relativement stables et dont les flux de trésorerie d'exécution varient peu. La faible variabilité des flux de trésorerie d'exécution indique qu'il n'y a pas d'écart significatif entre l'évaluation du passif au titre de la couverture restante en vertu de la MRP et celle en vertu du MEG. En règle générale, cela s'applique aux produits assortis de garanties de taux allant de deux à cinq ans.

Les nouveaux groupes de contrats d'assurance sont examinés pour déterminer s'ils peuvent être évalués au moyen de la MRP au moment de la comptabilisation initiale.

Les tests d'admissibilité pour la MRP ne seront pas réalisés ultérieurement après la comptabilisation initiale, à moins que des changements substantiels ne soient apportés aux modalités des groupes de contrats d'assurance.

Évaluation

Évaluation initiale du passif au titre de la couverture restante

Au moment de la comptabilisation initiale, l'évaluation initiale du passif au titre de la couverture restante correspond aux primes reçues au cours de la période, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui ne sont pas passés en charges, plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation d'un actif ou d'un passif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, qui représente les coûts d'acquisition payés avant la comptabilisation des contrats.

Les frais d'acquisition sont inclus dans les flux de trésorerie d'exécution du passif et sont répartis dans le périmètre du contrat de manière linéaire. Pour les contrats dont les renouvellements futurs sont attendus, une partie des frais d'acquisition sont inscrits à l'actif et différés jusqu'à ce que les renouvellements futurs de contrats soient comptabilisés.

Les flux de trésorerie d'exécution des contrats dont les périodes de couverture excèdent un an sont actualisés afin de refléter l'incidence du risque financier sur le contrat. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les caractéristiques des flux de trésorerie au titre des contrats. Dans le cas des contrats pour lesquels les primes sont reçues dans l'année qui suit la période de couverture, la compagnie a choisi de ne pas ajuster le passif pour refléter la valeur temps de l'argent.

Évaluation ultérieure

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, l'évaluation par la compagnie du passif au titre de la couverture restante pour les contrats en vertu de la MRP correspond à la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante au début de la période, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- ajouter les primes reçues au cours de la période;
- déduire les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au cours de la période qui n'ont pas été directement passés en charges;
- ajouter l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, plus les ajustements apportés à un composant financement;
- déduire le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les couvertures fournies au cours de la période;
- déduire les composants investissements payés ou transférés au passif au titre des sinistres survenus.

Si les circonstances indiquent qu'un contrat en vertu de la MRP est devenu déficitaire, une perte est immédiatement comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, et un composant distinct du passif au titre de la couverture restante est créé pour comptabiliser cet élément de perte. La perte correspond à l'écart entre les flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante du groupe et la valeur comptable actuelle du passif au titre de la couverture restante, en fonction de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus.

Le passif au titre des sinistres survenus est évalué selon la même approche que le MEG, soit au moyen des flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus. Lorsqu'il est prévu que les sinistres soient réglés moins de un an après qu'ils soient survenus, la compagnie a choisi de ne pas actualiser le passif au titre des sinistres survenus.

Évaluation des contrats de réassurance détenus

Le modèle d'évaluation général

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer un groupe de contrats d'assurance en vertu du MEG s'appliquent à l'évaluation d'un groupe de contrats de réassurance détenus, en tenant compte des modifications suivantes :

- La valeur comptable d'un groupe de contrats de réassurance détenus à chaque date de clôture correspond à la somme du composant de couverture restante et du composant de sinistres survenus. Le composant de couverture restante se compose des éléments suivants :
 - les flux de trésorerie d'exécution liés aux services qui seront reçus en vertu des contrats au cours de périodes futures;
 - toute MSC restante à cette date.

La compagnie évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs à partir d'hypothèses qui cadrent avec celles qu'elle utilise pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance sous-jacents, et un ajustement est appliqué pour tenir compte de tout risque de non-exécution par le réassureur. L'incidence du risque de non-exécution par le réassureur est évaluée à chaque date de clôture, et l'incidence des variations du risque de non-exécution est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la compagnie au réassureur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus représente un coût net ou un profit net à l'achat de réassurance. Elle correspond à un montant égal et opposé au total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés pour les flux de trésorerie survenus avant la comptabilisation du groupe, des flux de trésorerie ayant lieu à cette date et des produits comptabilisés dans les états consolidés du résultat net en raison des contrats sous-jacents déficitaires comptabilisés à cette date. Toutefois, si le coût net de l'achat d'une couverture de réassurance est lié à des événements assurés survenus avant l'achat du groupe, la compagnie comptabilise immédiatement ce coût en tant que charge dans les états consolidés du résultat net.

La compagnie ajuste la valeur comptable de la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus à la fin de la période de présentation de l'information financière afin de refléter les variations des flux de trésorerie d'exécution en appliquant la même méthode que celle utilisée pour les contrats d'assurance émis, sauf lorsque le contrat sous-jacent est déficitaire et que la variation des flux de trésorerie d'exécution pour les contrats d'assurance sous-jacents est comptabilisée en résultat net en ajustant l'élément de perte. Les variations respectives des contrats de réassurance détenus sont aussi comptabilisées en résultat net (ajustement du composant recouvrement de perte).

Les fonds détenus en vertu de contrats de réassurance détenus dans le but de gérer le risque de crédit sont inclus dans la valeur comptable de l'actif au titre des contrats de réassurance détenus.

Méthode de la répartition des primes

La compagnie détient des contrats de réassurance pour les contrats d'assurance avec participation directe qu'elle émet. Les contrats de réassurance détenus dont les contrats avec participation directe sous-jacents sont évalués en vertu de la MRP sont également classés et évalués en vertu de la MRP.

Contrats d'assurance sous-jacents déficitaires

La compagnie ajuste la MSC du groupe auquel le contrat de réassurance détenu appartient et, par conséquent, comptabilise les produits lorsqu'elle comptabilise une perte au moment de la comptabilisation initiale de contrats sous-jacents déficitaires, si le contrat de réassurance détenu est conclu au plus tard au moment de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires. L'ajustement à la MSC est déterminé en multipliant :

- le montant de la perte liée aux contrats sous-jacents par;
- le pourcentage de sinistres relatifs aux contrats sous-jacents que la compagnie s'attend à recouvrer au titre des contrats de réassurance détenus.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus que la compagnie acquiert dans le cadre d'un transfert de contrats ou d'un regroupement d'entreprises couvrant des contrats sous-jacents déficitaires, l'ajustement de la MSC est calculé en multipliant :

- le montant de l'élément de perte lié aux contrats sous-jacents à la date d'acquisition par;
- le pourcentage de sinistres relatifs aux contrats sous-jacents que la compagnie s'attend à recouvrer à la date d'acquisition au titre des contrats de réassurance détenus.

Un composant recouvrement de perte est créé ou ajusté pour le groupe de contrats de réassurance détenus afin de refléter l'ajustement à la MSC, qui détermine les montants qui sont présentés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net en tant qu'ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui sont exclus de la répartition des primes de réassurance payées dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus.

Évaluation des contrats d'investissement

Les contrats d'investissement sont comptabilisés lorsque la compagnie devient partie aux dispositions contractuelles du contrat. À la comptabilisation, la compagnie évalue le contrat d'investissement à sa juste valeur. Les coûts de transaction marginaux directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission du contrat d'investissement sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque la juste valeur du contrat d'investissement diffère du prix de transaction lors de la comptabilisation initiale, la compagnie comptabilise l'écart comme suit :

- Lorsque la juste valeur est attestée par un cours sur un marché actif pour un actif ou un passif identique (c.-à-d. une donnée d'entrée de niveau 1) ou qu'elle repose sur une technique d'évaluation qui utilise uniquement des données de marchés observables, l'écart est comptabilisé à titre de profit ou de perte.
- Dans tous les autres cas, l'écart est reporté, et le moment de la comptabilisation du résultat net différé du premier jour est déterminé individuellement. Il est soit amorti sur la durée de vie de l'instrument, soit différé jusqu'à ce que la juste valeur de l'instrument puisse être déterminée au moyen de données d'entrées observables sur le marché, ou réalisé au moyen d'un règlement.

Les contrats d'investissement sont par la suite évalués à la JVRN, et la juste valeur est établie à la valeur de marché des actifs qui couvrent le solde du passif ou au résultat de l'actualisation des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque à des taux tirés d'un portefeuille de référence ou de modèles stochastiques, selon le plus élevé de ces montants. Les principales techniques d'évaluation de la compagnie tiennent compte de tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération et utilisent au maximum les données observables sur le marché.

Unités de couverture

Amortissement de la MSC

La MSC est un composant du groupe de contrats d'assurance qui représente le profit non acquis que la compagnie comptabilisera à la suite de la prestation de services dans l'avenir. Le montant relatif à la MSC pour un groupe de contrats d'assurance est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services fournis au titre du groupe de contrats d'assurance au cours de la période. Le montant comptabilisé dans les états consolidés du résultat net pour la période considérée est déterminé en identifiant les unités de couverture du groupe et en affectant la MSC à la fin de la période à chaque unité de couverture fournie au cours de la période considérée et qui devrait être fournie au cours des périodes ultérieures.

Le nombre d'unités de couverture d'un groupe correspond au volume de couverture fourni par les contrats du groupe, qui est déterminé en tenant compte du volume de prestations fourni et de la durée de couverture prévue.

Dans le cas des contrats de réassurance émis, le nombre d'unités de couverture d'un groupe reflète les tendances prévues en matière de tarification des contrats sous-jacents, car le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la MSC est similaire à celui des contrats de réassurance émis et reflète les tendances prévues en matière de tarification des contrats sous-jacents, car le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance de la compagnie représentent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle la compagnie s'attend à avoir droit en échange de ces services. Les produits des activités d'assurance tirés d'un groupe de contrats d'assurance correspondent donc à la partie pertinente, pour la période, du total de la contrepartie pour les contrats (c.-à-d. le montant des primes versées à la compagnie, ajusté pour tenir compte de l'effet du financement, soit la valeur temps de l'argent, et pour exclure les composants investissements).

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou les charges financières d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit :

- l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations;
- l'effet du risque financier et de ses variations.

La compagnie a choisi de comptabiliser les produits financiers ou les charges financières d'assurance dans les états consolidés du résultat net.

Produits nets ou charges nettes liés à des contrats de réassurance détenus

La compagnie présente séparément dans les états consolidés du résultat net les montants qu'elle s'attend à recouvrer auprès des réassureurs, ainsi que la répartition des primes de réassurance payées. La compagnie traite les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents comme faisant partie des indemnités dont le contrat de réassurance détenu prévoit le remboursement, et elle exclut les composants investissements et les commissions de la répartition des primes de réassurance payées présentée dans les états consolidés du résultat net. Les montants liés au recouvrement de pertes découlant de la réassurance de contrats avec participation directe déficitaires sont inclus à titre de montants recouvrables auprès du réassureur.

Modifications et décomptabilisation de contrats

Modifications de contrats

Lorsque les modalités d'un contrat d'assurance sont modifiées, la compagnie évalue si la modification est suffisamment substantielle pour donner lieu à la décomptabilisation du contrat initial et à la comptabilisation d'un nouveau contrat modifié, comme s'il avait été conclu pour la première fois. Si la modification du contrat n'entraîne pas une nouvelle comptabilisation de celui-ci, l'effet de la modification est traité comme un changement dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution, qui est inscrit comme un ajustement lié à l'expérience au titre du contrat existant.

Décomptabilisation de contrats

La compagnie décomptabilise un contrat lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque les obligations qui y sont précisées expirent ou qu'elles sont acquittées ou résiliées.

Les actions suivantes sont entreprises lorsqu'un contrat d'assurance non comptabilisé en vertu de la MRP est décomptabilisé d'un groupe de contrats d'assurance :

- les flux de trésorerie d'exécution affectés au groupe sont ajustés pour éliminer ceux qui ont trait aux droits et aux obligations décomptabilisés;
- la MSC du groupe est ajustée pour tenir compte de la variation des flux de trésorerie d'exécution, sauf si ces variations sont affectées à un élément de perte;
- le nombre d'unités de couverture pour la couverture restante prévue est ajusté pour refléter les unités de couverture décomptabilisées du groupe.

Si un contrat est décomptabilisé parce qu'il est transféré à un tiers, la MSC est également ajustée pour tenir compte de la prime demandée par le tiers, à moins que le groupe ne soit déficitaire.

Lorsqu'un contrat d'assurance comptabilisé en vertu de la MRP est décomptabilisé, les ajustements apportés aux flux de trésorerie d'exécution visant à supprimer les droits et obligations connexes et à comptabiliser l'incidence de la décomptabilisation donnent lieu à l'imputation immédiate des montants suivants aux états consolidés du résultat net :

- si le contrat est éteint : l'écart net entre la partie décomptabilisée du passif au titre de la couverture restante du contrat initial et les autres flux de trésorerie résultant de l'extinction;
- si le contrat est transféré à un tiers : l'écart entre la partie décomptabilisée du passif au titre de la couverture restante du contrat initial et la prime demandée par le tiers.

p) Provisions au titre des produits différés

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de manière linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

q) Compte de participation

La quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires représente, conformément aux restrictions de la loi, une part du bénéfice net avant les participations des titulaires de polices à même le compte de participation. Le versement réel de la quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires, comme il est déterminé par la loi, représente un pourcentage des participations versées aux titulaires de polices. Les opérations relatives au compte de participation et les bilans qui s'y rapportent sont présentés de manière combinée ou sont consolidés dans les états financiers de la compagnie.

Le compte de participation de la Canada Vie est composé de deux sous-divisions principales. Les passifs relatifs aux polices avec participation émises ou prises en charge par la Canada Vie avant la démutualisation sont détenus dans des sous-comptes liés à des blocs fermés. Les passifs liés aux prestations garanties et aux autres prestations non garanties sont établis au moyen des hypothèses les plus probables. Si, à un moment donné, la valeur des actifs attribués à ces polices était, de l'avis de l'actuaire désigné, inférieure à celle des actifs requis à long terme pour soutenir les passifs de ces polices et les attentes raisonnables des titulaires de polices, des actifs ayant une valeur suffisante pour corriger la situation seraient d'abord virés des sous-comptes auxiliaires additionnels maintenus à cette fin au compte de participation et ensuite, si l'insuffisance était considérée comme permanente, du compte de l'actionnaire. Tout virement du compte de l'actionnaire serait comptabilisé en charge au titre du bénéfice net attribuable à l'actionnaire.

La deuxième sous-division principale est composée des sous-comptes liés à des blocs ouverts qui comprennent l'ensemble des passifs relatifs aux nouvelles polices avec participation émises au moment de la démutualisation ou après celle-ci. Au moment de la démutualisation, des capitaux de lancement de 50 \$ ont été virés du surplus attribuable aux actionnaires au compte de participation. Le montant des capitaux de lancement ainsi qu'un taux de rendement raisonnable peuvent être virés au compte de l'actionnaire lorsque les capitaux de lancement ne sont plus requis pour soutenir les nouvelles polices avec participation. Le virement de capitaux de lancement au compte de l'actionnaire correspondrait à un remboursement du capital et serait enregistré comme un rajustement du surplus attribuable à l'actionnaire. Un taux de rendement raisonnable des capitaux de lancement sera constaté à titre de produits dans le compte de l'actionnaire et à titre de charge dans le compte de participation lorsqu'il sera payé. La totalité des capitaux de lancement a été remboursée, à l'exception d'un montant de 22 \$ (15 \$ US).

r) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans chaque territoire visé. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour traitement fiscal incertain qui atteint le seuil de probabilité aux fins de comptabilisation est évaluée selon la méthode qui semble fournir la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude entre la méthode du montant le plus probable et la méthode de l'espérance mathématique. La provision pour impôt incertain sera classée dans l'impôt exigible ou l'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement sous-jacent de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

s) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La compagnie et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. La compagnie et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie postérieures à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et le coût correspondant des services rendus au cours de la période sont déterminés à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (note 26). L'actif des régimes de retraite est comptabilisé à la juste valeur.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la compagnie et de ses filiales, les coûts des services et les charges d'intérêts nettes sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net. Les coûts des services comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les frais administratifs, le coût des services passés et l'incidence des réductions et des liquidations. Pour déterminer les charges d'intérêts nettes (les produits d'intérêts nets) qui sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net, la compagnie applique un taux d'actualisation sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, lequel est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à l'ouverture de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la compagnie et de ses filiales, les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies découlant du rendement inférieur (supérieur) des actifs sur les produits d'intérêts, les écarts actuariels et les changements apportés au plafond de l'actif sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

La compagnie et ses filiales ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. Dans le cas des régimes à cotisations définies de la compagnie et de ses filiales, le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

t) Capitaux propres

Les instruments financiers émis par la compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le surplus d'apport représente la charge au titre de l'acquisition de droits relative aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas été exercés en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions.

Le cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente, des réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'impôt, et de l'écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement, le cas échéant.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la proportion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

Le surplus attribuable au compte de participation représente la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation de la compagnie et de ses filiales.

u) Paiements fondés sur des actions

Lifeco offre à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés liées un régime d'options sur actions qui prévoit l'attribution d'options sur des actions ordinaires de Lifeco.

La compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la compagnie (note 25). Cette charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, et elle est portée en augmentation du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées.

La compagnie et certaines de ses sociétés liées disposent de régimes d'unités d'actions différées auxquels participent les administrateurs et certains employés de la compagnie. Les droits des unités émises aux administrateurs aux termes de ces régimes sont acquis au moment de l'attribution. Les droits des unités émises à certains employés aux termes de ces régimes sont principalement acquis sur une période de trois ans. La compagnie comptabilise une hausse des charges d'exploitation et des frais administratifs pour les unités attribuées aux termes des régimes d'unités d'actions différées. La compagnie comptabilise un passif pour les unités attribuées en vertu des régimes d'unités d'actions différées, ce passif étant réévalué à chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la valeur de marché des actions ordinaires de Lifeco.

Certains employés de la compagnie ont le droit de participer au régime d'unités d'actions liées au rendement. Les droits des unités émises aux termes de ce régime sont acquis sur une période de trois ans. La compagnie utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la charge de rémunération liée aux unités attribuées aux termes du régime pour la période d'acquisition des droits, et elle inscrit une augmentation correspondante du passif selon la valeur de marché des actions ordinaires de Lifeco.

La compagnie a un plan d'achat d'actions pour les employés selon lequel, sous réserve du respect de certaines conditions, la compagnie versera des cotisations équivalentes à celles des employés, jusqu'à concurrence d'un certain montant, en vue d'acheter des actions ordinaires de Lifeco. Les cotisations de la compagnie sont passées en charges dans les charges d'exploitation et frais administratifs à mesure qu'elles sont engagées.

v) Contrats de location

Lorsque la compagnie est le preneur, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés aux bilans consolidés à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués d'après le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, des coûts directs initiaux engagés et de tout incitatif à la location reçu. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les autres actifs, sauf ceux qui répondent à la définition d'un immeuble de placement, lesquels sont présentés dans les immeubles de placement et sont assujettis à la méthode comptable appropriée de la compagnie. Les actifs au titre de droits d'utilisation présentés dans les autres actifs sont amortis jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou de la durée du contrat de location, s'il est antérieur, selon la méthode linéaire. La dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est incluse dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les autres passifs. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont incluses dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

La compagnie a choisi d'appliquer une mesure de simplification qui consiste à ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois et pour les actifs de faible valeur.

Lorsque la compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les investissements dans un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés à titre de contrats de location-financement. La compagnie est le bailleur en vertu d'un contrat de location-financement et l'investissement est constaté dans les débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel représente la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux à recevoir du preneur et est présenté dans les bilans consolidés. Une partie des paiements reçus du preneur sont comptabilisés dans les produits tirés des contrats de location-financement et le reste est porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net à un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours de l'investissement net de la compagnie dans le contrat de location-financement.

w) Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels, pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles, ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'évaluer la performance. Les secteurs opérationnels de la compagnie correspondent aux activités touchant les polices avec participation et les actionnaires de la compagnie. Les unités d'exploitation au sein des secteurs sont les suivantes : Exploitation canadienne, Exploitation européenne, Solutions de gestion du capital et des risques et Exploitation générale. L'exploitation canadienne comprend les unités Client individuel et Client collectif. L'exploitation européenne comprend les unités Royaume-Uni, Irlande et Allemagne. L'unité Réassurance est présentée dans le secteur Solutions de gestion du capital et des risques. L'exploitation générale englobe les activités et les transactions qui ne sont pas directement attribuables aux autres unités d'exploitation opérationnelle de la compagnie.

x) Méthodes comptables futures

La compagnie surveille activement les modifications des normes IFRS qui sont proposées et publiées par l'IASB afin de déterminer l'incidence qu'elles pourraient avoir sur elle. Le tableau suivant présente les normes qui ont été publiées et les mises à jour qui ont été apportées à l'analyse de la compagnie depuis l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 18 <i>États financiers : Présentation et informations à fournir</i>	En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 <i>États financiers : Présentation et informations à fournir</i> (IFRS 18). La norme vise à améliorer la façon dont les sociétés communiquent l'information dans leurs états financiers, et met l'accent sur l'information relative à la performance financière dans l'état du résultat net. IFRS 18 obligera les sociétés à : - fournir des sous-totaux définis dans l'état du résultat net; - fournir des informations sur tout indicateur de performance défini par la direction se rapportant à l'état du résultat net; - mettre en œuvre des principes pour le regroupement des informations dans les états financiers et déterminer si ces informations doivent être fournies dans les états financiers de base ou dans les notes annexes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme.
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> et IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> et à IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>. Les modifications précisent le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et de caractéristiques semblables ainsi que le règlement des passifs au moyen de systèmes de paiement électronique et introduisent des obligations d'information supplémentaires afin d'accroître la transparence pour les investisseurs. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.

3. Acquisitions d'entreprises

a) Acquisition d'Investment Planning Counsel

Le 30 novembre 2023, la compagnie a conclu l'acquisition de la totalité des capitaux propres d'Investment Planning Counsel Inc., une société indépendante de gestion du patrimoine, auprès de la Société financière IGM Inc. (IGM), pour une contrepartie d'achat totale de 585 \$. L'acquisition accroît la portée et les capacités des services de gestion du patrimoine de la compagnie. IGM est une société liée et est membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Par conséquent, le Comité de révision de la compagnie et celui de Lifeco ont examiné et approuvé la transaction.

Au cours du troisième trimestre de 2024, la compagnie a achevé son évaluation exhaustive de la juste valeur de l'actif net acquis et de la répartition du prix d'achat.

Le goodwill initial de 583 \$ présenté dans les états financiers consolidés annuels audités de la compagnie au 31 décembre 2023 a été ajusté à la conclusion de la répartition du prix d'achat. Des ajustements ont été apportés aux montants provisoires présentés dans les états financiers consolidés annuels audités de la compagnie au 31 décembre 2023, principalement en raison de la comptabilisation et de l'évaluation des immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles comptabilisées comprennent des contrats de clients d'un montant de 230 \$ et un amortissement cumulé de 8 \$ au 31 décembre 2024 liés à ces contrats.

Les informations comparatives dans les états financiers consolidés de la compagnie n'ont pas été retraitées.

La compagnie a déterminé la juste valeur des immobilisations incorporelles au moyen de techniques d'évaluation qui reposent sur des projections des flux de trésorerie actualisés en fonction de jugements et d'estimations portant sur la rétention des clients, les prévisions à l'égard des produits, ainsi que le bénéfice et les taux d'actualisation.

Le tableau suivant présente les montants attribués aux actifs acquis, au goodwill et aux passifs repris le 30 novembre 2023 et présentés au 31 décembre 2024.

Actifs acquis et goodwill

Trésorerie	31 \$
Goodwill	371
Immobilisations incorporelles	230
Immobilisations corporelles	3
Débiteurs	33
Autres actifs	279
Impôt exigible	1
Total des actifs acquis et du goodwill	948 \$

Passifs repris

Créditeurs	38 \$
Autres passifs	294
Impôt exigible	1
Passifs d'impôt différé	30
Total des passifs repris	363 \$

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill relatif à l'acquisition entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024.

Goodwill présenté antérieurement, au 31 décembre 2023

Comptabilisation et évaluation des immobilisations incorporelles	583 \$
Comptabilisation de passifs d'impôt différé sur les immobilisations incorporelles et autres ajustements apportés au cours de la période d'évaluation	(230)
	18

Goodwill présenté au 31 décembre 2024

	371 \$
--	--------

b) Acquisition de Value Partners

Le 8 septembre 2023, la compagnie a conclu l'acquisition de la totalité des titres de capitaux propres de Value Partners Group Inc., une société de placement établie à Winnipeg, qui offre des services aux clients ayant des besoins complexes et pointus en matière de gestion du patrimoine.

Au cours du troisième trimestre de 2024, la compagnie a achevé son évaluation exhaustive de la juste valeur de l'actif net acquis, y compris les immobilisations incorporelles, et la répartition du prix d'achat a été conclue. Par conséquent, le goodwill initial de 119 \$ présenté dans les états financiers consolidés annuels audités de la compagnie au 31 décembre 2023 et comptabilisé à la suite de l'acquisition a été ajusté pour s'établir à 68 \$, principalement en raison de la comptabilisation et de l'évaluation des immobilisations incorporelles. Les informations comparatives dans les états financiers consolidés de la compagnie n'ont pas été retraitées.

c) Vente des activités liées aux obligations sur l'île de Grande-Bretagne au Royaume-Uni

Le 23 décembre 2024, Canada Life U.K. a annoncé la signature d'une entente visant le transfert de ses activités liées aux obligations sur l'île de Grande-Bretagne à Countrywide Assured plc (Countrywide), une filiale de Chesnara plc. Parallèlement, les deux parties ont conclu une convention de réassurance de sorte que les risques et les avantages inhérents aux activités sous-jacentes soient transférés à Countrywide. La transaction a donné lieu à un profit net de 21 \$ avant impôt, principalement attribuable à la comptabilisation d'actifs liés à la convention de réassurance. Les actifs sous-jacents et les passifs connexes pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, d'une valeur comptable de 2 750 \$ au 31 décembre 2024, doivent être transférés à Countrywide en attendant l'approbation des tribunaux, ce qui devrait avoir lieu au cours des 12 prochains mois.

4. Restructuration

a) Restructuration au sein de l'exploitation canadienne

La compagnie a comptabilisé une provision pour restructuration de 23 \$ au sein de l'exploitation canadienne pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (20 \$ au titre du compte de l'actionnaire et 3 \$ au titre du compte de participation). La restructuration a trait au transfert de certaines fonctions liées à l'exploitation des technologies de l'information à un fournisseur externe dans le cadre d'une entente de services gérés. Au 31 décembre 2024, le solde de la provision comptabilisée par la compagnie dans les autres passifs relativement à cette restructuration était de 7 \$. La compagnie s'attend à utiliser une importante part de ces montants en 2025.

b) Restructuration de l'exploitation européenne

La compagnie a comptabilisé une provision pour restructuration de 26 \$ au sein de l'exploitation européenne pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (126 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023). Au 31 décembre 2024, le solde de la provision pour restructuration comptabilisée dans les autres passifs par la compagnie était de 104 \$ (106 \$ au 31 décembre 2023). La restructuration a trait à des provisions pour réductions de l'effectif et autres initiatives de transformation de l'exploitation, telles qu'elles sont présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la compagnie au 31 décembre 2023.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2024	2023
Trésorerie	3 242 \$	2 361 \$
Dépôts à court terme	1 280	1 583
Total	4 522 \$	3 944 \$

Au 31 décembre 2024, un montant en trésorerie et en dépôts à court terme de 421 \$ était soumis à des restrictions par la compagnie (245 \$ au 31 décembre 2023). Il s'agissait de trésorerie détenue en fidéicommis aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation, de fonds détenus en vertu de certaines ententes d'indemnité, de fonds des clients détenus par des courtiers et de montants en trésorerie détenus en mains tierces.

6. Placements de portefeuille

a) Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes :

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations				
JVRN – désignation	89 794 \$	89 794 \$	81 572 \$	81 572 \$
JVRN – obligatoire	995	995	1 040	1 040
JVAERG	9 980	9 980	9 206	9 206
Coût amorti	94	94	86	86
	100 863	100 863	91 904	91 904
Prêts hypothécaires				
JVRN – désignation	15 842	15 842	15 818	15 818
JVRN – obligatoire	4 818	4 818	4 203	4 203
JVAERG	7	7	6	6
Coût amorti	4 810	4 193	4 422	3 923
	25 477	24 860	24 449	23 950
Actions				
JVRN – obligatoire	13 955	13 955	12 893	12 893
Méthode de la mise en équivalence	839	853	696	630
	14 794	14 808	13 589	13 523
Immeubles de placement	8 235	8 235	7 849	7 849
Total	149 369 \$	148 766 \$	137 791 \$	137 226 \$

b) Le tableau suivant présente la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance :

	2024				2023			
	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Durée jusqu'à l'échéance			Total
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	14 208 \$	20 394 \$	66 261 \$	100 863 \$	9 800 \$	21 064 \$	61 040 \$	91 904 \$
Prêts hypothécaires ¹	2 758	10 674	12 045	25 477	2 012	10 547	11 890	24 449
Total	16 966 \$	31 068 \$	78 306 \$	126 340 \$	11 812 \$	31 611 \$	72 930 \$	116 353 \$

¹ Les prêts hypothécaires comprennent les prêts hypothécaires rechargeables, lesquels n'ont pas de date de rachat fixe. L'échéance des titres qui composent le portefeuille a été estimée en fonction de l'expérience antérieure au chapitre des rachats.

c) Placements mis en équivalence

Un montant important des placements mis en équivalence de la compagnie a trait au placement que la compagnie détient dans une société liée membre du groupe de sociétés de Power Corporation, soit IGM, dont elle ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable. La quote-part de la compagnie dans le bénéfice d'IGM est comptabilisée au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net. La compagnie détenait 9 200 407 actions d'IGM au 31 décembre 2024 (9 200 448 actions au 31 décembre 2023), soit une participation de 3,89 % (3,86 % au 31 décembre 2023). La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. Cette influence notable découle de plusieurs facteurs, notamment le contrôle commun exercé par Power Corporation sur la compagnie et sur IGM, la représentation partagée du conseil d'administration de la compagnie et d'IGM, les échanges de membres de la direction, certaines alliances stratégiques conjointes et d'importantes transactions intersociétés et ententes de services qui influencent les politiques financières et opérationnelles des deux sociétés.

La date de clôture de l'exercice de la compagnie et d'IGM est le 31 décembre. Les résultats de fin d'exercice de la compagnie sont approuvés et présentés avant la publication des résultats financiers d'IGM. Par conséquent, la compagnie présente l'information financière d'IGM en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes du marché, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers consolidés de la compagnie.

On peut consulter l'information financière d'IGM au 31 décembre 2024 dans l'information qu'elle publie.

La compagnie et ses filiales détiennent également des placements dans des titres de capitaux propres dans certaines parties liées que la compagnie comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence.

2024			
	IGM	Autres parties liées	Total
Valeur comptable au début de l'exercice	387 \$	309 \$	696 \$
Entrées	—	103	103
Quote-part du bénéfice net comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	41	15	56
Dividendes reçus	(21)	(4)	(25)
Autres	—	9	9
Valeur comptable à la fin de l'exercice	407 \$	432 \$	839 \$
Juste valeur à la fin de l'exercice	421 \$	432 \$	853 \$

2023			
	IGM	Autres parties liées	Total
Valeur comptable au début de l'exercice	375 \$	152 \$	527 \$
Entrées	—	185	185
Quote-part du bénéfice net comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	33	(26)	7
Dividendes reçus	(21)	(5)	(26)
Autres	—	3	3
Valeur comptable à la fin de l'exercice	387 \$	309 \$	696 \$
Juste valeur à la fin de l'exercice	321 \$	309 \$	630 \$

d) Les produits nets tirés des placements se répartissent comme suit :

2024						
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements :						
Produits tirés des placements – gagnés	4 010 \$	949 \$	407 \$	504 \$	217 \$	6 087 \$
Pertes nettes réalisées à la décomptabilisation d’actifs à la JVAERG	(45)	—	—	—	—	(45)
Profits à la décomptabilisation d’actifs au coût amorti	—	2	—	—	—	2
Recouvrement au titre des pertes de crédit attendues, montant net	—	7	—	—	—	7
Autres produits (charges)	—	—	—	(192)	(140)	(332)
	3 965	958	407	312	77	5 719
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN :						
JVRN – désignation	(1 424)	479	—	—	857	(88)
JVRN – obligatoire	1	(39)	1 559	—	—	1 521
Comptabilisé à la juste valeur	—	—	—	(153)	—	(153)
	(1 423)	440	1 559	(153)	857	1 280
Total	2 542 \$	1 398 \$	1 966 \$	159 \$	934 \$	6 999 \$
2023						
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements :						
Produits tirés des placements – gagnés	3 518 \$	872 \$	376 \$	503 \$	137 \$	5 406 \$
Pertes nettes réalisées à la décomptabilisation d’actifs à la JVAERG	(243)	—	—	—	—	(243)
Profits à la décomptabilisation d’actifs au coût amorti	—	9	—	—	—	9
(Charge) recouvrement au titre des pertes de crédit attendues, montant net	(1)	—	—	—	—	(1)
Autres produits (charges)	—	—	—	(188)	(106)	(294)
	3 274	881	376	315	31	4 877
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN :						
JVRN – désignation	2 822	277	—	—	562	3 661
JVRN – obligatoire	39	272	798	—	—	1 109
Comptabilisé à la juste valeur	—	—	—	(503)	—	(503)
	2 861	549	798	(503)	562	4 267
Total	6 135 \$	1 430 \$	1 174 \$	(188) \$	593 \$	9 144 \$

Les produits tirés des placements liés aux obligations et aux prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des placements dans les actions comprennent les dividendes et les distributions provenant des fonds de capital-investissement. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits tirés des placements gagnés sur les immeubles de placement. Les autres produits tirés des placements comprennent les profits et les pertes de change, les produits gagnés sur les instruments financiers dérivés et les produits tirés des participations de la compagnie dans IGM et d'autres parties liées.

e) Résultat net des activités de placement

	2024	2023
Rendement d'investissement		
Produits nets tirés des placements	5 719 \$	4 877 \$
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN	1 280	4 267
Total du rendement d'investissement	6 999	9 144
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance		
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	(4 672)	(3 731)
Effets du choix relatif à l'atténuation des risques	45	(5)
Intérêt capitalisé	(3 767)	(3 379)
Effet des changements de taux d'actualisation et des autres hypothèses financières	2 767	(1 921)
Effet de l'évaluation des variations des estimations selon les taux courants et de l'ajustement de la MSC selon les taux en vigueur lors de la comptabilisation initiale	(224)	4
Total des produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(5 851)	(9 032)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance		
Intérêt capitalisé	340	92
Autres	(314)	174
Total des produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	26	266
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(159)	(178)
	1 015 \$	200 \$

f) Prêts de titres

La compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. Les garanties se composent principalement d'obligations d'État et d'obligations de sociétés de grande qualité. De plus, l'agent de prêt indemnise la compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2024, la juste valeur des titres que la compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 3 804 \$ (7 233 \$ au 31 décembre 2023).

7. Gestion des risques

La compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques liés à ses instruments financiers et à ses contrats d'assurance. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la compagnie est exposée.

Les moyens mis en œuvre par la compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la compagnie subisse une perte découlant de l'incapacité ou du refus éventuel d'un débiteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- Les politiques en matière de placement et de gestion des risques visent à réduire la concentration excessive dans certains émetteurs, secteurs et territoires ou certaines sociétés rattachées.
- Des limites en matière de placement et de risques précisent le seuil minimal et le seuil maximal à respecter relativement à chaque catégorie d'actif.
- Identification du risque de crédit à l'aide d'un système interne de classification du risque de crédit qui comprend une évaluation détaillée de la solvabilité d'un débiteur. Le classement attribué au risque de crédit ne peut être supérieur à la meilleure notation fournie par certaines sociétés de notation indépendantes.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le comité de gestion des risques ou le comité de placements du conseil d'administration.

- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation. Pour gérer le risque de crédit lié aux instruments dérivés, la compagnie inclut l'exposition aux dérivés dans l'exposition au risque de crédit qui est évaluée en fonction des limites à l'égard de la notation des débiteurs, et elle cherche également à obtenir des ententes de garanties, lorsqu'il est possible de le faire.
- La solidité financière des contreparties qui fournissent de la réassurance à la compagnie est revue dans le cadre d'un processus continu de surveillance. La solidité financière minimale des réassureurs est décrite dans la politique de gestion du risque de réassurance. La compagnie tente de réduire au minimum le risque de crédit lié à la réassurance en établissant des limites fondées sur les notations pour le montant net des positions cédées par contrepartie, et en cherchant une protection sous forme d'ententes de garanties ou de retenue de fonds, lorsqu'il est possible de le faire.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.

i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la compagnie lié aux instruments financiers ainsi qu'aux contrats d'assurance et de réassurance. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute correction de valeur pour perte.

	2024	2023
Instruments financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 522 \$	3 944 \$
Obligations	100 863	91 904
Prêts hypothécaires	25 477	24 449
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 127	1 019
Débiteurs	2 577	2 098
Actifs du compte de négociation	161	160
Créances liées à des contrats de location-financement	926	668
Autres actifs ¹	472	517
Actifs dérivés	1 458	1 486
	137 583	126 245
Contrats d'assurance et de réassurance		
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus ²	6 544	6 546
Actifs au titre des contrats d'assurance	858	902
Fonds détenus par des assureurs cédants ³	3 365	3 678
Avances consenties aux titulaires de polices ³	3 912	3 883
	14 679	15 009
Total	152 262 \$	141 254 \$

¹ Comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la compagnie (note 11).

² Comprend les fonds retenus pour les contrats de réassurance émis.

³ Compris dans les passifs au titre des contrats d'assurance (note 14).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Les garanties se composent principalement d'obligations d'État et d'obligations de sociétés de grande qualité. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la perte de valeur, s'il y a lieu. Les garanties reçues de contreparties par la compagnie au 31 décembre 2024 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 972 \$ (1 210 \$ au 31 décembre 2023).

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires et exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par émetteur, par secteur et par unité d'exploitation.

2024					
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total
Obligations émises ou garanties par :					
Trésor	1 554 \$	7 274 \$	4 220 \$	94 \$	13 142 \$
Organismes gouvernementaux	17 286	7 444	694	129	25 553
Créances titrisées par des agences	186	—	12	10	208
Autres créances titrisées	3 453	800	160	406	4 819
Services financiers	4 698	5 651	1 163	220	11 732
Communications	1 194	856	208	19	2 277
Produits de consommation courante	5 086	2 084	1 059	244	8 473
Énergie	2 809	502	354	84	3 749
Produits industriels	2 878	1 178	466	172	4 694
Technologie	1 329	409	317	14	2 069
Transport	4 426	853	198	33	5 510
Services publics	12 559	4 660	1 087	331	18 637
Total	57 458 \$	31 711 \$	9 938 \$	1 756 \$	100 863 \$

2023					
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total
Obligations émises ou garanties par :					
Trésor	921 \$	8 522 \$	2 887 \$	92 \$	12 422 \$
Organismes gouvernementaux	16 618	6 760	406	137	23 921
Créances titrisées par des agences	178	—	13	13	204
Autres créances titrisées	2 924	803	134	381	4 242
Services financiers	5 225	4 861	1 033	210	11 329
Communications	1 089	748	150	20	2 007
Produits de consommation courante	4 704	1 774	1 021	236	7 735
Énergie	2 619	447	321	87	3 474
Produits industriels	2 560	1 156	439	153	4 308
Technologie	1 044	479	293	11	1 827
Transport	3 996	755	156	31	4 938
Services publics	10 632	3 786	748	331	15 497
Total	52 510 \$	30 091 \$	7 601 \$	1 702 \$	91 904 \$

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par unité d'exploitation.

2024					
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total
Résidences unifamiliales	1 225 \$	— \$	— \$	— \$	1 225 \$
Résidences multifamiliales	4 523	946	34	150	5 653
Prêts hypothécaires rechargeables	1 949	2 279	590	—	4 818
Commerciaux	9 228	4 133	153	267	13 781
Total	16 925 \$	7 358 \$	777 \$	417 \$	25 477 \$

	2023			
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale
Résidences unifamiliales	1 511 \$	— \$	— \$	— \$
Résidences multifamiliales	4 581	814	32	142
Prêts hypothécaires rechargeables	1 697	2 043	463	—
Commerciaux	8 955	3 850	147	214
Total	16 744 \$	6 707 \$	642 \$	356 \$

iii) Pertes de crédit attendues

Les tableaux suivants présentent le rapprochement de la correction de valeur pour pertes de crédit selon le modèle des pertes de crédit en vertu d'IFRS 9 en fonction du classement des actifs et des phases.

	2024			
	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	1 \$	— \$	— \$	1 \$
Charge pour pertes de crédit				
Réévaluation nette de la correction de valeur	1	—	—	1
Solde à la fin de l'exercice	2 \$	— \$	— \$	2 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
Solde au début de l'exercice	1 \$	29 \$	4 \$	34 \$
Charge pour pertes de crédit				
Transferts vers la phase 1	3	(3)	—	—
Réévaluation nette de la correction de valeur	(3)	(7)	3	(7)
Taux de change et autres	—	1	—	1
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	20 \$	7 \$	28 \$
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit à la fin de l'exercice	3 \$	20 \$	7 \$	30 \$

	2023			
	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	— \$	— \$	— \$	— \$
Charge pour pertes de crédit				
Émissions	1	—	—	1
Arrivées à échéance	(1)	—	—	(1)
Réévaluation nette de la correction de valeur	1	—	—	1
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	— \$	— \$	1 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
Solde au début de l'exercice	1 \$	32 \$	— \$	33 \$
Charge pour pertes de crédit				
Transferts vers la phase 1	1	(1)	—	—
Émissions	1	—	—	1
Réévaluation nette de la correction de valeur	(2)	(3)	4	(1)
Taux de change et autres	—	1	—	1
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	29 \$	4 \$	34 \$
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit à la fin de l'exercice	2 \$	29 \$	4 \$	35 \$

iv) Exposition au risque de crédit selon les notations internes des risques

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires à la JVAERG ainsi que la valeur comptable des prêts hypothécaires au coût amorti. Les notations des risques se fondent sur les notations internes utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues à la date de clôture.

2024				
	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
De grande qualité	9 968 \$	— \$	— \$	9 968 \$
De moins bonne qualité	—	12	—	12
Dépréciées	—	—	—	—
Total	9 968 \$	12 \$	— \$	9 980 \$
Prêts hypothécaires à la JVAERG				
De grande qualité	7 \$	— \$	— \$	7 \$
Total	7 \$	— \$	— \$	7 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
De grande qualité	4 562 \$	— \$	— \$	4 562 \$
De moins bonne qualité	—	266	—	266
Dépréciés	—	—	10	10
	4 562	266	10	4 838
Correction de valeur pour pertes de crédit	(1)	(20)	(7)	(28)
Total	4 561 \$	246 \$	3 \$	4 810 \$
2023				
	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
De grande qualité	9 203 \$	— \$	— \$	9 203 \$
De moins bonne qualité	—	3	—	3
Dépréciées	—	—	—	—
Total	9 203 \$	3 \$	— \$	9 206 \$
Prêts hypothécaires à la JVAERG				
De grande qualité	6 \$	— \$	— \$	6 \$
Total	6 \$	— \$	— \$	6 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
De grande qualité	4 088 \$	— \$	— \$	4 088 \$
De moins bonne qualité	—	357	—	357
Dépréciés	—	—	11	11
	4 088	357	11	4 456
Correction de valeur pour pertes de crédit	(1)	(29)	(4)	(34)
Total	4 087 \$	328 \$	7 \$	4 422 \$

v) Incidence du crédit sur les actifs financiers désignés comme étant à la JVRN

La valeur comptable des placements de portefeuille de la compagnie désignés comme étant à la JVRN représente l'exposition maximale au risque de crédit pour ces actifs. La variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit de ces actifs est généralement négligeable en l'absence d'événements de crédit importants touchant des actifs précis. Une perte liée à la juste valeur de 13 \$ en 2024 (néant en 2023) est reflétée dans les variations de la juste valeur des actifs à la JVRN dans les états consolidés du résultat net relativement aux incidents de crédit importants liés aux actifs désignés à la JVRN.

vi) Qualité de l'actif***Portefeuille d'obligations selon la notation***

En fonction des notations internes :

AAA
AA
A
BBB
BB ou inférieure
Total

2024	2023
12 681 \$	12 368 \$
26 884	25 905
36 862	31 680
23 711	21 429
725	522
100 863 \$	91 904 \$

Portefeuille de dérivés selon la notation

Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :

AA
A
Dérivés négociés en bourse
Total

2024	2023
763 \$	777 \$
694	708
1	1
1 458 \$	1 486 \$

Actifs au titre des contrats de réassurance détenus selon la notation

Selon les notations attribuées par les agences de notation :

AA- à AA+
A- à A+
BBB+ ou inférieure
Non coté

Total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus

Total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus moins les garanties

2024	2023
5 132 \$	5 164 \$
1 409	1 353
8	9
(5)	20
6 544 \$	6 546 \$
4 161 \$	4 275 \$

Le total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus est présenté déduction faite des fonds retenus aux termes des contrats de réassurance.

vii) Fonds détenus par des assureurs cédants

Au 31 décembre 2024, les dépôts de la compagnie au titre des fonds détenus par des assureurs cédants se chiffraient à 3 365 \$ (3 678 \$ au 31 décembre 2023). Ce montant est inclus dans les passifs au titre des contrats d'assurance dans les bilans consolidés. Ces montants comprennent des actifs de 98 \$ au 31 décembre 2024 (37 \$ au 31 décembre 2023) pour lesquels la compagnie ne conserve pas le risque de crédit. Les produits et les charges résultant des actifs sous-jacents sont portés au résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net.

Les points suivants présentent les fonds déposés aux termes de certaines ententes pour lesquelles la compagnie est exposée au risque de crédit.

i) Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives :

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	166 \$	166 \$	158 \$	158 \$
Obligations	3 053	3 053	3 426	3 426
Autres actifs	48	48	57	57
Total	3 267 \$	3 267 \$	3 641 \$	3 641 \$
Éléments couverts :				
Passifs au titre des contrats d'assurance	3 267 \$	3 267 \$	3 586 \$	3 586 \$
Surplus	—	—	55	55
Total	3 267 \$	3 267 \$	3 641 \$	3 641 \$

ii) Le tableau suivant présente, par émetteur et par secteur, la valeur comptable des obligations comprise dans les fonds déposés :

	2024	2023
Obligations émises ou garanties par :		
Trésor	216 \$	305 \$
Organismes gouvernementaux	700	736
Autres créances titrisées	342	381
Services financiers	591	625
Communications	74	76
Produits de consommation courante	154	204
Énergie	141	155
Produits industriels	131	185
Technologie	26	49
Transport	117	110
Services publics	561	600
Total	3 053 \$	3 426 \$

iii) Qualité de l'actif :

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2024	2023
AAA	304 \$	313 \$
AA	1 207	1 422
A	1 264	1 335
BBB	246	308
BB ou inférieure	32	48
Total	3 053 \$	3 426 \$

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. Le cadre de gestion du risque de liquidité de la compagnie et les limites connexes sont conçus pour permettre à la compagnie de respecter ses engagements de trésorerie et de garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, que ce soit selon le calendrier prévu ou en situation de sévère crise de liquidité.

- La compagnie s'efforce d'atténuer le risque de liquidité par l'entremise de la conception de ses produits et du maintien d'un portefeuille de placements diversifié de haute qualité assortis d'échéances variées par année. Environ 46 % de nos passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement (évalués selon la valeur comptable et à l'exclusion des passifs détenus pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts) sont assujettis à un retrait discrétionnaire.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. La compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou de transactions sur les marchés financiers.

i) Paiements exigibles par période

Dans le cours normal de ses activités, la compagnie conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital de certains des passifs financiers de la compagnie est résumé dans le tableau suivant :

	2024					
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Débetures et autres instruments d'emprunt	— \$	— \$	— \$	100 \$	55 \$	498 \$
Titres de fiducies de capital ¹	—	—	—	—	—	150
Obligations d'achat	92	69	45	30	11	15
Cotisations au titre des régimes de retraite	122	—	—	—	—	—
Total	214 \$	69 \$	45 \$	130 \$	66 \$	663 \$

¹ Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 \$ (valeur comptable de 44 \$).

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment, sans s'y limiter, en raison des changements dans le profil de l'actif ou du passif de la compagnie, des changements apportés à la répartition des activités, des taux d'imposition effectifs, d'autres facteurs liés au marché, des différences dans l'exposition réelle par rapport aux indices boursiers généraux, de la variation des expositions par territoire et des limites générales des modèles internes de la compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs. Étant donné la nature de ces calculs, la compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

i) Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif.

- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif connexe, ce qui donnerait lieu à une variation immédiate non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif connexe, ce qui donnerait lieu à une variation immédiate non significative du bénéfice net attribuable aux actionnaires.

La compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de la compagnie sont libellées en dollars canadiens et en euros. En vertu des normes IFRS, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des capitaux propres de la compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart entre la valeur de l'actif et la valeur du passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la compagnie est exposée.

- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.

- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont généralement effectués dans des instruments à revenu fixe ou des immeubles de placement dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie de ces actifs sont effectués dans des titres de participation et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, tandis que les autres sont appariés en fonction de la durée.
- En l'absence de placements permanents convenables, ou afin de gérer le niveau des risques de pertes attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt, on a recours à des instruments de couverture.
- Dans la mesure où il y a appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

L'incidence de la variation des taux d'intérêt sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires serait largement contrebalancée par la variation de la valeur des actifs financiers qui couvrent les passifs. Toutefois, les différences de sensibilité aux taux d'intérêt dans la valeur des actifs et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement donnent lieu à une sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt pour le bénéfice net attribuable aux actionnaires.

La stratégie de gestion des actifs et des passifs adoptée par la compagnie fait appel à l'utilisation d'actions et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe à titre de composant des actifs du fonds général qui couvrent les passifs, ce qui fait en sorte que le bénéfice net est exposé aux taux d'intérêt. De plus, le classement des actifs financiers, comme les actifs hypothécaires au Royaume-Uni comptabilisés au coût amorti et détenus dans les actifs du fonds général qui couvrent les passifs, contribue également à ce que le bénéfice net attribuable aux actionnaires soit exposé aux taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres d'une augmentation ou d'une diminution parallèle immédiate de 50 points de base des taux d'intérêt, arrondie à 25 \$ près.

Variation des courbes de taux du marché

	2024		2023	
	Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt	Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	100 \$	(125) \$	150 \$	(225) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	75	(125)	150	(225)

Les sensibilités présentées ci-dessus reflètent l'incidence immédiate des fluctuations des marchés sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

L'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt variera selon les régions géographiques où les fluctuations surviennent. La hausse des taux au Canada et au Royaume-Uni a une incidence positive parallèle sur le bénéfice net, et la baisse des taux aux États-Unis et dans la zone euro a une incidence positive parallèle sur le bénéfice net. L'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt varie également en fonction de l'ampleur des fluctuations des taux d'intérêt par durée. Par conséquent, l'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt pourrait différer de l'incidence estimative des fluctuations parallèles dans toutes les régions géographiques, laquelle est présentée ci-dessus.

L'incidence potentielle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie ne tient pas compte des modifications éventuelles futures des hypothèses relatives au taux d'investissement final de la compagnie. Aux 31 décembre 2024 et 2023, une hausse ou une baisse de 10 points de base du taux d'investissement final dans toutes les régions se traduirait respectivement par une augmentation de 25 \$ ou une diminution de 25 \$ après impôt du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie.

Le tableau suivant présente l'incidence sur le bénéfice net et les capitaux propres attribuables aux actionnaires d'une augmentation ou d'une diminution parallèle immédiate de 50 points de base des écarts de crédit, arrondie à 25 \$ près, et aucune modification n'a été apportée à la prime d'illiquidité finale.

Variation des écarts de crédit

	2024		2023	
	Hausse de 50 points de base des écarts de crédit	Baisse de 50 points de base des écarts de crédit	Hausse de 50 points de base des écarts de crédit	Baisse de 50 points de base des écarts de crédit
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	225 \$	(275) \$	275 \$	(350) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	325	(400)	350	(450)

Les sensibilités présentées ci-dessus reflètent l'incidence immédiate des fluctuations des marchés sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

L'incidence réelle des variations des écarts de crédit dépendra des régions où les changements se produisent, ainsi que des variations des écarts de crédit par durée. Une variation des écarts de crédit peut également donner lieu à une variation de la correction de valeur pour risque de crédit incluse dans le taux d'actualisation en fonction des conditions du marché et de crédit en vigueur à ce moment. Toute incidence éventuelle sur le bénéfice qui pourrait découler d'une telle variation n'est pas reflétée dans les sensibilités présentées ci-dessus.

iii) Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs et des passifs découlant des fluctuations des marchés boursiers et à d'autres risques de prix. Afin d'atténuer ce risque, la politique de placement de la compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts ou aux garanties de retrait minimum à vie a été atténué au moyen d'un programme de couverture, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme normalisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux.

Certains passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement dont les flux de trésorerie sont d'une durée indéterminée sont soutenus par des actions ordinaires cotées en bourse et des placements dans d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, principalement des immeubles de placement, des fonds immobiliers, des actions non cotées en bourse et des prêts hypothécaires rechargeables. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires reflétera les variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Toutefois, dans la plupart des cas, la valeur des passifs ne fluctue pas en fonction des variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe.

Les passifs au titre des produits de fonds distincts assortis de garanties fluctuent en fonction des variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Dans les conditions actuelles du marché, la compagnie n'a subi aucune incidence sur le bénéfice des affaires relatives aux fonds distincts qu'elle ne couvre pas, car les variations du coût des garanties sont entièrement compensées dans la MSC. Dans le cas des affaires relatives aux fonds distincts couverts de la compagnie, la variation du passif par rapport à la variation des actifs de couverture a une incidence limitée sur le bénéfice.

Le tableau ci-après présente les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 10 % ou de 20 % de la valeur des actions ordinaires cotées en bourse sur le bénéfice net et les capitaux propres attribuables aux actionnaires, arrondies à 25 \$ près.

Variation des valeurs des actions ordinaires cotées en bourse

	2024				2023			
	Hausse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Baisse de 20 %	Hausse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Baisse de 20 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	100 \$	50 \$	(50) \$	(100) \$	150 \$	75 \$	(75) \$	(150) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	350	175	(175)	(375)	425	200	(200)	(425)

Les sensibilités présentées ci-dessus reflètent l'incidence immédiate des fluctuations des marchés sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le tableau ci-après présente les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 5 % ou de 10 % de la valeur des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe sur le bénéfice net et les capitaux propres attribuables aux actionnaires, arrondies à 25 \$ près.

Variation des valeurs des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe

	2024				2023			
	Hausse de 10 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Baisse de 10 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	400 \$	200 \$	(225) \$	(450) \$	400 \$	200 \$	(200) \$	(425) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	450	225	(225)	(475)	425	225	(225)	(450)

Les sensibilités présentées ci-dessus reflètent l'incidence immédiate des fluctuations des marchés sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

d) Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires

La compagnie a recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'ISDA) dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La compagnie reçoit et donne des garanties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie de la convention-cadre de l'ISDA. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans consolidés puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des accords de compensation de dérivés conclus avec des bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

Les tableaux présentent l'incidence potentielle, sur les bilans consolidés de la compagnie, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans consolidés.

	2024			
	Montants connexes non compensés dans les bilans consolidés			
	Montant brut des instruments financiers présentés dans les bilans consolidés	Position de compensation de la contrepartie ¹	Garanties financières reçues ou versées ²	Exposition nette
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	1 458 \$	(1 082) \$	(371) \$	5 \$
Total des instruments financiers – actifs	1 458 \$	(1 082) \$	(371) \$	5 \$
Instruments financiers – passifs				
Instruments financiers dérivés	2 074 \$	(1 082) \$	(801) \$	191 \$
Total des instruments financiers – passifs	2 074 \$	(1 082) \$	(801) \$	191 \$

	2023			
	Montants connexes non compensés dans les bilans consolidés			
	Montant brut des instruments financiers présentés dans les bilans consolidés	Position de compensation de la contrepartie ¹	Garanties financières reçues ou versées ²	Exposition nette
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	1 486 \$	(869) \$	(615) \$	2 \$
Total des instruments financiers – actifs	1 486 \$	(869) \$	(615) \$	2 \$
Instruments financiers – passifs				
Instruments financiers dérivés	1 208 \$	(869) \$	(194) \$	145 \$
Total des instruments financiers – passifs	1 208 \$	(869) \$	(194) \$	145 \$

¹ Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la compagnie a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais que les critères de compensation au bilan ne sont pas satisfaits, à l'exclusion des garanties.

² Les garanties financières présentées dans les tableaux ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Au 31 décembre 2024, le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 972 \$ (1 210 \$ au 31 décembre 2023), et un montant de 1 652 \$ (755 \$ au 31 décembre 2023) avait été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés.

8. Évaluation de la juste valeur

La compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, un certain nombre d'obligations et de fonds de placement privés, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la JVRN sont généralement compris dans le niveau 2.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement et les prêts hypothécaires rechargeables.

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

	2024				2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs évalués à la juste valeur								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 522 \$	— \$	— \$	4 522 \$	3 944 \$	— \$	— \$	3 944 \$
Actifs financiers à la JVRN								
Obligations	—	90 611	178	90 789	—	82 360	252	82 612
Prêts hypothécaires	—	15 842	4 818	20 660	—	15 818	4 203	20 021
Actions	10 669	—	3 286	13 955	10 487	—	2 406	12 893
Total des actifs financiers à la JVRN	10 669	106 453	8 282	125 404	10 487	98 178	6 861	115 526
Actifs financiers à la JVAERG								
Obligations	—	9 980	—	9 980	—	9 206	—	9 206
Prêts hypothécaires	—	7	—	7	—	6	—	6
Total des actifs financiers à la JVAERG	—	9 987	—	9 987	—	9 212	—	9 212
Immeubles de placement	—	—	8 235	8 235	—	—	7 849	7 849
Dérivés ¹	1	1 457	—	1 458	1	1 485	—	1 486
Autres actifs – actifs du compte de négociation	161	—	—	161	160	—	—	160
Total des actifs évalués à la juste valeur	15 353 \$	117 897 \$	16 517 \$	149 767 \$	14 592 \$	108 875 \$	14 710 \$	138 177 \$
Passifs évalués à la juste valeur								
Emprunt hypothécaire grevant des immeubles de placement	— \$	54 \$	— \$	54 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Dérivés ²	—	2 074	—	2 074	5	1 203	—	1 208
Passifs au titre des contrats d'investissement	—	4 687	—	4 687	—	4 953	—	4 953
Total des passifs évalués à la juste valeur	— \$	6 815 \$	— \$	6 815 \$	5 \$	6 156 \$	— \$	6 161 \$

¹ Compte non tenu de garanties de 440 \$ reçues de contreparties au 31 décembre 2024 (842 \$ au 31 décembre 2023).

² Compte non tenu de garanties de 934 \$ données à des contreparties au 31 décembre 2024 (247 \$ au 31 décembre 2023).

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours des exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

Les tableaux suivants présentent des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la compagnie a utilisé des données du niveau 3.

2024					
	Obligations à la JVRN	Prêts hypothécaires à la JVRN	Actions à la JVRN ³	Immeubles de placement	Total de l'actif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	252 \$	4 203 \$	2 406 \$	7 849 \$	14 710 \$
Total des profits (pertes)					
Compris dans le résultat net	7	200	440	(153)	494
Compris dans les autres éléments du résultat global ¹	—	153	—	264	417
Achats	29	—	626	618	1 273
Émissions	—	481	—	—	481
Ventes	(27)	—	(186)	(334)	(547)
Règlements	—	(219)	—	—	(219)
Transfert vers les biens immobiliers occupés par leur propriétaire	—	—	—	(9)	(9)
Transferts vers le niveau 3 ²	—	—	—	—	—
Transferts hors du niveau 3 ²	(83)	—	—	—	(83)
Solde à la fin de l'exercice	178 \$	4 818 \$	3 286 \$	8 235 \$	16 517 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	7 \$	200 \$	440 \$	(153) \$	494 \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2024	7 \$	191 \$	440 \$	(165) \$	473 \$

2023					
	Obligations à la JVRN	Prêts hypothécaires à la JVRN	Actions à la JVRN ³	Immeubles de placement	Total de l'actif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	195 \$	3 371 \$	2 050 \$	8 315 \$	13 931 \$
Total des profits (pertes)					
Compris dans le résultat net	6	345	105	(503)	(47)
Compris dans les autres éléments du résultat global ¹	—	52	—	52	104
Achats	68	—	517	191	776
Émissions	—	569	—	—	569
Ventes	(17)	—	(266)	(206)	(489)
Règlements	—	(134)	—	—	(134)
Transferts vers le niveau 3 ²	—	—	—	—	—
Transferts hors du niveau 3 ²	—	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	252 \$	4 203 \$	2 406 \$	7 849 \$	14 710 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans le résultat net tirés des placements	6 \$	345 \$	105 \$	(503) \$	(47) \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2023	6 \$	334 \$	105 \$	(499) \$	(54) \$

¹ Le montant des autres éléments du résultat global pour les obligations et les prêts hypothécaires à la JVRN et les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

² Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation ou à la mise en place de clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

³ Comprend les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur.

Type d'actif	Méthode d'évaluation	Données importantes non observables	Valeur des données	Interdépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux du marché.	Taux d'actualisation Taux réversif Taux d'inoccupation	Fourchette de 4,2 % à 12,6 % Fourchette de 4,3 % à 8,0 % Moyenne pondérée de 5,5 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.
Prêts hypothécaires – prêts hypothécaires rechargeables (à la JVRN)	La méthode d'évaluation pour les prêts hypothécaires rechargeables consiste à utiliser un modèle d'évaluation interne pour déterminer les flux de trésorerie prévus des actifs, y compris le coût de la garantie contre une valeur nette réelle négative pour chaque prêt, afin de les regrouper pour tous les prêts et d'actualiser ces flux de trésorerie à la date d'évaluation. La projection est revue chaque mois jusqu'au rachat prévu du prêt, soit sur une base volontaire, soit au décès des titulaires du prêt ou à leur entrée dans un établissement de soins de longue durée.	Taux d'actualisation	Fourchette de 4,7 % à 6,5 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.
Actions	L'établissement de la juste valeur des actions exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, les multiples de capitalisation prévus ou l'utilisation de données liées aux transactions récentes.	Taux d'actualisation	Divers	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.

Les tableaux suivants présentent des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie présentés à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

2024					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	Total
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers au coût amorti					
Obligations	— \$	— \$	— \$	94 \$	94 \$
Prêts hypothécaires	—	4 193	—	—	4 193
Total des actifs financiers au coût amorti	—	4 193	—	94	4 287
Autres actions ¹	421	—	—	432	853
Total des actifs présentés à la juste valeur	421 \$	4 193 \$	— \$	526 \$	5 140 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Déventures et autres instruments d'emprunt	— \$	289 \$	— \$	498 \$	787 \$
Total des passifs présentés à la juste valeur	— \$	289 \$	— \$	498 \$	787 \$
2023					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	Total
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers au coût amorti					
Obligations	— \$	— \$	— \$	86 \$	86 \$
Prêts hypothécaires	—	3 923	—	—	3 923
Total des actifs financiers au coût amorti	—	3 923	—	86	4 009
Autres actions ¹	321	—	—	309	630
Total des actifs présentés à la juste valeur	321 \$	3 923 \$	— \$	395 \$	4 639 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Déventures et autres instruments d'emprunt	— \$	288 \$	— \$	492 \$	780 \$
Total des passifs présentés à la juste valeur	— \$	288 \$	— \$	492 \$	780 \$

¹ Les autres actions comprennent le placement de la compagnie dans IGM et d'autres parties liées.

9. Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Goodwill

i) La valeur comptable du goodwill et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

	2024	2023
Coût		
Solde au début de l'exercice	7 107 \$	6 407 \$
Acquisitions d'entreprises	—	702
Ajustements à la répartition du prix d'achat	36	(1)
Cessions	(4)	—
Montant attribué aux immobilisations incorporelles	(299)	(11)
Fluctuations des taux de change	27	10
Solde à la fin de l'exercice	6 867 \$	7 107 \$
Cumul des pertes de valeur		
Solde au début de l'exercice	(35) \$	(35) \$
Cessions	2	—
Perte de valeur	(7)	—
Solde au début et à la fin de l'exercice	(40) \$	(35) \$
Valeur comptable nette	6 827 \$	7 072 \$

ii) Le goodwill a été affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie comme suit :

	2024	2023
Exploitation canadienne		
Client collectif	1 471 \$	1 471 \$
Client individuel	2 964	3 236
Exploitation européenne	2 392	2 365
Total	6 827 \$	7 072 \$

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de 2 866 \$ (2 484 \$ au 31 décembre 2023) comprennent les immobilisations incorporelles à durée indéterminée et les immobilisations incorporelles à durée déterminée. La valeur comptable de ces immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

i) Immobilisations incorporelles à durée indéterminée :

	2024				2023			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût								
Solde au début de l'exercice	521 \$	410 \$	354 \$	1 285 \$	517 \$	384 \$	354 \$	1 255 \$
Entrées	—	135	—	135	—	26	—	26
Fluctuations des taux de change	9	—	—	9	4	—	—	4
Solde à la fin de l'exercice	530 \$	545 \$	354 \$	1 429 \$	521 \$	410 \$	354 \$	1 285 \$
Cumul des pertes de valeur								
Solde au début de l'exercice	(35) \$	— \$	— \$	(35) \$	(34) \$	— \$	— \$	(34) \$
Fluctuations des taux de change	—	—	—	—	(1)	—	—	(1)
Solde à la fin de l'exercice	(35) \$	— \$	— \$	(35) \$	(35) \$	— \$	— \$	(35) \$
Valeur comptable nette	495 \$	545 \$	354 \$	1 394 \$	486 \$	410 \$	354 \$	1 250 \$

ii) Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été affectées à des groupes d'unités génératrices de trésorerie comme suit :

	2024	2023
Exploitation canadienne		
Client collectif	529 \$	354 \$
Client individuel	609	649
Exploitation européenne	256	247
Total	1 394 \$	1 250 \$

iii) Immobilisations incorporelles à durée déterminée :

	2024			
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie et logiciels	Total
Période d'amortissement	De 7 à 30 ans	30 ans	De 3 à 10 ans	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
Coût				
Solde au début de l'exercice	945 \$	107 \$	1 818 \$	2 870 \$
Entrées	211	—	205	416
Fluctuations des taux de change	9	4	17	30
Cessions	(5)	—	(8)	(13)
Solde à la fin de l'exercice	1 160 \$	111 \$	2 032 \$	3 303 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(564) \$	(73) \$	(999) \$	(1 636) \$
Fluctuations des taux de change	(11)	(3)	(7)	(21)
Cessions	5	—	8	13
Perte de valeur	(2)	—	—	(2)
Amortissement	(45)	(3)	(137)	(185)
Solde à la fin de l'exercice	(617) \$	(79) \$	(1 135) \$	(1 831) \$
Valeur comptable nette	543 \$	32 \$	897 \$	1 472 \$
	2023			
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie et logiciels	Total
Période d'amortissement	De 7 à 30 ans	30 ans	De 3 à 10 ans	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
Coût				
Solde au début de l'exercice	912 \$	105 \$	1 704 \$	2 721 \$
Entrées	29	—	196	225
Fluctuations des taux de change	4	2	7	13
Cessions	—	—	(89)	(89)
Solde à la fin de l'exercice	945 \$	107 \$	1 818 \$	2 870 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(524) \$	(68) \$	(880) \$	(1 472) \$
Fluctuations des taux de change	(1)	(1)	(2)	(4)
Amortissement	(39)	(4)	(117)	(160)
Solde à la fin de l'exercice	(564) \$	(73) \$	(999) \$	(1 636) \$
Valeur comptable nette	381 \$	34 \$	819 \$	1 234 \$

En 2023, la compagnie a comptabilisé une perte de valeur de 88 \$ à l'égard des logiciels au Royaume-Uni, montant qui a été présenté dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états consolidés du résultat net.

La période d'amortissement moyenne pondérée restante des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux contrats de clients et aux canaux de distribution est de 16 ans et de 9 ans, respectivement (16 ans et 10 ans au 31 décembre 2023, respectivement).

c) Valeur recouvrable

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, la compagnie affecte les immobilisations incorporelles à des unités génératrices de trésorerie et le goodwill à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie avec sa valeur comptable. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill sont établies en comparant la valeur recouvrable d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie avec sa valeur comptable.

La juste valeur est déterminée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en bourse et de transactions d'acquisition d'entreprises précédentes. Ces calculs reposent sur les projections relatives au bénéfice et aux flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers approuvés par la direction. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable utilisées par les compagnies d'assurance vie et les gestionnaires d'actif. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers, entre autres. Les multiples de valorisation utilisés pour mesurer la juste valeur représentent des données de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2024, la compagnie a soumis les immobilisations incorporelles et le goodwill au test annuel de dépréciation, selon le solde des actifs au 30 septembre 2024. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie liées aux immobilisations incorporelles et des groupes d'unités génératrices de trésorerie liés au goodwill était plus élevée que leur valeur comptable; il n'y avait donc aucune indication de dépréciation.

Une modification raisonnable des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie ne devrait pas faire en sorte que la valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

10. Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire ainsi que sa variation.

	2024	2023
Valeur comptable au début de l'exercice	709 \$	682 \$
Déduire : cumul des amortissements et des pertes de valeur	(165)	(150)
Valeur comptable nette au début de l'exercice	544	532
Entrées	52	26
Perte de valeur	(3)	—
Transferts des immeubles de placement	9	—
Amortissement	(16)	(15)
Change	3	1
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	589 \$	544 \$

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles était de 277 \$ au 31 décembre 2024 (252 \$ au 31 décembre 2023).

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en garantie de la dette.

11. Autres actifs

	2024	2023
Coûts d'acquisition différés	476 \$	453 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	187	202
Créances liées à des contrats de location-financement	926	668
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 26)	493	365
Actifs du compte de négociation	161	160
Charges payées d'avance	117	123
Autres actifs divers	287	373
Total	2 647 \$	2 344 \$

Le total des autres actifs, d'un montant de 604 \$ (695 \$ au 31 décembre 2023), devrait être décomptabilisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés, dont la variation est indiquée ci-dessous :

Coûts d'acquisition différés

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	453 \$	526 \$
Entrées	85	66
Amortissement	(48)	(49)
Fluctuations des taux de change	12	5
Cessions	(26)	(95)
Solde à la fin de l'exercice	476 \$	453 \$

12. Produits des activités d'assurance

	2024	2023
Contrats non évalués en vertu de la méthode de la répartition des primes (MRP)		
Montants relatifs aux variations des passifs au titre de la couverture restante		
Ajustements liés à l'expérience	(99) \$	(117) \$
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	1 212	1 166
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	616	602
Charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues	9 417	9 042
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	588	556
	11 734	11 249
Contrats évalués en vertu de la MRP	9 273	8 939
Total des produits des activités d'assurance	21 007 \$	20 188 \$

13. Charges afférentes aux activités d'assurance et autres charges d'exploitation

	2024	2023
Charges de sinistres et prestations	14 445 \$	13 828 \$
Affectation des primes directement au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	748	702
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	(772)	(625)
Pertes et reprise de pertes sur les contrats d'assurance déficitaires	50	60
Salaires et autres avantages du personnel	1 977	1 890
Frais généraux et administratifs	1 122	995
Charges d'intérêts sur les contrats de location	6	6
Amortissement des immobilisations corporelles	62	65
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	36	35
Commissions	1 579	1 301
Total des charges	19 253 \$	18 257 \$
Représentés par :		
Charges afférentes aux activités d'assurance	16 165 \$	15 622 \$
Autres charges d'exploitation et frais administratifs	3 088	2 635
Total des charges	19 253 \$	18 257 \$

14. Contrats d'assurance

a) Analyse en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Contrats d'assurance

Contrats d'assurance	2024						
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP			
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
Actifs d'ouverture	(1 730) \$	— \$	831 \$	(3) \$	— \$	— \$	(902) \$
Passifs d'ouverture	112 684	247	2 799	13 578	555	(174)	129 689
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	47 410	—	—	—	—	—	47 410
Solde d'ouverture net	158 364	247	3 630	13 575	555	(174)	176 197
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global							
Produits des activités d'assurance	(21 007)	—	—	—	—	—	(21 007)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(20)	9 489	6 615	55	—	16 139
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	748	—	—	—	—	—	748
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires	—	50	—	—	—	—	50
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	—	—	(16)	(689)	(67)	—	(772)
	748	30	9 473	5 926	(12)	—	16 165
Composants investissements	(9 626)	—	6 571	3 055	—	—	—
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(29 885)	30	16 044	8 981	(12)	—	(4 842)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	7 176	1	4 980	505	17	—	12 679
Incidence des fluctuations des taux de change	2 619	4	76	188	9	—	2 896
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(20 090)	35	21 100	9 674	14	—	10 733
Flux de trésorerie							
Primes reçues	35 103	—	—	—	—	—	35 103
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(51)	—	(21 046)	(9 356)	—	—	(30 453)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(879)	—	—	—	—	—	(879)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition transférés de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au moment de la comptabilisation initiale	(34)	—	—	—	—	—	(34)
Autres flux de trésorerie ¹	807	—	—	—	—	—	807
Total des flux de trésorerie	34 946	—	(21 046)	(9 356)	—	—	4 544
Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition							
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période	—	—	—	—	—	(41)	(41)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués aux groupes de contrats d'assurance comptabilisés au cours de la période	—	—	—	—	—	34	34
Total des variations de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—	—	(7)	(7)
Autres variations ²	(81)	—	—	—	—	—	(81)
Solde de clôture net³	173 139 \$	282 \$	3 684 \$	13 893 \$	569 \$	(181) \$	191 386 \$
Comptabilisé dans :							
Actifs de clôture	(1 078) \$	3 \$	190 \$	27 \$	— \$	— \$	(858) \$
Passifs de clôture	122 283	279	3 494	13 866	569	(181)	140 310
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	51 934	—	—	—	—	—	51 934
Solde de clôture net³	173 139 \$	282 \$	3 684 \$	13 893 \$	569 \$	(181) \$	191 386 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Un montant de 3 912 \$ au titre des avances consenties aux titulaires de polices et un montant de 3 365 \$ au titre des fonds retenus sont inclus dans les soldes des contrats d'assurance.

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP			
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
Actifs d'ouverture	(1 021) \$	2 \$	197 \$	(64) \$	— \$	— \$	(886) \$
Passifs d'ouverture	103 721	195	3 219	12 994	545	(171)	120 503
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	45 409	—	—	—	—	—	45 409
Solde d'ouverture net	148 109	197	3 416	12 930	545	(171)	165 026
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global							
Produits des activités d'assurance	(20 188)	—	—	—	—	—	(20 188)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(21)	9 157	6 250	99	—	15 485
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	702	—	—	—	—	—	702
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires	—	60	—	—	—	—	60
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	—	—	(47)	(455)	(123)	—	(625)
	702	39	9 110	5 795	(24)	—	15 622
Composants investissements	(9 071)	—	6 179	2 892	—	—	—
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(28 557)	39	15 289	8 687	(24)	—	(4 566)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	8 414	11	4 673	709	31	—	13 838
Incidence des fluctuations des taux de change	524	—	7	72	3	—	606
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(19 619)	50	19 969	9 468	10	—	9 878
Flux de trésorerie							
Primes reçues	30 553	—	—	—	—	—	30 553
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(53)	—	(19 755)	(8 823)	—	—	(28 631)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(865)	—	—	—	—	—	(865)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition transférés de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au moment de la comptabilisation initiale	(32)	—	—	—	—	—	(32)
Autres flux de trésorerie ¹	568	—	—	—	—	—	568
Total des flux de trésorerie	30 171	—	(19 755)	(8 823)	—	—	1 593
Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition							
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période	—	—	—	—	—	(35)	(35)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués aux groupes de contrats d'assurance comptabilisés au cours de la période	—	—	—	—	—	32	32
Total des variations de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—	—	(3)	(3)
Autres variations ²	(297)	—	—	—	—	—	(297)
Solde de clôture net ³	158 364 \$	247 \$	3 630 \$	13 575 \$	555 \$	(174) \$	176 197 \$
Comptabilisé dans :							
Actifs de clôture	(1 730) \$	— \$	831 \$	(3) \$	— \$	— \$	(902) \$
Passifs de clôture	112 684	247	2 799	13 578	555	(174)	129 689
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	47 410	—	—	—	—	—	47 410
Solde de clôture net ³	158 364 \$	247 \$	3 630 \$	13 575 \$	555 \$	(174) \$	176 197 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Un montant de 3 883 \$ au titre des avances consenties aux titulaires de polices et un montant de 3 678 \$ au titre des fonds retenus sont inclus dans les soldes des contrats d'assurance.

b) Analyse en fonction de la composante d'évaluation pour les contrats d'assurance non évalués en vertu de la MRP

Contrats d'assurance

	2024			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	(5 996) \$	1 638 \$	3 539 \$	(819) \$
Passifs d'ouverture	101 350	5 256	9 809	116 415
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	47 410	—	—	47 410
Solde d'ouverture net	142 764	6 894	13 348	163 006
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	—	—	(1 212)	(1 212)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(619)	—	(619)
Ajustements liés à l'expérience	151	1	—	152
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(1 229)	330	913	14
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(268)	(277)	545	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	26	11	—	37
Variations liées aux services passés				
Ajustement du passif au titre des sinistres survenus	(16)	—	—	(16)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(1 336)	(554)	246	(1 644)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	11 908	73	179	12 160
Incidence des fluctuations des taux de change	2 194	195	310	2 699
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	12 766	(286)	735	13 215
Flux de trésorerie				
Primes reçues	22 661	—	—	22 661
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(21 096)	—	—	(21 096)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(750)	—	—	(750)
Autres flux de trésorerie ¹	866	—	—	866
Total des flux de trésorerie	1 681	—	—	1 681
Autres variations ²	(81)	—	—	(81)
Solde de clôture net	157 130 \$	6 608 \$	14 083 \$	177 821 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	(3 800) \$	571 \$	2 423 \$	(806) \$
Passifs de clôture	108 996	6 037	11 660	126 693
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	51 934	—	—	51 934
Solde de clôture net	157 130 \$	6 608 \$	14 083 \$	177 821 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

Notes annexes

Contrats d'assurance

	2023			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	(3 710) \$	498 \$	2 485 \$	(727) \$
Passifs d'ouverture	90 712	5 918	11 108	107 738
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	45 409	—	—	45 409
Solde d'ouverture net	132 411	6 416	13 593	152 420
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	—	—	(1 166)	(1 166)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(605)	—	(605)
Ajustements liés à l'expérience	212	1	—	213
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(1 037)	358	688	9
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(88)	96	(8)	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	53	15	—	68
Variations liées aux services passés				
Ajustement du passif au titre des sinistres survenus	(45)	(2)	—	(47)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(905)	(137)	(486)	(1 528)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	12 363	583	153	13 099
Incidence des fluctuations des taux de change	405	32	88	525
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	11 863	478	(245)	12 096
Flux de trésorerie				
Primes reçues	18 790	—	—	18 790
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(19 806)	—	—	(19 806)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(755)	—	—	(755)
Autres flux de trésorerie ¹	558	—	—	558
Total des flux de trésorerie	(1 213)	—	—	(1 213)
Autres variations ²	(297)	—	—	(297)
Solde de clôture net	142 764 \$	6 894 \$	13 348 \$	163 006 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	(5 996) \$	1 638 \$	3 539 \$	(819) \$
Passifs de clôture	101 350	5 256	9 809	116 415
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	47 410	—	—	47 410
Solde de clôture net	142 764 \$	6 894 \$	13 348 \$	163 006 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

c) MSC et produits des activités d'assurance en fonction de l'approche fondée sur la transition

	2024	2023
Fluctuations de la MSC en fonction de l'approche fondée sur la transition		
Contrats d'assurance évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur		
Solde de la MSC au début de l'exercice	9 175 \$	10 038 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période		
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(824)	(866)
Variations liées aux services futurs		
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	43	(112)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(781)	(978)
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	62	70
Incidence des fluctuations des taux de change	138	45
Total des variations	(581)	(863)
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	8 594 \$	9 175 \$
Autres contrats d'assurance		
Solde de la MSC au début de l'exercice	4 173 \$	3 555 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période		
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(388)	(300)
Variations liées aux services futurs		
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	913	688
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	502	104
Total des variations du résultat des activités d'assurance	1 027	492
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	117	83
Incidence des fluctuations des taux de change	172	43
Total des variations	1 316	618
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	5 489 \$	4 173 \$
Solde net de la MSC à la fin de l'exercice	14 083 \$	13 348 \$
Produits des activités d'assurance		
Produits des activités d'assurance pour les contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	8 360 \$	8 313 \$
Produits des activités d'assurance pour les contrats évalués selon d'autres approches	12 647	11 875
Total des produits des activités d'assurance	21 007 \$	20 188 \$

Au moment de la transition à IFRS 17, l'entité a été tenue d'appliquer la norme de façon rétrospective, sauf en cas d'impraticabilité. La compagnie a effectué une évaluation de la date de séparation des périodes (par région et par produit) pour déterminer les contrats qui étaient visés par l'application rétrospective intégrale. La compagnie a mis en œuvre l'application rétrospective intégrale pour tous les contrats d'assurance identifiés, sauf en cas d'impraticabilité, c'est-à-dire lorsqu'il était impossible d'obtenir les informations raisonnables et justifiables nécessaires pour mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale.

La compagnie a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur aux contrats pour lesquels il était impossible de mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale. Selon l'approche fondée sur la juste valeur, la MSC ou l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante est déterminé d'après la différence entre la juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance à la date de transition et les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette date.

La compagnie a eu recours à une approche fondée sur la valeur intrinsèque pour déterminer la juste valeur à utiliser dans l'approche fondée sur la juste valeur. En vertu de l'approche fondée sur la valeur intrinsèque, la juste valeur est déterminée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exécution du tiers, plus le coût du capital futur, moins le bénéfice futur. Le coût du capital correspond au total du capital requis multiplié par le taux de rendement minimal, et le bénéfice futur dépend de l'ajustement lié au dégagement du risque et des produits tirés des placements relatifs au capital requis. L'élaboration des hypothèses s'est basée sur une combinaison de données du secteur accessibles au public, de données économiques historiques et de l'opinion de la compagnie quant aux hypothèses lorsque les sources de données externes n'étaient pas disponibles.

d) Composition des passifs au titre des contrats d'assurance et actif connexe

i) La composition des actifs et des passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que des passifs au titre des contrats d'investissement se présente comme suit :

2024					
	Actifs au titre des contrats d'assurance	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Passifs au titre des contrats d'assurance	Passifs au titre des contrats d'investissement	Passifs au titre des contrats de réassurance détenus
Polices avec participation					
Exploitation canadienne	— \$	— \$	55 941 \$	— \$	— \$
Exploitation européenne	—	—	122	—	—
Solutions de gestion du capital et des risques	—	—	678	—	—
Exploitation générale	—	—	1 989	—	—
Polices sans participation					
Exploitation canadienne	434	1 216	31 309	3 698	283
Exploitation européenne	353	3 746	41 944	330	313
Solutions de gestion du capital et des risques	71	119	6 808	659	32
Exploitation générale	—	1 463	1 519	—	—
Total	858 \$	6 544 \$	140 310 \$	4 687 \$	628 \$

2023					
	Actifs au titre des contrats d'assurance	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Passifs au titre des contrats d'assurance	Passifs au titre des contrats d'investissement	Passifs au titre des contrats de réassurance détenus
Polices avec participation					
Exploitation canadienne	— \$	— \$	50 499 \$	— \$	— \$
Exploitation européenne	—	—	124	—	—
Solutions de gestion du capital et des risques	—	—	671	—	—
Exploitation générale	—	—	1 900	—	—
Polices sans participation					
Exploitation canadienne	400	1 243	30 956	3 931	208
Exploitation européenne	331	3 713	39 266	341	250
Solutions de gestion du capital et des risques	171	151	4 793	681	17
Exploitation générale	—	1 439	1 480	—	—
Total	902 \$	6 546 \$	129 689 \$	4 953 \$	475 \$

ii) Les tableaux suivants présentent la composition des actifs couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement ainsi que les capitaux propres :

2024						
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	27 160 \$	11 939 \$	10 629 \$	4 642 \$	1 571 \$	55 941 \$
Exploitation européenne	53	—	34	3	32	122
Solutions de gestion du capital et des risques	604	—	—	—	74	678
Exploitation générale	1 502	410	—	—	77	1 989
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	22 522	4 085	2 698	728	4 974	35 007
Exploitation européenne	27 228	7 359	396	1 909	5 382	42 274
Solutions de gestion du capital et des risques	6 716	751	—	—	—	7 467
Exploitation générale	13	—	—	—	1 506	1 519
Autres	4 219	915	1 007	153	285 951	292 245
Total des capitaux propres	10 846	18	30	800	12 268	23 962
Total de la valeur comptable	100 863 \$	25 477 \$	14 794 \$	8 235 \$	311 835 \$	461 204 \$
Juste valeur	100 863 \$	24 860 \$	14 808 \$	8 235 \$	311 835 \$	460 601 \$

2023						
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	22 726 \$	12 503 \$	9 853 \$	4 662 \$	755 \$	50 499 \$
Exploitation européenne	56	—	41	3	24	124
Solutions de gestion du capital et des risques	570	5	—	—	96	671
Exploitation générale	1 455	350	—	—	95	1 900
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	21 408	4 244	2 782	644	5 809	34 887
Exploitation européenne	25 738	6 707	467	2 113	4 582	39 607
Solutions de gestion du capital et des risques	4 938	488	—	—	48	5 474
Exploitation générale	13	—	—	—	1 467	1 480
Autres	5 183	—	—	—	248 118	253 301
Total des capitaux propres	9 817	152	446	427	11 831	22 673
Total de la valeur comptable	91 904 \$	24 449 \$	13 589 \$	7 849 \$	272 825 \$	410 616 \$
Juste valeur	91 904 \$	23 950 \$	13 523 \$	7 849 \$	272 825 \$	410 051 \$

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont largement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le résultat, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux méthodes comptables suivies à l'égard des placements.

e) Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice

Contrats d'assurance

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie
Ajustement au titre du risque non financier
MSC
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale

2024		
Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
582 \$	42 \$	624 \$
9 241	79	9 320
9 823	121	9 944
(11 050)	(123)	(11 173)
312	18	330
913	—	913
(2) \$	16 \$	14 \$

Contrats d'assurance

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie
Ajustement au titre du risque non financier
MSC
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale

2023		
Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
465 \$	46 \$	511 \$
11 710	88	11 798
12 175	134	12 309
(13 208)	(138)	(13 346)
338	20	358
690	(2)	688
(5) \$	14 \$	9 \$

La compagnie n'a acquis aucun contrat d'assurance dans le cadre d'un transfert ou d'un regroupement d'entreprises.

f) Analyse des échéances des contrats d'assurance et de réassurance détenus

Les tableaux suivants présentent les sorties (entrées) de trésorerie futures prévues non actualisées pour les contrats d'assurance et de réassurance détenus selon le calendrier prévu en fonction des hypothèses actuarielles les plus probables, et excluent les montants des passifs au titre des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts. Les flux de trésorerie prévus pour les produits individuels d'assurance vie entière s'échelonnent sur plusieurs décennies. Les paiements au titre des sinistres et des charges constituent un exemple de sorties de trésorerie, et les primes constituent un exemple d'entrées de trésorerie.

	2024					
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrats d'assurance						
Passifs au titre des contrats d'assurance	7 835 \$	4 142 \$	4 148 \$	4 421 \$	4 538 \$	446 267 \$
Actifs au titre des contrats d'assurance	(532)	(512)	(484)	(427)	(376)	(2 948)
	7 303 \$	3 630 \$	3 664 \$	3 994 \$	4 162 \$	443 319 \$
Contrats de réassurance détenus						
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	145 \$	80 \$	82 \$	70 \$	57 \$	250 \$
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	(661)	(194)	(172)	(168)	(169)	(4 094)
	(516) \$	(114) \$	(90) \$	(98) \$	(112) \$	(3 844) \$

	2023						Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrats d'assurance							
Passifs au titre des contrats d'assurance	7 643 \$	4 050 \$	3 923 \$	3 993 \$	4 265 \$	426 118 \$	449 992 \$
Actifs au titre des contrats d'assurance	(674)	(675)	(633)	(577)	(534)	(7 892)	(10 985)
	6 969 \$	3 375 \$	3 290 \$	3 416 \$	3 731 \$	418 226 \$	439 007 \$
Contrats de réassurance détenus							
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	(30) \$	67 \$	59 \$	51 \$	37 \$	(91) \$	93 \$
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	(404)	(93)	(68)	(81)	(75)	(3 360)	(4 081)
	(434) \$	(26) \$	(9) \$	(30) \$	(38) \$	(3 451) \$	(3 988) \$

g) Montant des passifs au titre des contrats d'assurance payable à vue

Le tableau suivant présente les montants des passifs au titre des contrats d'assurance qui sont payables à vue. Les montants payables à vue comprennent la valeur de rachat et/ou la valeur du compte moins les frais de rachat payables applicables. Les passifs au titre des contrats d'assurance détenus pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts sont exclus des montants payables à vue et de la valeur comptable.

	2024	2023
Montants payables à vue	60 969 \$	58 076 \$
Valeurs comptables	98 236	90 083

h) Comptabilisation attendue de la MSC restante

	Contrats d'assurance							Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
2024	1 158 \$	1 078 \$	990 \$	917 \$	844 \$	3 286 \$	5 810 \$	14 083 \$
2023	1 088	1 008	933	863	796	3 132	5 528	13 348

i) Décomptabilisation attendue de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

	Contrats d'assurance							Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
2024	32 \$	30 \$	27 \$	24 \$	21 \$	47 \$	— \$	181 \$
2023	30	28	26	24	20	46	—	174

j) Risque d'assurance

Hypothèses actuarielles

Dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent un ajustement au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité que la compagnie exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et le calendrier des flux de trésorerie de contrats d'assurance. Les ajustements au titre du risque non financier font l'objet d'un examen périodique afin de déterminer s'ils demeurent appropriés.

La compagnie évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour la réassurance détenue à partir d'hypothèses qui cadrent avec celles qu'elle utilise pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance sous-jacents, et un ajustement est appliqué pour tenir compte de tout risque de non-exécution par le réassureur.

Les passifs au titre des contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, déterminée au moyen des taux d'actualisation tirés d'un portefeuille de référence ou de modèles stochastiques à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les principales techniques d'évaluation de la compagnie tiennent compte de tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération et elles utilisent au maximum les données observables sur le marché.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité

Une étude de la mortalité en assurance vie est effectuée régulièrement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la compagnie à des fins actuarielles. Pour ce qui est des rentes, la mortalité fait également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité à cet égard. Lorsque les données sont insuffisantes, la compagnie utilise les derniers résultats du secteur pour établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les échelles d'amélioration relatives à la mortalité à l'égard de l'assurance vie et des rentes sont révisées périodiquement en fonction d'études réalisées sur la population et sur le secteur, et en fonction de facteurs propres à certains produits et des directives professionnelles. En outre, des provisions appropriées sont constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Morbidité

La compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

Frais

Les frais liés à certains éléments, comme les commissions et les taxes et frais liés aux polices, sont de nature contractuelle ou sont prescrits par la loi, et ils ne sont donc comptabilisés dans le passif que selon les hypothèses les plus probables. Les charges d'exploitation, comme les frais liés à l'administration des polices et des demandes de règlement et les coûts indirects, sont plus variables. La compagnie effectue régulièrement des études portant sur les charges d'exploitation afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif évalué. L'estimation des charges d'exploitation futures comprises dans le passif tient compte d'hypothèses sur l'inflation.

Résiliation de polices

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. L'exposition la plus importante de la compagnie a trait aux produits T-100 et d'assurance vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables dans les secteurs Exploitation canadienne et Solutions de gestion du capital et des risques. La compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

Réassurance IARD

Les passifs au titre des contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le secteur Solutions de gestion du capital et des risques sont établis suivant des pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs IARD au Canada. Les passifs au titre des contrats d'assurance sont fondés sur des états de cession fournis par les sociétés cédantes. De plus, les passifs au titre des contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats nets. Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

Utilisation d'options facultatives liées aux polices

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices

Les participations futures des titulaires de polices et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participations des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de polices ou aux prestations ajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités ajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification nette non significative des passifs au titre des contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires est reflétée dans l'incidence des modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessous.

Rendement des placements

Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus. La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur. L'incidence de la variation des taux d'intérêt sur le bénéfice net serait largement contrebalancée par la variation de la valeur des actifs financiers qui couvrent les passifs. Toutefois, les différences de sensibilité aux taux d'intérêt dans la valeur des actifs et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement donnent lieu à une sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt pour le bénéfice net.

Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement

Dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance de la compagnie, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Lorsque les hypothèses sont révisées afin de refléter les derniers résultats techniques ou un changement de perspectives, il en découle une variation de la valeur des passifs, qui a une incidence sur le bénéfice de la compagnie.

Mesures d'exposition et de sensibilité non financièresRisque d'assurance

	2024			
	Bénéfice net		MSC ¹	
	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus
Mortalité à l'égard de l'assurance vie – augmentation de 2 %	(100) \$	(100) \$	(350) \$	(175) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	200	175	(725)	(625)
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(150)	(125)	(200)	(100)
Charges – augmentation de 5 %	—	—	(125)	(150)
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	(50)	—	(825)	(850)

	2023			
	Bénéfice net		MSC ¹	
	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus
Mortalité à l'égard de l'assurance vie – augmentation de 2 %	(100) \$	(100) \$	(375) \$	(175) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	175	150	(700)	(600)
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(150)	(125)	(225)	(100)
Charges – augmentation de 5 %	—	—	(150)	(150)
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	50	50	(1 000)	(925)

¹ Les incidences sur la MSC sont déterminées avant impôt.

Ces sensibilités reflètent l'incidence d'une modification immédiate des hypothèses utilisées pour établir la valeur des contrats d'assurance et de réassurance détenus, ainsi que des contrats d'assurance sur le bénéfice net et la MSC. L'incidence sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires est égale à l'incidence sur le bénéfice net.

Pour les contrats assortis d'une MSC, la révision des hypothèses au chapitre des risques d'assurance a une influence directe sur la MSC. Pour les contrats évalués en vertu du modèle général d'évaluation, l'influence de la révision des hypothèses sur la MSC est évaluée à des taux d'actualisation arrêtés. Les répercussions sur le bénéfice net découlent de toute différence relative à l'incidence sur la juste valeur de la révision des hypothèses ayant une influence sur la MSC, ainsi que de la révision des hypothèses à l'égard des contrats non assortis d'une MSC (y compris les contrats d'assurance à court terme). En ce qui concerne la révision des hypothèses ayant une influence sur la MSC, il y a une incidence de second ordre sur le bénéfice qui représente la différence de valeur actualisée entre l'incidence de la révision des hypothèses évaluée aux taux d'actualisation en vigueur et aux taux d'actualisation arrêtés. De façon générale, les taux d'actualisation en vigueur sont actuellement plus élevés que les taux arrêtés pour les contrats d'assurance de la compagnie, car la plupart des taux arrêtés aux fins du calcul des incidences de la MSC ont été conclus au 1^{er} janvier 2022 pour le portefeuille de contrats en vigueur. Par conséquent, une révision défavorable des hypothèses à l'égard des risques d'assurance, ce qui donnera lieu à un renforcement des passifs, contrebalancé par la réduction de la MSC, se traduit également par une répercussion positive sur le bénéfice au cours de la période attribuable à l'incidence sur la juste valeur.

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance, par région géographique, est décrite dans l'information sectorielle (note 33).

Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance vie et l'assurance maladie, et l'on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les contrats de réassurance ne libèrent pas la compagnie de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains contrats de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la compagnie conserve l'actif couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

k) Taux d'actualisation

Les tableaux ci-dessous présentent la limite inférieure et la limite supérieure de la fourchette des taux au comptant qu'utilise la compagnie pour actualiser les flux de trésorerie des passifs, en fonction des principales devises.

2024		Année 1	Année 5	Année 10	Année 20	Année 30	Année 50
\$ CA	Limite inférieure	4,2 %	4,2 %	4,5 %	4,6 %	4,6 %	4,9 %
	Limite supérieure	4,6 %	4,6 %	4,9 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
\$ US	Limite inférieure	5,1 %	5,4 %	5,7 %	6,1 %	5,8 %	5,3 %
	Limite supérieure	5,3 %	5,6 %	5,8 %	6,2 %	6,0 %	5,4 %
€	Limite inférieure	2,5 %	2,5 %	2,8 %	3,0 %	3,2 %	4,3 %
	Limite supérieure	3,6 %	3,6 %	3,8 %	4,0 %	4,1 %	4,5 %
£	Limite inférieure	4,9 %	4,8 %	5,1 %	5,7 %	5,7 %	4,3 %
	Limite supérieure	5,7 %	5,5 %	5,9 %	6,5 %	6,5 %	5,1 %

2023		Année 1	Année 5	Année 10	Année 20	Année 30	Année 50
\$ CA	Limite inférieure	6,0 %	4,5 %	4,4 %	4,3 %	4,2 %	4,5 %
	Limite supérieure	6,4 %	4,9 %	4,9 %	4,9 %	4,8 %	4,9 %
\$ US	Limite inférieure	5,9 %	5,0 %	5,0 %	5,5 %	5,1 %	4,8 %
	Limite supérieure	6,1 %	5,2 %	5,3 %	5,8 %	5,4 %	5,0 %
€	Limite inférieure	3,2 %	2,1 %	2,2 %	2,5 %	2,9 %	4,3 %
	Limite supérieure	4,8 %	3,6 %	3,8 %	4,1 %	4,2 %	4,5 %
£	Limite inférieure	4,9 %	3,8 %	4,0 %	4,7 %	4,6 %	3,7 %
	Limite supérieure	5,9 %	4,8 %	5,1 %	5,7 %	5,6 %	4,7 %

Les taux au comptant présentés dans les tableaux ci-dessus sont calculés en fonction des taux d'intérêt en vigueur observés dans leurs marchés respectifs. Lorsque les taux d'intérêt ne sont pas observables, la courbe de rendement utilisée pour actualiser les flux de trésorerie passe à un taux ultime qui se compose d'un taux sans risque et d'une prime d'illiquidité. Ces montants sont établis en fonction de données historiques.

15. Contrats de réassurance détenus

a) Analyse en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Contrats de réassurance détenus

2024

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus				
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		Total	
				Contrats non évalués selon la MRP	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs		Ajustement au titre du risque non financier
Actifs d'ouverture	5 166 \$	90 \$	1 031 \$	247 \$	12 \$	6 546 \$	
Passifs d'ouverture	(713)	20	219	(1)	—	(475)	
Solde d'ouverture net	4 453	110	1 250	246	12	6 071	
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global							
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(4 513)	(10)	1 977	961	1	(1 584)	
Composants investissements	(123)	—	123	—	—	—	
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(16)	(1)	36	6	1	26	
Incidence des fluctuations des taux de change	155	1	21	5	—	182	
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(4 497)	(10)	2 157	972	2	(1 376)	
Flux de trésorerie							
Primes versées	3 738	—	—	—	—	3 738	
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	—	—	(1 999)	(996)	—	(2 995)	
Autres flux de trésorerie ¹	559	—	—	—	—	559	
Total des flux de trésorerie	4 297	—	(1 999)	(996)	—	1 302	
Autres variations ²	(81)	—	—	—	—	(81)	
Solde de clôture net³	4 172 \$	100 \$	1 408 \$	222 \$	14 \$	5 916 \$	
Comptabilisé dans :							
Actifs de clôture	5 273 \$	72 \$	1 069 \$	124 \$	6 \$	6 544 \$	
Passifs de clôture	(1 101)	28	339	98	8	(628)	
Solde de clôture net³	4 172 \$	100 \$	1 408 \$	222 \$	14 \$	5 916 \$	

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Des fonds retenus par la compagnie en vertu de contrats de réassurance de 4 632 \$ sont inclus dans les montants des contrats de réassurance détenus.

Contrats de réassurance détenus

2023

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		Total
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Actifs d'ouverture	5 349 \$	76 \$	953 \$	320 \$	11 \$	6 709 \$
Passifs d'ouverture	(591)	—	265	—	—	(326)
Solde d'ouverture net	4 758	76	1 218	320	11	6 383
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global						
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(3 813)	28	1 436	784	1	(1 564)
Composants investissements	(107)	—	107	—	—	—
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	226	6	34	—	—	266
Incidence des fluctuations des taux de change	(20)	—	11	3	—	(6)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(3 714)	34	1 588	787	1	(1 304)
Flux de trésorerie						
Primes versées	6 965	—	—	—	—	6 965
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	—	—	(1 556)	(861)	—	(2 417)
Autres flux de trésorerie ¹	(3 259)	—	—	—	—	(3 259)
Total des flux de trésorerie	3 706	—	(1 556)	(861)	—	1 289
Autres variations ²	(297)	—	—	—	—	(297)
Solde de clôture net ³	4 453 \$	110 \$	1 250 \$	246 \$	12 \$	6 071 \$
Comptabilisé dans :						
Actifs de clôture	5 166 \$	90 \$	1 031 \$	247 \$	12 \$	6 546 \$
Passifs de clôture	(713)	20	219	(1)	—	(475)
Solde de clôture net ³	4 453 \$	110 \$	1 250 \$	246 \$	12 \$	6 071 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Des fonds retenus par la compagnie en vertu de contrats de réassurance de 4 852 \$ sont inclus dans les montants des contrats de réassurance détenus.

b) Analyse en fonction de la composante d'évaluation pour les contrats de réassurance détenus non évalués en vertu de la MRP

Contrats de réassurance détenus

	2024			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	5 294 \$	919 \$	210 \$	6 423 \$
Passifs d'ouverture	(1 970)	854	680	(436)
Solde d'ouverture net	3 324	1 773	890	5 987
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	—	—	(100)	(100)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(183)	—	(183)
Ajustements liés à l'expérience	30	(1)	—	29
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(115)	159	(34)	10
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(10)	(42)	52	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	(17)	11	—	(6)
Variations liées aux services passés				
Variations de la valeur recouvrable découlant des variations du passif au titre des sinistres survenus	21	—	—	21
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(91)	(56)	(82)	(229)
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(34)	34	21	21
Incidence des fluctuations des taux de change	135	34	11	180
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	10	12	(50)	(28)
Flux de trésorerie				
Primes versées	1 409	—	—	1 409
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	(1 999)	—	—	(1 999)
Autres flux de trésorerie ¹	559	—	—	559
Total des flux de trésorerie	(31)	—	—	(31)
Autres variations ²	(81)	—	—	(81)
Solde de clôture net	3 222 \$	1 785 \$	840 \$	5 847 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	5 304 \$	770 \$	347 \$	6 421 \$
Passifs de clôture	(2 082)	1 015	493	(574)
Solde de clôture net	3 222 \$	1 785 \$	840 \$	5 847 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

Notes annexes

Contrats de réassurance détenus

	2023			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	4 929 \$	1 062 \$	514 \$	6 505 \$
Passifs d'ouverture	(1 397)	492	583	(322)
Solde d'ouverture net	3 532	1 554	1 097	6 183
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	—	—	(116)	(116)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(167)	—	(167)
Ajustements liés à l'expérience	43	(1)	—	42
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(84)	69	21	6
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(4)	145	(141)	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	20	10	—	30
Variations liées aux services passés				
Variations de la valeur recouvrable découlant des variations du passif au titre des sinistres survenus	(6)	(1)	—	(7)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(31)	55	(236)	(212)
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	81	157	27	265
Incidence des fluctuations des taux de change	(17)	7	2	(8)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	33	219	(207)	45
Flux de trésorerie				
Primes versées	4 872	—	—	4 872
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	(1 557)	—	—	(1 557)
Autres flux de trésorerie ¹	(3 259)	—	—	(3 259)
Total des flux de trésorerie	56	—	—	56
Autres variations ²	(297)	—	—	(297)
Solde de clôture net	3 324 \$	1 773 \$	890 \$	5 987 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	5 294 \$	919 \$	210 \$	6 423 \$
Passifs de clôture	(1 970)	854	680	(436)
Solde de clôture net	3 324 \$	1 773 \$	890 \$	5 987 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

c) MSC selon l'approche fondée sur la transition

	2024	2023
Contrats de réassurance détenus		
Contrats de réassurance détenus selon l'approche fondée sur la juste valeur		
Solde de la MSC au début de l'exercice	882 \$	976 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période		
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(92)	(102)
Variations liées aux services futurs		
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	—	—
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(33)	(16)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(125)	(118)
Charges financières nettes liées aux contrats de réassurance	32	24
Total des variations	(93)	(94)
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	789 \$	882 \$
Autres contrats de réassurance détenus		
Solde de la MSC au début de l'exercice	8 \$	121 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période		
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(8)	(14)
Variations liées aux services futurs		
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(34)	21
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	85	(125)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	43	(118)
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	—	5
Total des variations	43	(113)
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	51 \$	8 \$
Solde net de la MSC à la fin de l'exercice	840 \$	890 \$

d) Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice

	2024	2023
Contrats de réassurance détenus		
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	3 522 \$	882 \$
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(3 407)	(798)
Ajustement au titre du risque non financier	(159)	(69)
Produits comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	10	6
MSC	34 \$	(21) \$

La compagnie n'a acquis aucun contrat de réassurance détenu dans le cadre d'un transfert ou d'un regroupement d'entreprises.

e) Comptabilisation attendue de la MSC restante

	Contrats de réassurance détenus						
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans
2024	(92) \$	(82) \$	(74) \$	(66) \$	(59) \$	(207) \$	(260) \$
2023	(94)	(82)	(74)	(67)	(60)	(213)	(300)
							(890)

16. Passifs au titre des contrats d'investissement

Variations des passifs au titre des contrats d'investissement évalués à la juste valeur

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	4 953 \$	4 672 \$
Variations normales des affaires en vigueur	(484)	121
Résultats au chapitre des placements	159	178
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	—	(9)
Incidence des fluctuations des taux de change	59	(9)
Solde à la fin de l'exercice	4 687 \$	4 953 \$

Tous les passifs au titre des contrats d'investissement sont évalués à la JVRN.

17. Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada et en Europe, la compagnie offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts, des comptes distincts ou des fonds en unités de compte, selon la région. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits nets tirés des placements sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que la compagnie détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts, et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada, les actifs des fonds distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de la compagnie selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de la compagnie. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de la compagnie. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs sont présentés dans les bilans consolidés, au poste Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et des passifs correspondants sont comptabilisés aux postes Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts et Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, la compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés s'établissaient à 6 082 \$ au 31 décembre 2024 (6 070 \$ au 31 décembre 2023).

Dans les états consolidés du résultat net, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits nets tirés des placements, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans consolidés. Ces produits et ces charges sont présentés dans les états consolidés du résultat net dans les cas où les contrats conclus avec les titulaires de polices de fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance.

Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

La compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers et des produits unitaires à profit qui procurent certaines garanties liées aux valeurs de marché des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de la compagnie liée à ces fonds. La compagnie comptabilise ces garanties au titre des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers consolidés. Outre son exposition à ces garanties, la compagnie court un risque à l'égard des honoraires qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, la compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

En Europe, la compagnie offre des produits unitaires à profit en Allemagne et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement en Irlande. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais comprennent des taux d'intérêt crédités minimaux et le regroupement des fonds des titulaires de polices.

La compagnie offre également des produits assortis d'une garantie de retrait minimum (GRM) en Allemagne, ainsi que précédemment au Canada et en Irlande. Certains produits assortis d'une GRM de la compagnie offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2024, la valeur des produits assortis d'une GRM en vigueur au Canada, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 1 997 \$ (2 004 \$ au 31 décembre 2023).

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où la compagnie exerce ses activités.

a) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 618 \$	13 867 \$
Obligations	36 663	34 174
Prêts hypothécaires	2 083	2 022
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	154 418	130 400
Fonds communs de placement	57 257	47 603
Immeubles de placement	11 317	12 071
	277 356	240 137
Produits à recevoir	582	528
Autres passifs	(3 620)	(3 549)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	6 082	6 070
Total¹	280 400 \$	243 186 \$

¹ Au 31 décembre 2024, des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts de 2 750 \$ dans les bilans consolidés de la compagnie devraient être transférés à Countrywide dans les 12 mois (note 3). Ce montant comprend de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 104 \$, des actions, des parts de fiducies d'investissement à participation unitaire de 2 672 \$ et d'autres passifs de (26) \$.

b) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2024	2023
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	51 934 \$	47 410 \$
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	228 466	195 776
	280 400 \$	243 186 \$

c) Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts – Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice

Fonds distincts

	2024		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	— \$	— \$	— \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 938	—	3 938
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	3 938	—	3 938
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(3 938)	—	(3 938)
Ajustement au titre du risque non financier	—	—	—
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	— \$	— \$	— \$

Fonds distincts

	2023		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	— \$	— \$	— \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 367	—	3 367
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	3 367	—	3 367
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(3 367)	—	(3 367)
Ajustement au titre du risque non financier	—	—	—
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	— \$	— \$	— \$

d) Variations des contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	243 186 \$	221 608 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	26 509	25 544
Produits nets tirés des placements	3 570	2 627
Profits (pertes) en capital réalisés sur les placements, montant net	7 777	3 211
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	18 312	14 353
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	4 993	1 768
Retraits des titulaires de polices	(23 977)	(23 005)
Transfert de portefeuille	—	(2 662)
Variation du placement du fonds général dans les fonds distincts	1	14
Virement du (vers le) fonds général, montant net	17	46
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	12	(318)
Total	37 214	21 578
Solde à la fin de l'exercice	280 400 \$	243 186 \$

e) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur

	2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts¹	191 447 \$	78 488 \$	13 298 \$	283 233 \$

¹ Compte non tenu d'un montant de 2 833 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ¹	165 293 \$	67 347 \$	13 737 \$	246 377 \$

¹ Compte non tenu d'un montant de 3 191 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

En 2024, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 1 624 \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 (56 \$ transférés du niveau 1 au niveau 2 au 31 décembre 2023), principalement parce que la compagnie avait changé l'utilisation des données d'entrée en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs pour certains placements dans des actions étrangères. Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur, pour lesquels des données d'entrée sont utilisées en plus des prix cotés observables et pour lesquels la compagnie ne peut accéder aux renseignements relatifs aux actifs sous-jacents des fonds de placement.

Au 31 décembre 2024, un montant de 4 061 \$ (3 912 \$ au 31 décembre 2023) des fonds distincts était investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie, des parties liées membres du groupe de sociétés de Power Corporation (note 28).

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la compagnie a utilisé les données du niveau 3.

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	13 737 \$	14 112 \$
Total des profits (pertes) inclus dans les produits tirés des placements liés aux fonds distincts	(762)	(1 059)
Achats	1 077	760
Ventes	(850)	(418)
Transferts vers le niveau 3	96	342
Transferts hors du niveau 3	—	—
Solde à la fin de l'exercice	13 298 \$	13 737 \$

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

f) Autres entités structurées

En plus des fonds distincts, la compagnie détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des sous-conseillers qui sont des parties liées de la compagnie et qui touchent des honoraires de sous-conseillers aux taux du marché habituels pour leurs services.

La compagnie touche des honoraires de gestion à l'égard des produits de fonds distincts. Les honoraires de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

En 2024, les honoraires et autres produits que la compagnie a gagnés en raison de ses participations dans des fonds distincts et dans d'autres entités structurées se sont chiffrés à 2 252 \$ (1 680 \$ en 2023).

Au 31 décembre 2024, les autres actifs (note 11) comprenaient des placements de 161 \$ (160 \$ au 31 décembre 2023) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commanditées, sur une base consolidée, en Europe.

18. Débentures et autres instruments d'emprunt

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
À long terme				
D'exploitation :				
Emprunt hypothécaire grevant des immeubles de placement, exigible le 1 ^{er} janvier 2029 (39 \$ US), à un taux d'intérêt de 4,51 %	54 \$	54 \$	— \$	— \$
Capital :				
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2036, non garanties (note 28)	200	200	200	200
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	110	100	109
Emprunt subordonné de 200 € venant à échéance le 7 décembre 2031, portant intérêt à 2,53 % jusqu'à la première date de remboursement par anticipation au pair le 7 décembre 2026, et par la suite au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de cinq ans sur l'euro, majoré de 1,85 %, non garanti (note 28)	298	298	292	292
Fiducie de capital Canada-Vie (FCCV)				
Titres à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis, valeur nominale de 150 \$	155	179	156	179
Total	807 \$	841 \$	748 \$	780 \$

Titres de fiducies de capital

La FCCV, une fiducie établie par la Canada Vie, a émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les coûts de financement dans les états consolidés du résultat net (note 19). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 7 pour prendre connaissance de la gestion des risques.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

19. Coûts de financement

Les coûts de financement se composent des éléments suivants :

	2024	2023
Charges financières :		
Intérêts sur les débentures à long terme et les autres instruments d'emprunt	27 \$	27 \$
Dividendes sur actions privilégiées classées à titre de passifs	63	63
Intérêts sur les titres de fiducies de capital	11	11
Autres	4	4
Total	105 \$	105 \$

20. Autres passifs

	2024	2023
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	452 \$	493 \$
Obligations locatives	223	237
Découverts bancaires	379	243
Provisions au titre des produits différés	264	256
Autres	3 216	3 172
Total	4 534 \$	4 401 \$

Un montant de 3 595 \$ (3 415 \$ au 31 décembre 2023) du total des autres passifs devrait être décomptabilisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous :

Provisions au titre des produits différés

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	256 \$	293 \$
Entrées	63	54
Amortissement	(53)	(62)
Fluctuations des taux de change	12	6
Cessions	(14)	(35)
Solde à la fin de l'exercice	264 \$	256 \$

21. Compte de participation

Les opérations relatives au compte de participation et les bilans qui s'y rapportent sont présentés de manière combinée ou sont consolidés dans les états financiers de la compagnie.

La quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires représente, conformément aux restrictions de la loi, une part du bénéfice net avant les participations des titulaires de polices à même le compte de participation, soit 62 \$ en 2024 (68 \$ en 2023). Le versement réel de la quote-part du bénéfice net provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires, comme il est déterminé par la loi, représente un pourcentage des participations versées aux titulaires de polices. Un montant de 89 \$ (85 \$ en 2023) du surplus attribuable aux actionnaires, lequel a été constaté mais non payé, dépend du versement futur de participations aux titulaires de polices avec participation. Des renseignements supplémentaires sur les activités et la situation financière de chaque entité sont présentés ci-dessous.

a) Bénéfice net – compte de participation

	2024	2023
Bénéfice net – compte de participation	107 \$	24 \$

La compagnie a versé des participations de 1 899 \$ aux titulaires de polices avec participation pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (1 816 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

b) Surplus attribuable au compte de participation de filiales

	2024	2023
Cumul du surplus attribuable au compte de participation	3 039 \$	2 932 \$
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) attribuables au compte de participation	4	(88)
Total	3 043 \$	2 844 \$

c) Compte de participation – autres éléments de bénéfice global (de perte globale)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) attribuables au compte de participation se sont chiffrés à 92 \$ (87 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

22. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales comprennent les participations ne donnant pas le contrôle liées à la participation donnant le contrôle d'une filiale dans certaines entreprises canadiennes en service-conseil.

Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle inscrit dans les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 était de (3) \$ (1 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023). Les participations ne donnant pas le contrôle figurant aux bilans consolidés au 31 décembre 2024 étaient de 10 \$ (16 \$ au 31 décembre 2023).

23. Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires

Nombre illimité d'actions privilégiées

Émises et en circulation

	2024		2023	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
Classées à titre de passifs :				
Actions privilégiées				
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série 6, à dividende cumulatif de 6,25 %	40 000 000	1 000 \$	40 000 000	1 000 \$
Classées dans les capitaux propres :				
Actions privilégiées				
Catégorie A, série 1, à dividende non cumulatif	18 000	— \$	18 000	— \$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	2 419 730	7 995 \$	2 407 384	7 884 \$
Émises à la société mère	—	—	12 346	111
Solde à la fin de l'exercice	2 419 730	7 995 \$	2 419 730	7 995 \$

24. Gestion du capital

a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère que les principales parties prenantes sont les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où la compagnie et ses filiales exercent leurs activités.

La compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la compagnie.

La capitalisation cible de la compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle devienne inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

La compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter tous les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital.

Le processus de planification en matière de capital incombe au chef des services financiers de la compagnie. Le plan de capital est approuvé par le conseil d'administration de la compagnie, sur une base annuelle. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres significatives conclues par la direction.

b) Capital réglementaire

Au Canada, le BSIF a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance vie constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales.

Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV) permet de comparer les ressources en capital réglementaire d'une société avec son capital requis, défini par le BSIF comme la somme des exigences de capital définies. Le total des ressources en capital correspond à la somme du capital disponible, de la provision d'excédent et des dépôts admissibles.

Le tableau qui suit présente un sommaire des données et du ratio relatifs au TSAV pour la Canada Vie.

	2024	2023
Capital de première catégorie	20 142 \$	18 285 \$
Capital de deuxième catégorie	5 253	5 223
Total du capital disponible	25 395	23 508
Provision d'excédent et dépôts admissibles	5 130	5 406
Total des ressources en capital	30 525 \$	28 914 \$
Capital requis	23 516 \$	22 525 \$
Ratio total du TSAV (cible de surveillance du BSIF = 100 %) ¹	130 %	128 %

¹ Ratio total (en %) = (total des ressources en capital/capital requis).

Pour les entités dont le siège social est situé en Europe, les politiques locales en matière de solvabilité correspondent à Solvabilité II. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, toutes les entités réglementées en Europe répondaient aux exigences de capital et de solvabilité prescrites en vertu de Solvabilité II.

D'autres établissements et filiales à l'étranger de la compagnie doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences minimales réglementaires locales dans chacun des territoires de ses établissements à l'étranger.

25. Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

Lifeco offre un régime d'options sur actions (le régime) en vertu duquel des options permettant de souscrire des actions ordinaires de Lifeco peuvent être accordées à certains dirigeants et salariés de la Canada Vie et de ses sociétés liées. Le comité des ressources humaines de Lifeco (le comité) gère le régime et, sous réserve de certaines dispositions du régime, établit les conditions selon lesquelles les options sont attribuées. Le prix d'exercice de chaque option accordée en vertu du régime, qui est fixé par le comité, ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré par action ordinaire de Lifeco négocié à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de négociation précédant le jour de l'attribution. La période d'acquisition des options attribuées avant le 1^{er} janvier 2019 est de cinq ans. Les options attribuées après le 1^{er} janvier 2019 deviennent acquises à raison de 50 % trois ans après la date d'attribution et de 50 % quatre ans après la date d'attribution. La période d'exercice maximale des options est de dix ans à compter de la date d'attribution. Dans certaines circonstances, une cessation d'emploi peut entraîner la déchéance des options, à moins que le comité n'en décide autrement. En 2024, le nombre maximal d'actions ordinaires de Lifeco qui peut être émis en vertu du régime est de 72 500 000.

En 2024, 2 673 400 options sur actions ordinaires ont été attribuées (2 884 000 en 2023). La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions ordinaires attribuées au cours de 2024 était de 5,43 \$ par option (4,41 \$ en 2023). La juste valeur de chaque option sur actions ordinaires a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui s'appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les options attribuées en 2024 : rendement des actions de 5,26 % (5,65 % en 2023), volatilité prévue de 19,08 % (18,95 % en 2023), taux d'intérêt sans risque de 3,43 % (3,44 % en 2023) et durée prévue de huit ans (huit ans en 2023).

Le tableau qui suit résume les changements survenus relativement aux options en circulation, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré.

	2024		2023	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation au début de l'exercice	13 982 380	34,68 \$	14 526 319	33,86 \$
Attribuées	2 673 400	42,24	2 884 000	36,82
Exercées	(2 055 080)	33,90	(3 237 659)	32,82
Frappées de déchéance ou expirées	(78 350)	36,22	(190 280)	35,62
Options en circulation à la fin de l'exercice	14 522 350	36,18 \$	13 982 380	34,68 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	5 918 400	32,81 \$	5 873 980	33,42 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 45,55 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (39,66 \$ en 2023).

La charge de rémunération liée aux transactions du régime comptabilisées à titre de transactions dont les paiements sont fondés sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, laquelle s'est chiffrée à 12 \$ après impôt en 2024 (8 \$ après impôt en 2023), a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Le tableau qui suit résume l'information relative à la fourchette des prix d'exercice, y compris la durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée au 31 décembre 2024.

Fourchette des prix d'exercice	En circulation			Pouvant être exercées		
	Options	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Expiration
30,28 \$ – 36,87 \$	608 900	0,81	32,94 \$	539 950	33,05 \$	2025
30,28 \$ – 36,87 \$	583 700	1,18	34,66 \$	583 700	34,66 \$	2026
30,28 \$ – 36,87 \$	635 300	2,21	36,12 \$	635 300	36,12 \$	2027
30,28 \$ – 34,21 \$	739 850	3,24	33,60 \$	739 850	33,60 \$	2028
30,28 \$ – 32,50 \$	1 540 550	4,22	30,94 \$	1 540 550	30,94 \$	2029
32,10 \$ – 32,22 \$	1 091 350	5,16	32,22 \$	1 085 950	32,22 \$	2030
32,10 \$ – 38,75 \$	1 637 500	6,16	32,33 \$	788 350	32,33 \$	2031
31,59 \$ – 38,71 \$	2 205 500	7,16	38,68 \$	4 750	31,59 \$	2032
36,69 \$ – 38,87 \$	2 815 000	8,16	36,82 \$	—	— \$	2033
42,22 \$ – 42,87 \$	2 664 700	9,16	42,24 \$	—	— \$	2034

b) Régimes d'unités d'actions différées

Afin de favoriser l'harmonisation des intérêts des administrateurs et des titulaires de polices de la compagnie et des actionnaires de Lifeco, celle-ci et certaines de ses sociétés liées disposent de régimes d'unités d'actions différées obligatoires et de régimes d'unités d'actions différées facultatifs (les régimes obligatoires et les régimes facultatifs) qui s'adressent à ses administrateurs. En vertu des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit toucher 50 % de sa provision annuelle pour participation au conseil en unités d'actions différées de Lifeco. En vertu des régimes facultatifs, chaque administrateur a le choix de toucher le solde de sa provision annuelle pour participation au conseil et la rémunération liée aux comités du conseil soit entièrement en unités d'actions différées, soit entièrement en trésorerie, ou en parts égales en trésorerie et en unités d'actions différées. Dans tous les cas, le nombre d'unités d'actions différées attribuées est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Lifeco à la Bourse de Toronto (TSX) pendant les cinq derniers jours de bourse du trimestre précédent. Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de Lifeco en fonction de la valeur des unités à la date de versement du dividende. Au moment où un administrateur ou, le cas échéant, un dirigeant ou un employé de la compagnie ou de l'une de ses filiales quitte ses fonctions, il peut faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme unique en trésorerie établie en fonction du cours moyen pondéré d'une action ordinaire de Lifeco à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse précédant la date du rachat. En 2024, une tranche de 6 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées (5 \$ en 2023). Au 31 décembre 2024, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions différées se chiffrait à 91 \$ (77 \$ en 2023), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

Certains employés de la compagnie ont droit à des unités d'actions différées. En vertu des régimes d'unités d'actions différées, certains employés peuvent choisir de recevoir des unités d'actions différées à titre de règlement dans le cadre du régime de rémunération incitative annuelle ou à titre de règlement des unités d'actions liées au rendement attribuées en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement de la compagnie. Dans les deux cas, ces employés se font attribuer des unités d'actions différées équivalentes aux actions ordinaires de Lifeco. Les employés reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires d'après la valeur de ces unités à la date de versement des dividendes. Les unités d'actions différées sont rachetables au moment où un individu cesse d'être un administrateur ou un employé de la compagnie ou d'une de ses sociétés liées, au moyen d'un montant unique en trésorerie représentant la valeur des unités d'actions différées à cette date. La compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions différées attribuées aux employés en vertu des régimes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 10 \$ (24 \$ en 2023) relativement au régime d'unités d'actions différées au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net. Au 31 décembre 2024, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions différées était de 64 \$ (61 \$ en 2023), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs des bilans consolidés.

c) Régime d'unités d'actions liées au rendement

Certains employés de la compagnie ont droit à des unités d'actions liées au rendement. En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, ces employés se font attribuer des unités d'actions liées au rendement équivalentes aux actions ordinaires de Lifeco et dont les droits sont acquis sur une période de trois ans. Les employés reçoivent des unités d'actions liées au rendement supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de Lifeco en fonction de la valeur des unités à ce moment. À l'échéance, les employés reçoivent un montant en trésorerie correspondant à la valeur des unités d'actions liées au rendement à ce moment. La compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en vertu du régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération, de 60 \$ (77 \$ en 2023) relativement au régime d'unités d'actions liées au rendement au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net. Au 31 décembre 2024, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement se chiffrait à 106 \$ (98 \$ en 2023), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

d) Plan d'achat d'actions pour les employés

Le plan d'achat d'actions pour les employés de la compagnie est un régime facultatif en vertu duquel les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leurs revenus admissibles de l'exercice précédent pour acheter des actions ordinaires de Lifeco. La compagnie verse une cotisation égale à 50 % de la cotisation totale de l'employé. Les droits aux cotisations de la compagnie sont acquis immédiatement et sont passés en charge. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 14 \$ (13 \$ en 2023) relativement au plan d'achat d'actions pour les employés au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net.

26. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Caractéristiques, capitalisation et risque

La compagnie et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. La compagnie et ses filiales ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Cependant, ces régimes n'acceptent pas de nouveaux participants. En outre, plusieurs des régimes de retraite à prestations définies ne prévoient plus l'accumulation de prestations définies supplémentaires. L'exposition de la compagnie au titre des régimes à prestations définies devrait s'atténuer au cours des exercices à venir. Lorsque les prestations définies continuent d'être accumulées, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général.

Les nouveaux employés et les participants actifs à des régimes à prestations définies fermés aux prestations définies futures sont admissibles aux régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales. Les cotisations patronales correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

La compagnie et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Ces régimes, qui sont désormais fermés aux nouveaux employés, ont été préalablement modifiés afin de restreindre le nombre d'employés qui peuvent y participer. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

La compagnie et ses filiales ont des comités de retraite, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de retraite. Les régimes de retraite sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation. Des changements importants aux régimes de retraite de la compagnie ou d'une de ses filiales requièrent l'approbation du conseil d'administration de la compagnie ou de la filiale concernée.

Les politiques de capitalisation de la compagnie et de ses filiales en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés exigent des cotisations annuelles d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des régimes de retraite à prestations définies, la compagnie détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des cotisations futures de la compagnie, sous forme de paiements de dépenses liées aux régimes ou sous forme d'un remboursement des excédents des régimes, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la compagnie aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la compagnie.

Les tableaux suivants reflètent la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies de la compagnie et de ses filiales.

a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	5 984 \$	5 759 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts	253	278	—	—
Rendement réel en sus des (inférieur aux) produits d'intérêts	78	134	—	—
Cotisations patronales	(21)	27	20	17
Cotisations salariales	22	22	—	—
Prestations versées	(267)	(257)	(20)	(17)
Liquidations	(8)	(2)	—	—
Frais administratifs	(4)	(4)	—	—
Transfert vers les régimes, montant net	1	1	—	—
Modifications des régimes	(40)	—	—	—
Fluctuations des taux de change	71	26	—	—
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	6 069 \$	5 984 \$	— \$	— \$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	5 670 \$	5 198 \$	240 \$	233 \$
Coût des services rendus au cours de la période	44	41	—	—
Coût financier	242	250	11	12
Cotisations salariales	22	22	—	—
Prestations versées	(267)	(257)	(20)	(17)
Liquidations	(8)	(3)	—	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) liés aux modifications des hypothèses financières	(129)	379	—	14
Pertes actuarielles (gains actuariels) liés aux modifications des hypothèses démographiques	1	(15)	—	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des résultats techniques liés aux participants	36	30	2	(2)
Transfert vers les régimes, montant net	1	1	—	—
Modifications des régimes	(30)	—	—	—
Fluctuations des taux de change	64	24	1	—
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	5 646 \$	5 670 \$	234 \$	240 \$
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés				
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	423 \$	314 \$	(234) \$	(240) \$
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif	(148)	(202)	—	—
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	275 \$	112 \$	(234) \$	(240) \$
Comptabilisé dans :				
Autres actifs (note 11)	493 \$	365 \$	— \$	— \$
Autres passifs (note 20)	(218)	(253)	(234)	(240)
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	275 \$	112 \$	(234) \$	(240) \$
Analyse de l'obligation au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	5 435 \$	5 454 \$	— \$	— \$
Régimes non capitalisés	211 \$	216 \$	234 \$	240 \$

Aux termes de l'IFRIC 14 *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies*, les exigences de financement minimal et leur interaction, la compagnie doit déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite lui donne un avantage économique par l'entremise de réductions de contributions futures, de paiements de dépenses liées au régime, ou du remboursement des excédents; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente de l'information sur la variation du plafond de l'actif.

Variation du plafond de l'actif**Plafond de l'actif au début de l'exercice**

Intérêts sur le plafond de l'actif

Variation du plafond de l'actif

Fluctuations des taux de change

Plafond de l'actif à la fin de l'exercice

Régimes de retraite à prestations définies	
2024	2023
202 \$	310 \$
8	14
(66)	(123)
4	1
148 \$	202 \$

b) Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le total de la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi incluse dans les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	Tous les régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	66 \$	63 \$	— \$	— \$
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	115	109	—	—
Cotisations salariales	(22)	(22)	—	—
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	159	150	—	—
Frais administratifs	4	4	—	—
Liquidations	—	(1)	—	—
Coût financier, montant net	(3)	(14)	11	12
Charge – résultat net	160	139	11	12
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisés	(92)	394	2	12
Rendement (plus élevé) moins élevé que le rendement prévu de l'actif	(78)	(134)	—	—
Variation du plafond de l'actif	(66)	(123)	—	—
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments (de bénéfice global) de perte globale	(236)	137	2	12
Total (des produits) de la charge, y compris les réévaluations	(76) \$	276 \$	13 \$	24 \$

c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée en fonction de l'actif des régimes

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2024	2023
Titres de participation	37 %	34 %
Titres de créance	54 %	56 %
Biens immobiliers	6 %	8 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 %	2 %
Total	100 %	100 %

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la compagnie ou de parties liées. Les actifs des régimes comprennent des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de la compagnie qui s'élevaient à 5 971 \$ au 31 décembre 2024 et à 5 838 \$ au 31 décembre 2023, dont un montant de 5 970 \$ (5 824 \$ au 31 décembre 2023) était inclus dans les bilans consolidés. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la compagnie.

d) Informations sur l'obligation au titre des prestations définies**i) Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération**

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération	5 200 \$	5 210 \$	234 \$	240 \$
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	446	460	—	—
Obligation au titre des prestations définies	5 646 \$	5 670 \$	234 \$	240 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures de la rémunération.

ii) Partie de l'obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations compte non tenu des augmentations futures des rentes	4 986 \$	4 941 \$	234 \$	240 \$
Incidence de la croissance future présumée des rentes	660	729	—	—
Obligation au titre des prestations définies	5 646 \$	5 670 \$	234 \$	240 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures des rentes.

iii) Profil du statut des participants aux régimes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Employés en service	38 %	39 %	7 %	7 %
Participants avec droits acquis différés	15 %	15 %	s.o.	s.o.
Employés retraités	47 %	46 %	93 %	93 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	15,3 ans	14,8 ans	9,9 ans	9,6 ans

e) Renseignements sur les flux de trésorerie

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Cotisations patronales prévues pour 2025 :			
Régimes à prestations définies capitalisés (en tout ou en partie)	(36) \$	— \$	(36) \$
Régimes non capitalisés	15	19	34
Régimes à cotisations définies	124	—	124
Total	103 \$	19 \$	122 \$

f) Hypothèses actuarielles et sensibilités**i) Hypothèses actuarielles**

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Pour le calcul du coût des prestations :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	4,3 %	4,9 %	4,7 %	5,3 %
Taux d'actualisation – obligations au titre des services futurs	4,6 %	5,3 %	4,7 %	5,3 %
Taux de croissance de la rémunération	3,4 %	3,8 %	— %	— %
Augmentations futures des rentes ¹	2,1 %	2,3 %	— %	— %
Pour le calcul du coût de l'obligation au titre des prestations définies :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	4,4 %	4,3 %	4,6 %	4,7 %
Taux de croissance de la rémunération	3,4 %	3,4 %	— %	— %
Augmentations futures des rentes ¹	2,0 %	2,1 %	— %	— %
Taux tendanciel du coût des soins médicaux :				
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux			4,6 %	4,6 %
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux			4,0 %	4,0 %
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint			2040	2040

¹ Moyenne pondérée des régimes assujettis aux augmentations futures des rentes.

ii) Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	23,1	23,0	22,9	22,8
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	24,9	24,8	24,3	24,3
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	25,2	25,2	25,2	25,2
65 ans pour celles qui ont 35 ans au cours de l'exercice	27,0	26,9	26,6	26,5

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines corrections de valeur liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Comme les hypothèses liées à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, elles ont été appliquées par la compagnie compte tenu de certains facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique, en plus d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses liées à la mortalité. L'incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 158 \$ de l'obligation au titre des prestations définies et de 6 \$ au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi.

iii) Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	Hausse de 1 %		Baisse de 1 %	
	2024	2023	2024	2023
Régimes de retraite à prestations définies :				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(735) \$	(716) \$	936 \$	908 \$
Incidence de la variation du taux de croissance de la rémunération	170	173	(154)	(157)
Incidence de la variation du taux d'inflation	344	346	(304)	(313)
Autres avantages postérieurs à l'emploi :				
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	13	12	(12)	(11)
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(20)	(20)	24	24

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction est à prévoir entre certaines des hypothèses.

27. Cumul des autres éléments de bénéfice global

2024									
	Profits de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actions, les obligations et les prêts hypothécaires à la JVAERG	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	Écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Compte de participation	Actionnaires
Solde au début de l'exercice	416 \$	(62) \$	(359) \$	(163) \$	10 \$	(158) \$	1 \$	(88) \$	(71) \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	718	(128)	124	212	—	926	—	128	798
Impôt sur le résultat	—	36	(27)	(61)	—	(52)	—	(36)	(16)
	718	(92)	97	151	—	874	—	92	782
Solde à la fin de l'exercice	1 134 \$	(154) \$	(262) \$	(12) \$	10 \$	716 \$	1 \$	4 \$	711 \$
2023									
	Profits de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les obligations et les prêts hypothécaires à la JVAERG	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	Écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Compte de participation	Actionnaires
Solde au début de l'exercice	305 \$	(78) \$	(715) \$	(55) \$	10 \$	(533) \$	1 \$	(175) \$	(359) \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	111	23	455	(149)	—	440	—	138	302
Impôt sur le résultat	—	(7)	(99)	41	—	(65)	—	(51)	(14)
	111	16	356	(108)	—	375	—	87	288
Solde à la fin de l'exercice	416 \$	(62) \$	(359) \$	(163) \$	10 \$	(158) \$	1 \$	(88) \$	(71) \$

28. Transactions entre parties liées

Great-West est la société mère de la compagnie. Par conséquent, la compagnie est liée à Great-West Lifeco Inc. et aux autres principales filiales en exploitation de cette dernière, dont Empower Annuity Insurance Company of America (Empower). De plus, Great-West Lifeco Inc. est membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la compagnie est aussi liée au groupe de sociétés de Power Corporation, qui comprend IGM, société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales IG Gestion de patrimoine et la Financière Mackenzie, ainsi que Groupe Bruxelles Lambert, société de portefeuille établie en Europe qui détient des intérêts importants dans des sociétés industrielles et de services mondiales.

a) Principales filiales

Les états financiers consolidés de la compagnie comprennent les activités des filiales suivantes et de leurs propres filiales :

Société	Pays de constitution	Principale activité	% de participation
Conseillers immobiliers GWL inc.	Exploitation canadienne	Gestion de placements immobiliers	100,00 %
Canada Life Limited	Royaume-Uni	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Irish Life Assurance p.l.c	Irlande	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %

b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés

Transactions de réassurance

Une filiale de la compagnie a des ententes avec Empower, une société liée, pour prendre en charge certaines activités d'assurance vie. En 2024, dans les états consolidés du résultat net, ces transactions se sont traduites par une augmentation de 9 \$ (1 \$ en 2023) du résultat des activités d'assurance et par une diminution de 11 \$ (augmentation de 6 \$ en 2023) du résultat net des activités de placement. Ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

En 2005, Great-West Life & Annuity Insurance Company of South Carolina (GWSC), une société liée, a pris en charge, au moyen d'une entente de coassurance avec fonds détenus, certaines des activités américaines de réassurance vie temporaire de la Canada Vie. En 2007, une tranche additionnelle des activités américaines de réassurance vie temporaire a été rétrocédée à GWSC par la Canada Vie. En 2024, dans les états consolidés du résultat net, ces transactions se sont traduites par une diminution de 32 \$ (28 \$ en 2023) du résultat des activités d'assurance et une augmentation de 9 \$ (25 \$ en 2023) du résultat net des activités de placement. Ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

Autres transactions entre parties liées

Dans le cours normal des activités, la compagnie a offert des prestations d'assurance et d'autres services à d'autres sociétés du groupe de sociétés de Power Corporation. Dans tous les cas, ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

Au cours de l'exercice, la compagnie a reçu certains services administratifs d'IGM et ses filiales, membre du groupe de sociétés de Power Corporation, et lui en a rendu. La compagnie a aussi fourni des produits d'assurance vie, d'assurance invalidité et de rentes selon une entente de distribution conclue avec IGM. Toutes ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

La compagnie détient 9 200 407 actions d'IGM, soit une participation de 3,89 %. La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. En 2024, la compagnie a comptabilisé un montant de 41 \$ pour la quote-part du bénéfice net d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et elle a reçu des dividendes de 21 \$ de son placement dans IGM (note 6).

En 2023, la compagnie a remboursé la tranche restante de 1 000 \$ de la débenture à 3,75 % de 2 000 \$ émise à l'intention de Lifeco en 2013. Une tranche de 1 000 \$ des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco a également été remboursée.

En 2008, la compagnie a émis 2 000 \$ de débentures à 7,127 % à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 2 000 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. En 2003, la compagnie avait également émis 1 200 \$ de débentures à 5,75 % à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 1 200 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. La compagnie possède le droit exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend exercer ce droit. Par conséquent, les placements et les débentures font l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

Power Corporation contrôle également Sagard Holdings Inc. (Sagard), un gestionnaire d'actifs alternatifs à stratégies multiples, Power Sustainable Manager Inc. (Power Sustainable), un gestionnaire mondial d'actifs alternatifs à plateformes multiples, ainsi que Portage Ventures (Portage), une plateforme mondiale d'investissement dans les technologies financières dont la stratégie est axée sur le capital de risque. Lifeco a une participation minoritaire dans Sagard et a conclu en 2024 un partenariat stratégique à long terme avec Power Sustainable. Lifeco et la Corporation Financière Mackenzie, une filiale entièrement détenue d'IGM, sont des investisseurs dans Northleaf Capital Partners Ltd. (Northleaf), un gestionnaire de fonds d'actions de sociétés fermées, d'instruments de crédit privés et d'infrastructures à l'échelle mondiale. La compagnie et ses filiales investissent dans des fonds gérés par Sagard, Power Sustainable, Portage et Northleaf. Sagard fournit également certains services de sous-conseillers et de gestion immobilière à la compagnie et ses filiales.

L'actif des fonds distincts de la compagnie a été investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie. Placements Mackenzie gère également certains des placements de portefeuille de la compagnie. La compagnie a également des participations dans des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable, des fiducies d'investissement à participation unitaire et des fonds de capital-investissement. Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées de la compagnie, qui touchent des honoraires de gestion pour ces services. En 2024, la compagnie a effectué des placements additionnels dans des fonds gérés par des parties liées. Toutes ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché (note 17).

Le 30 novembre 2023, la compagnie a acquis IPC d'IGM pour une contrepartie d'achat de 585 \$. Le Comité de révision de la compagnie et celui de la Lifeco ont examiné et approuvé la transaction (note 3).

La compagnie détenait des débentures émises par IGM d'une valeur comptable de 90 \$ au 31 décembre 2024 (88 \$ au 31 décembre 2023).

La compagnie détenait des placements liés aux titres garantis par des prêts gérés par Empower Capital Management, LLC pour une valeur comptable de 263 \$ au 31 décembre 2024 (204 \$ au 31 décembre 2023).

La compagnie a des ententes de services avec une filiale d'Empower qui lui fournit des services administratifs de technologies de l'information.

Le 22 décembre 2020, la compagnie a consenti à Great-West Lifeco U.S. LLC, une société liée, un prêt de 65 \$ US (94 \$ au 31 décembre 2024 et 86 \$ au 31 décembre 2023), d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt annuel de 1,25 %. Pour 2024, des produits d'intérêts de 1 \$ (1 \$ en 2023) sont inclus dans les états consolidés du résultat net.

Le 7 décembre 2016, Lifeco a consenti à la compagnie un prêt de 200 € (298 \$ au 31 décembre 2024 et 292 \$ au 31 décembre 2023), d'une durée de 15 ans, au taux d'intérêt annuel de 2,53 % jusqu'au 7 décembre 2026, soit la première date de remboursement par anticipation au pair, et, par la suite, au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de 5 ans sur l'euro, majoré de 1,85 % (note 18). Pour 2024, des charges d'intérêts de 7 \$ (7 \$ en 2023) sont incluses dans les états consolidés du résultat net.

La compagnie détient des débentures à 6,74 % qu'elle doit payer à Lifeco, sa société mère, dont l'encours est de 200 \$ (200 \$ en 2023). Des charges financières de 13 \$ (13 \$ en 2023) sont comprises dans les états consolidés du résultat net.

Le 13 janvier 2023, la compagnie a émis une débenture à 5,30 % de 2 000 \$ à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 2 000 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. La compagnie possède le droit exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend exercer ce droit. Par conséquent, le placement et la débenture feront l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

Le 26 octobre 2023, la compagnie a émis une débenture à 6,15 % de 2 000 \$ à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 2 000 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. La compagnie possède le droit exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend exercer ce droit. Par conséquent, le placement et la débenture feront l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

En 2024, la compagnie a racheté une débenture à 6,15 % de 185 \$ émise à une filiale entièrement détenue de Lifeco en 2023. La compagnie a également racheté 185 \$ d'actions privilégiées de cette filiale. La compagnie possédait le droit exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette. Par conséquent, le placement et la débenture ont fait l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie au 31 décembre 2023.

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la compagnie, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent.

	2024	2023
Salaire	19 \$	19 \$
Attributions fondées sur des actions	18	17
Attributions fondées sur des options	9	8
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	8	9
Autres	1	2
Total	55 \$	55 \$

29. Impôt sur le résultat

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

i) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés du résultat net

	2024	2023
Impôt exigible		
Impôt exigible	590 \$	469 \$
Impôt minimum mondial (IMM) exigible	104	—
Total de l'impôt exigible	694 \$	469 \$
Impôt différé		
Création et résorption de différences temporaires	(237) \$	(547) \$
Charge (économie) d'impôt découlant de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporaires non comptabilisés	(2)	(2)
Total de l'impôt différé	(239) \$	(549) \$
Total de la charge (l'économie) d'impôt	455 \$	(80) \$

ii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (note 27)

	2024	2023
Charge (économie) d'impôt exigible	(13) \$	43 \$
Charge (économie) d'impôt différé	65	22
Total	52 \$	65 \$

b) Pour les postes qui suivent, le taux d'imposition effectif comptabilisé dans les états consolidés du résultat net diffère du taux d'imposition combiné (fédéral et provincial) au Canada établi à 28,00 % :

	2024		2023	
Bénéfice avant impôt	3 699 \$		2 339 \$	
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	1 036	28,00 %	655	28,00 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits non imposables tirés des placements	(353)	(9,54)	(233)	(9,96)
Activités à l'extérieur du Canada assujetties à un taux d'imposition moyen inférieur à l'étranger	(347)	(9,38)	(483)	(20,65)
Autres	15	0,41	(19)	(0,81)
Total de la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif, compte non tenu de l'IMM	351 \$	9,49 %	(80) \$	(3,42) %
Impôt minimum mondial	104	2,81	—	—
Total de la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif	455 \$	12,30 %	(80) \$	(3,42) %

c) Le montant net et les variations de l'actif d'impôt différé se composent de ce qui suit :

	2024						
	Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(353) \$	230 \$	525 \$	(295) \$	82 \$	101 \$	290 \$
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat net	150	64	61	(39)	(42)	45	239
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat global	—	(2)	—	—	—	(63)	(65)
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	(59)	—	(36)	—	1	(94)
Fluctuations des taux de change et autres	(51)	73	41	(2)	—	(20)	41
Solde à la fin de l'exercice	(254) \$	306 \$	627 \$	(372) \$	40 \$	64 \$	411 \$

	2023						
	Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(1 103) \$	520 \$	537 \$	(303) \$	120 \$	7 \$	(222) \$
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat net	672	(113)	(11)	21	(39)	19	549
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat global	—	(55)	—	—	—	33	(22)
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	—	4	(12)	1	(3)	(10)
Fluctuations des taux de change et autres	78	(122)	(5)	(1)	—	45	(5)
Solde à la fin de l'exercice	(353) \$	230 \$	525 \$	(295) \$	82 \$	101 \$	290 \$

Comptabilisés dans les bilans consolidés :

	2024	2023
Actifs d'impôt différé	958 \$	804 \$
Passifs d'impôt différé	(547)	(514)
Total	411 \$	290 \$

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes fiscales et d'autres reports en avant non utilisés dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable des actifs d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2024, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2024, la compagnie a comptabilisé un actif d'impôt différé de 627 \$ (525 \$ au 31 décembre 2023) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 2 918 \$, dont une tranche de 143 \$ expirera entre 2030 et 2044; il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 2 775 \$. La compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

La compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 136 \$ (113 \$ en 2023) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 582 \$ (478 \$ en 2023). De ce montant, une tranche de 245 \$ expirera entre 2025 et 2044; il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 337 \$. En outre, la compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 9 \$ (11 \$ en 2023) relativement aux différences temporaires de 42 \$ (54 \$ en 2023) liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mis en place un régime prévoyant un IMM de 15 % qui a été adopté en 2024 par tous les pays dans lesquels la compagnie exerce des activités importantes. Le Canada, la Barbade, l'Allemagne, l'Irlande et le Royaume-Uni avaient déjà adopté des lois sur l'IMM, qui prennent effet le 1^{er} janvier 2024.

L'IMM, qui est de nature complexe, s'applique à la Canada Vie en tant que société membre d'un plus grand groupe de sociétés. La compagnie est tenue d'appliquer l'IMM à ses activités à la Barbade et en Irlande, des territoires où le taux d'imposition prévu par la loi est inférieur à 15 %.

La compagnie a appliqué l'exception temporaire obligatoire prévue par IAS 12 *Impôts sur le résultat* relative à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé et à la présentation de l'information à ce sujet découlant de l'IMM.

30. Instruments financiers dérivés et couverture

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 7 présente le risque auquel la compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties admissibles reçues de 440 \$ au 31 décembre 2024 (842 \$ au 31 décembre 2023).

a) Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque, tel que le BSIF le prescrit :

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le BSIF. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties admissibles détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le BSIF le prescrit.

	2024					2023				
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt										
Swaps	9 014 \$	185 \$	100 \$	243 \$	4 \$	6 398 \$	152 \$	69 \$	151 \$	3 \$
Contrats à terme normalisés – vente	159	—	—	—	—	153	—	—	—	—
Options achetées	3 239	90	37	43	1	1 995	15	19	26	—
	12 412	275	137	286	5	8 546	167	88	177	3
Contrats de change										
Swaps de devises	26 821	1 109	1 677	2 482	50	23 372	1 145	1 501	2 008	40
Contrats à terme de gré à gré	8 605	41	108	141	1	6 332	73	80	124	1
	35 426	1 150	1 785	2 623	51	29 704	1 218	1 581	2 132	41
Autres contrats dérivés										
Contrats sur actions	2 188	4	142	145	1	1 760	100	131	164	1
Contrats à terme normalisés – achat	14	—	—	—	—	14	—	—	—	—
Contrats à terme normalisés – vente	549	—	—	—	—	562	1	—	—	—
Options sur actions vendues	1 509	28	121	148	1	—	—	—	—	—
Swaps sur défaillance	39	1	—	—	—	—	—	—	—	—
	4 299	33	263	293	2	2 336	101	131	164	1
Total	52 137 \$	1 458 \$	2 185 \$	3 202 \$	58 \$	40 586 \$	1 486 \$	1 800 \$	2 473 \$	45 \$

b) Les tableaux suivants présentent le montant nominal, la durée jusqu'à l'échéance et la valeur comptable du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie par catégorie :

	2024					
	Montant nominal			Valeur comptable		
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	828 \$	2 243 \$	5 943 \$	9 014 \$	185 \$	(340) \$
Contrats à terme normalisés – vente	159	—	—	159	—	—
Options achetées	216	864	2 159	3 239	90	—
	1 203	3 107	8 102	12 412	275	(340)
Contrats de change						
Swaps de devises	3 025	5 515	18 281	26 821	1 109	(1 400)
Contrats à terme de gré à gré	5 619	7	—	5 626	4	(225)
	8 644	5 522	18 281	32 447	1 113	(1 625)
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	1 631	557	—	2 188	4	(18)
Contrats à terme normalisés – achat	14	—	—	14	—	—
Contrats à terme normalisés – vente	549	—	—	549	—	—
Options sur actions vendues	—	1 509	—	1 509	28	—
Swaps sur défaillance	—	26	13	39	1	—
	2 194	2 092	13	4 299	33	(18)
Dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables						
Couvertures de juste valeur						
Risque de change						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	79	—	—	79	—	(3)
	79	—	—	79	—	(3)
Couvertures d'investissement net						
Risque de change						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	2 353	547	—	2 900	37	(88)
	2 353	547	—	2 900	37	(88)
Total	14 473 \$	11 268 \$	26 396 \$	52 137 \$	1 458 \$	(2 074) \$

	2023					
	Montant nominal			Valeur comptable		
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	598 \$	1 764 \$	4 036 \$	6 398 \$	152 \$	(338) \$
Contrats à terme normalisés – achat	153	—	—	153	—	—
Options achetées	200	798	997	1 995	15	—
	951	2 562	5 033	8 546	167	(338)
Contrats de change						
Swaps de devises	1 723	5 594	16 055	23 372	1 145	(840)
Contrats à terme de gré à gré	3 778	—	—	3 778	45	(11)
	5 501	5 594	16 055	27 150	1 190	(851)
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	504	1 256	—	1 760	100	(1)
Contrats à terme normalisés – achat	14	—	—	14	—	—
Contrats à terme normalisés – vente	562	—	—	562	1	(4)
	1 080	1 256	—	2 336	101	(5)
Dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables						
Couvertures de juste valeur						
Risque de change						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	80	—	—	80	1	—
	80	—	—	80	1	—
Couvertures d'investissement net						
Risque de change						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	1 967	507	—	2 474	27	(14)
	1 967	507	—	2 474	27	(14)
Total	9 579 \$	9 919 \$	21 088 \$	40 586 \$	1 486 \$	(1 208) \$

Les contrats à terme normalisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

c) Les tableaux suivants donnent un aperçu des dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables :

Les taux de change sont exprimés en dollars

	2024			
	Montant nominal			Total
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Couvertures de juste valeur				
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	79 \$	— \$	— \$	79 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,37	—	—	1,37
Couvertures d'investissement net				
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	2 353 \$	547 \$	— \$	2 900 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,37	—	—	1,37
Taux de change € – £ moyen pondéré	0,83	0,83	—	0,83

	2023			
	Montant nominal			Total
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Couvertures de juste valeur				
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats de change à terme	80 \$	— \$	— \$	80 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,34	—	—	1,34
Couvertures d'investissement net				
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	1 967 \$	507 \$	— \$	2 474 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,34	—	—	1,34
Taux de change € – £ moyen pondéré	0,86	0,86	—	0,86

d) Les paragraphes qui suivent présentent les types d'instruments contenus dans le portefeuille de dérivés de la compagnie :

Contrats de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

Contrats de change

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixe et à taux variable peuvent être échangés dans des devises différentes. La compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

Autres contrats dérivés

Des swaps sur indice, des contrats à terme normalisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

e) Comptabilité de couverture

Couvertures de juste valeur

La tranche inefficace des couvertures de juste valeur comptabilisée dans le résultat net des activités de placement, qui comprend les contrats de change, s'est établie à néant en 2024 et en 2023.

Couvertures d'investissement net

Les tableaux suivants présentent l'incidence des couvertures d'investissement net de la compagnie sur les états consolidés du résultat net et les états consolidés du résultat global.

2024				
Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au total du résultat des activités de placement	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des activités de placement
Contrats de change à terme	88 \$	(88) \$	(88) \$	— \$
2023				
Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au total du résultat des activités de placement	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des activités de placement
Contrats de change à terme	(17) \$	17 \$	17 \$	— \$

31. Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel

De temps à autre, la compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages, de recours collectifs et en matière de réglementation. Les provisions sont constituées si, de l'avis de la direction, il est probable qu'un paiement sera nécessaire et le montant du paiement peut être estimé de manière fiable. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière significative à la situation financière consolidée de la compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la compagnie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction.

Un recours collectif proposé a été déposé contre une filiale de la compagnie au Canada et d'autres défendeurs tiers relativement à l'utilisation alléguée par les défendeurs d'un logiciel pour fixer les loyers dans des immeubles résidentiels multifamiliaux. La direction estime que la demande est sans fondement et défendra énergiquement sa position.

32. Engagements

a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités de lettres de crédit totalisent 1 639 \$ US, dont une tranche de 862 \$ US était émise au 31 décembre 2024.

Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques utilise périodiquement des lettres de crédit comme garantie aux termes de certains contrats de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 4 982 \$ au 31 décembre 2024, une tranche de 4 828 \$ étant assortie d'une échéance de moins de un an, une tranche de 116 \$ d'une échéance de moins de deux ans, une tranche de 30 \$ d'une échéance de moins de trois ans et une tranche de 8 \$ d'une échéance de moins de quatre ans.

c) Actifs donnés en garantie

En plus des actifs donnés en garantie qui ont été présentés dans les autres rubriques des états financiers consolidés :

- Le montant des actifs inclus dans le bilan de la compagnie qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance se chiffre à 3 710 \$ (1 462 \$ au 31 décembre 2023).
- De plus, en vertu de certains contrats de réassurance, les obligations présentées dans les portefeuilles de placements sont détenues dans des comptes en fidéicomis et des comptes entiercés. Les actifs sont déposés dans ces comptes afin de respecter les exigences de certaines obligations juridiques et contractuelles visant le soutien des passifs au titre des contrats d'assurance qui sont repris.
- La compagnie a, dans le cours normal de ses activités, donné en garantie des actifs d'une valeur de 50 \$ (51 \$ au 31 décembre 2023) afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

33. Information sectorielle

Les principaux secteurs opérationnels de la compagnie correspondent aux activités touchant les polices avec participation et les actionnaires. Les principales unités d'exploitation au sein des secteurs sont les suivantes : Exploitation canadienne, Exploitation européenne, Solutions de gestion du capital et des risques et Exploitation générale. Ces unités d'exploitation reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la compagnie. Chacun de ces secteurs exerce des activités dans le secteur des services financiers, et les produits des unités d'exploitation sont principalement tirés de l'assurance vie, de l'assurance maladie, de services de retraite et de placement, et de réassurance. Les activités commerciales aux États-Unis et celles qui ne sont pas associées à une unité d'exploitation particulière sont attribuées à l'exploitation générale.

a) Résultat net consolidé

2024							
	Actionnaire				Compte de participation		
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Total	Total de la compagnie
Produits sectoriels							
Produits des activités d'assurance ¹	9 325 \$	6 588 \$	4 936 \$	12 \$	20 861 \$	146	21 007 \$
Produits nets tirés des placements ²	1 413	1 507	335	195	3 450	2 269	5 719
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN ²	540	(1 178)	(383)	(2)	(1 023)	2 303	1 280
	11 278	6 917	4 888	205	23 288	4 718	28 006
Honoraires et autres produits ³	1 894	915	14	30	2 853	—	2 853
	13 172	7 832	4 902	235	26 141	4 718	30 859
Autres résultats des activités d'assurance							
Charges afférentes aux activités d'assurance	(6 450)	(5 613)	(4 080)	(22)	(16 165)	—	(16 165)
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance	(1 399)	(138)	(61)	14	(1 584)	—	(1 584)
	(7 849)	(5 751)	(4 141)	(8)	(17 749)	—	(17 749)
Autres résultats des activités de placement							
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(1 306)	22	8	(2)	(1 278)	(4 573)	(5 851)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	(2)	28	10	(10)	26	—	26
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(153)	(2)	(4)	—	(159)	—	(159)
	(1 461)	48	14	(12)	(1 411)	(4 573)	(5 984)
Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts							
Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements	5 280	1 548	—	—	6 828	—	6 828
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(5 280)	(1 548)	—	—	(6 828)	—	(6 828)
	—	—	—	—	—	—	—
Autres produits (charges)							
Charges d'exploitation et frais administratifs	(1 931)	(962)	(48)	(113)	(3 054)	(34)	(3 088)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	(101)	(61)	(2)	(5)	(169)	(16)	(185)
Coûts de financement	—	—	(4)	(101)	(105)	—	(105)
Autres	62	—	—	—	62	(62)	—
Charges de restructuration	—	(26)	—	(20)	(46)	(3)	(49)
Bénéfice (perte) avant impôt	1 892	1 080	721	(24)	3 669	30	3 699
Impôt sur le résultat	421	180	86	(155)	532	(77)	455
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 471	900	635	131	3 137	107	3 244
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3)	—	—	—	(3)	—	(3)
Bénéfice net	1 474	900	635	131	3 140	107	3 247
Bénéfice net – titulaires de polices avec participation	—	—	—	—	—	107	107
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	1 474 \$	900 \$	635 \$	131 \$	3 140 \$	—	3 140 \$

¹ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat des activités d'assurance.² Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat net des activités de placement.³ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Autres produits (charges).

	2023						
	Actionnaire				Compte de participation		
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Total	Total de la compagnie
Produits sectoriels							
Produits des activités d'assurance ¹	9 242 \$	6 068 \$	4 716 \$	13 \$	20 039 \$	149 \$	20 188 \$
Produits nets tirés des placements ²	1 300	1 419	169	189	3 077	1 800	4 877
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN ²	1 522	886	57	21	2 486	1 781	4 267
	12 064	8 373	4 942	223	25 602	3 730	29 332
Honoraires et autres produits ³	1 347	777	14	25	2 163	—	2 163
	13 411	9 150	4 956	248	27 765	3 730	31 495
Autres résultats des activités d'assurance							
Charges afférentes aux activités d'assurance	(6 496)	(5 162)	(3 940)	(23)	(15 621)	(1)	(15 622)
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance	(1 398)	(143)	(39)	16	(1 564)	—	(1 564)
	(7 894)	(5 305)	(3 979)	(7)	(17 185)	(1)	(17 186)
Autres résultats des activités de placement							
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(2 796)	(2 536)	(46)	10	(5 368)	(3 664)	(9 032)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	19	221	32	(6)	266	—	266
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(130)	(3)	(45)	—	(178)	—	(178)
	(2 907)	(2 318)	(59)	4	(5 280)	(3 664)	(8 944)
Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts							
Produits nets tirés des (charges nettes liées aux) placements	3 366	1 442	—	—	4 808	—	4 808
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(3 366)	(1 442)	—	—	(4 808)	—	(4 808)
	—	—	—	—	—	—	—
Autres produits (charges)							
Charges d'exploitation et frais administratifs	(1 385)	(1 067)	(50)	(97)	(2 599)	(36)	(2 635)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	(77)	(57)	(1)	(13)	(148)	(12)	(160)
Coûts de financement	—	1	(5)	(101)	(105)	—	(105)
Autres	68	—	—	—	68	(68)	—
Charges de restructuration	—	(126)	—	—	(126)	—	(126)
Bénéfice (perte) avant impôt	1 216	278	862	34	2 390	(51)	2 339
Impôt sur le résultat	268	(200)	5	(78)	(5)	(75)	(80)
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	948	478	857	112	2 395	24	2 419
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	1	1	—	1
Bénéfice net	948	478	857	111	2 394	24	2 418
Bénéfice net – titulaires de polices avec participation	—	—	—	—	—	24	24
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	948 \$	478 \$	857 \$	111 \$	2 394 \$	— \$	2 394 \$

¹ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat des activités d'assurance.

² Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat net des activités de placement.

³ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Autres produits (charges).

b) Total consolidé de l'actif

	2024			2023		
	Actionnaire	Compte de participation	Total	Actionnaire	Compte de participation	Total
Actif						
Actif investi	91 650 \$	62 241 \$	153 891 \$	85 327 \$	56 408 \$	141 735 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	9 693	—	9 693	9 556	—	9 556
Autres actifs	15 681	1 539	17 220	14 660	1 479	16 139
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	280 400	—	280 400	243 186	—	243 186
Total	397 424 \$	63 780 \$	461 204 \$	352 729 \$	57 887 \$	410 616 \$

c) Répartition géographique du total de l'actif et des produits

	2024		2023	
	Produits sectoriels	Actif	Produits sectoriels	Actif
Exploitation canadienne	18 013 \$	224 400 \$	17 157 \$	203 373 \$
Autres pays	12 846	236 804	14 338	207 243
Total	30 859 \$	461 204 \$	31 495 \$	410 616 \$

d) MSC

	2024							
	Sans participation (excluant les fonds distincts)							
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Fonds distincts	Avec participation	Total ¹
MSC au début de l'exercice	1 159 \$	3 255 \$	1 699 \$	66 \$	6 179 \$	3 309 \$	2 970 \$	12 458 \$
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(103)	(286)	(171)	(9)	(569)	(410)	(133)	(1 112)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	36	371	252	—	659	169	119	947
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(431)	79	479	34	161	194	138	493
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	29	79	46	4	158	—	—	158
Incidence des fluctuations des taux de change	—	166	92	6	264	29	6	299
MSC à la fin de l'exercice	690 \$	3 664 \$	2 397 \$	101 \$	6 852 \$	3 291 \$	3 100 \$	13 243 \$

	2023							
	Sans participation (excluant les fonds distincts)							
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Fonds distincts	Avec participation	Total ¹
MSC au début de l'exercice	1 264 \$	2 771 \$	1 699 \$	3 \$	5 737 \$	3 269 \$	3 490 \$	12 496 \$
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(143)	(234)	(137)	(8)	(522)	(392)	(136)	(1 050)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	41	284	49	—	374	182	111	667
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(40)	325	33	70	388	239	(494)	133
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	37	49	37	3	126	—	—	126
Incidence des fluctuations des taux de change	—	60	18	(2)	76	11	(1)	86
MSC à la fin de l'exercice	1 159 \$	3 255 \$	1 699 \$	66 \$	6 179 \$	3 309 \$	2 970 \$	12 458 \$

¹ Les montants dans le tableau ci-dessus sont présentés déduction faite des contrats de réassurance.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la « compagnie »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la compagnie aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités d'exploitation de la compagnie pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 5 février 2025



Assurances | Placements | Conseils

canadavie.com

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3

MEMBRE DU GROUPE DE SOCIÉTÉS DE POWER CORPORATION^{MC}

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F99-51460A-Z 02|24